

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES HAUTES-ALPES

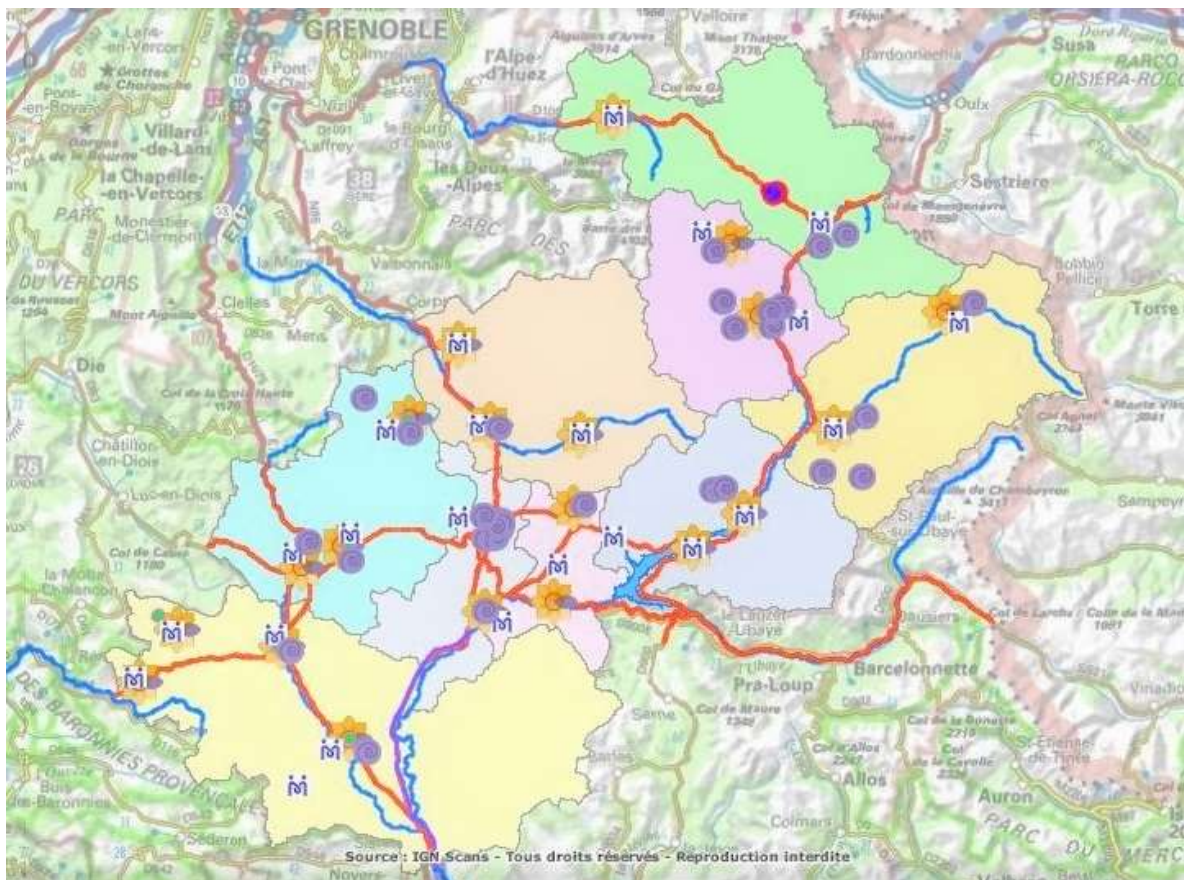


Table des matières

La Loi NOTRe et le décret	4
Le contexte institutionnel départemental	6
Les acteurs.....	6
Les étapes.....	6
Les schémas et plans d'actions existants ou en cours	7
L'état des lieux.....	8
Définition de l'accessibilité.....	8
La méthode d'élaboration.....	9
Un panorama général.....	10
Les éléments issus des entretiens et des diagnostics élaborés pour les schémas sectoriels.	10
Les éléments apportés par l'INSEE par l'analyse des paniers définis.....	11
Panier transversal orienté Services de proximité généraux.....	13
Panier de services orienté Personnes âgées et handicapées.....	14
Panier de services orienté Familles	16
Une cartographie par domaine	17
Les points forts du département.....	21
Les points faibles	22
Les points forts et les points faibles par thème	23
Équipements et usages numériques	23
Les services sociaux	24
Services concurrentiels de proximité et services aux entreprises	27
Services publics de proximité	27
Services de santé	28
Mobilité	32
L'élaboration du plan d'actions.....	35
Les schémas et projets existants.....	35
Les services sociaux	36
L'accessibilité numérique : équipements et usages numériques	37
Les services concurrentiels de proximité et les services aux entreprises	38
Les groupes de travail.....	39
Le plan d'actions.....	40
Services publics de proximité	40
Mobilité	61
Santé.....	85

Les validations et avis	103
Avis du Comité Local des Usagers	103
Avis des EPCI à fiscalité propre, de la Région, et de la CTAP	103
La mise en œuvre	104
Organisation	104
Impact pour les EPCI.....	104
Impact pour le conseil Départemental.....	105
Impact pour le conseil Régional	105
Impact pour la Préfecture	105
Impact pour l'ARS.....	105
Impact pour le GHT	105
Contractualisation	106
Méthodologie de suivi et d'évaluation.....	106
Annexe 1 - Présentation de l'Insee au COPIL (8 mars 2017)	107
Annexe 2 – Présentation des CIR	107
Annexe 3 – Compte-rendu du COPIL de validation du SDAASP	107
Annexe 4 - Avis des organes délibérants.....	107
Annexe 5 - Avis intégral de la CTAP.....	107
Annexe 6 - Avis intégral du Conseil Régional	107
Annexe 7 - Compte-rendu du COPIL avant approbation du SDAASP	107

La Loi NOTRe et le décret

La [LOI n° 2015-991](#) du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, prévoit dans son article 98, un décret d'application pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

.-L'[article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995](#) d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, modifié et précisé par le décret du 4 avril 2016, stipule :

- Un co pilotage État-Département en associant les EPCI,
- Une étape d'état des lieux, faisant apparaître les territoires déficitaires
- Une étape d'élaboration du plan d'actions qui doit prendre en compte :
 - Les insuffisances établies
 - La mutualisation des services
 - L'e-administration
- Une étape de validation
 - Après des EPCI : 3 mois
 - Après de la Région PACA et la Conférence des territoires : 3 mois
- Une étape de finalisation
 - Vote du Conseil Départemental
 - Arrêté préfectoral
- Une étape de conventionnement pour la mise en œuvre des actions
- Une étape de mise en œuvre sur 6 ans du plan d'action.

Les Comités Interministériels aux Ruralités

D'une manière connexe et en synergie, les Comités Interministériels aux Ruralités (CIR) corroborent ce schéma dans le territoire rural et montagnard haut-alpin.

En automne 2014, se sont tenues les assises des ruralités, organisées en 7 ateliers dans 7 régions.

Depuis, 3 comités interministériels se sont réunis. Le premier ministre a exposé 3 enjeux majeurs pour construire une politique renouvelée pour les ruralités :

- Mieux reconnaître le nouveau visage des ruralités, leur diversité,
- Adapter les politiques publiques aux défis des nouvelles ruralités,
- Soutenir les initiatives des territoires ruraux et valoriser leurs atouts pour le développement de la France.

Trois axes opérationnels se déclinent en une centaine de mesures :

1. Garantir à tous l'accès au service
2. Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux
3. Assurer la mise en réseaux des territoires



Dans chaque département, le comité de suivi des CIR est remplacé par la conférence locale des territoires et un référent ruralité est désigné par le Préfet.

L'État propose des contrats de ruralité à élaborer à partir du second trimestre 2016, qui permettent de déterminer pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et de les coordonner. Actuellement, sur le territoire Hautes-Alpes, 4 contrats de ruralité sont signés :

- Territoire gapençais : communautés de communes du Champsaur – Valgaudemar, du Buëch – Dévoluy, de la Vallée de l'Avance – Serre-Ponçon et la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ;
- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras ;
- Communautés de communes de Serre-Ponçon et Ubaye – Serre-Ponçon ;
- Communauté de communes Sisteronais-Buëch.



6 Territoires à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) sont labellisés : Communauté d'Agglomération Gapençaise/ Commune de Gap ; Commune de Saint-Léger-les-Mélèzes ; Conseil Départemental des Hautes Alpes ; Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras/ Parc Naturel Régional du Queyras ; Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise ; Pays Serre Ponçon Ubaye Durance.

1 commune est Lauréate « centre bourg » : Guillestre.

Le contexte institutionnel départemental

Les acteurs

Le conseil Départemental et l'État pilotent conjointement le schéma.

Y sont associés

- Les Établissements publics de coopération intercommunale EPCI ;
- Les services déconcentrés de l'État ;
- Les grands opérateurs locaux ;
- Les chambres consulaires ;
- Les associations d'élus et d'usagers.

Ils forment le Comité de pilotage.

En mai 2016, le schéma de coopération intercommunale est établi par le Préfet. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017. 9 EPCI à fiscalité propre couvrent le département. Certains comportent des communes situées dans les départements voisins.

7 sur 9 ont sur leur territoire des Maisons de Services Au Public. 5 ont statutairement une compétence optionnelle sur la coordination et l'animation de maisons de services au public.

Les étapes

Le 3 mai 2016 a eu lieu la réunion de lancement. Cette première réunion du COPIL a précisé les modalités d'établissement de l'état des lieux.

Le premier décembre 2016 et le 29 juin 2017, un point d'étape a été présenté aux EPCI, lors d'une réunion de la Conférence des Territoires.

Le 8 mars 2017 a eu lieu le deuxième COPIL, qui a validé l'état des lieux et les thématiques à retenir pour le plan d'action.

Le 19 septembre 2017 s'est tenu le COPIL de validation du plan d'actions à proposer pour avis aux EPCI puis à la Région et à la conférence territoriale de l'action publique.

Les schémas et plans d'actions existants ou en cours

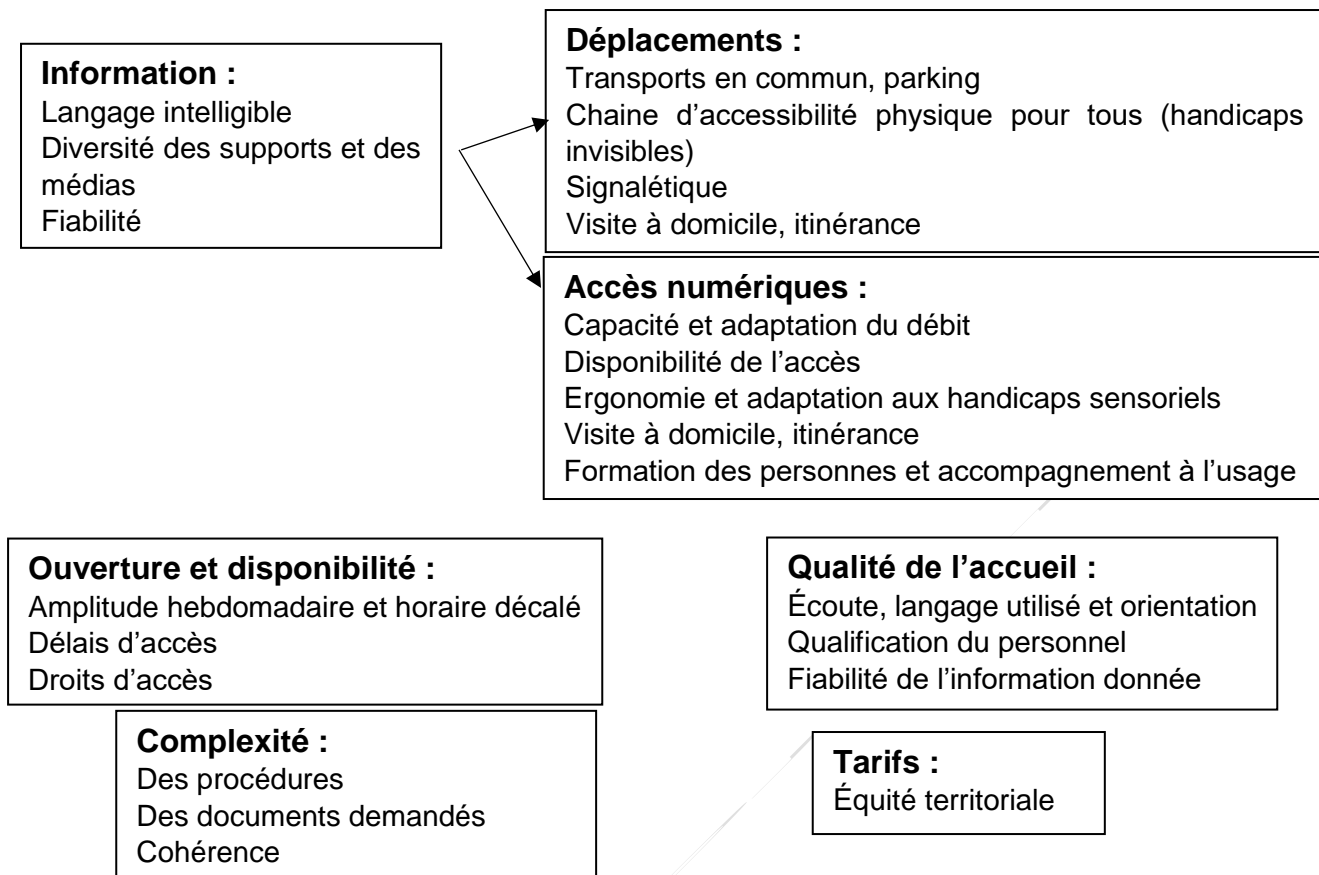
Le SDAASP a un périmètre d'intervention très large, puisque, dans chaque domaine de l'action publique, la composante de l'accès aux services est bien analysée et prise en compte. De ce fait, plusieurs autres schémas, plans d'action, projets déjà en réalisation ou en cours d'élaboration prennent en compte, chacun dans leur domaine, l'accessibilité des services proposés au public cible.

Dans ce département, y concourent en particulier :

- Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique), voté en 2012 et dont la mise en œuvre est pilotée par le SMO PACA THD, en matière d'infrastructures numériques ;
- Le SDTSUN (Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques), voté en septembre 2016 et piloté par le Conseil Départemental ;
- Le Plan Climat Energie Territorial ;
- Le Plan de Développement de la Lecture Publique ;
- La convention de développement de la Culture et le schéma des Arts, Théâtre et Musique ;
- Les orientations définies par le schéma des Sports ;
- Le PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature) ;
- Le SDUS (Schéma Départemental Unique des Solidarités) et le SDSF (Schéma Départemental des Services aux Familles), pilotés conjointement par le Département et la CAF, approuvés le 27 juin 2017 ;
- 14 défis pour un territoire, pilotés par la CCI ;
- Les différents projets de territoire élaborés par les EPCI, en particulier les EPCI issus du schéma de la coopération intercommunale entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, et souvent traduits dans les actions menées par les Maisons des Services Au Public ;
- Le Plan Pauvreté
- Le SCoT de l'aire Gapençaise, approuvé en 2013.

L'état des lieux

Définition de l'accessibilité



L'accessibilité réelle d'un service doit prendre en compte l'intégralité de ces critères.

Une des conséquences de la difficulté d'accéder à un service a été très étudiée, c'est le non-recours au droit. Ce non-recours est dû à plusieurs facteurs :

- l'ignorance du service qui découle du manque d'information ou d'une information illisible ou non utilisable par le public concerné ;
- la non-réception : la démarche est engagée mais trop complexe ou demandant de multiples accès et donc il y a renoncement ;
- la non proposition : même connu par l'utilisateur et/ou le service, la proposition n'est pas faite au bon moment ;
- la non demande : pour des raisons de valeurs personnelles, de crainte d'étiquetage social ou même de complexité anticipée de la démarche.

Ces explications ouvrent déjà la connaissance des points de blocage possibles et donc les moyens et ressources à mobiliser pour rendre le service effectivement utilisable.

La méthode d'élaboration

Les Pays ayant déjà réalisé un schéma de ce type dans les années 2010 ont été rencontrés (hormis le PETR du Grand Briançonnais, qui n'a travaillé sur ce sujet qu'au travers du développement économique) ainsi que l'ADRETS, association experte dans ce domaine et située sur le territoire.

Un point d'étape avec les EPCI a été réalisé le 1^{er} décembre 2016, lors duquel ont été présentés les premiers éléments de l'état des lieux.

Parallèlement, au vu des informations transmises par les structures rencontrées, les différentes études effectuées et autres schémas, la base des équipements de l'INSEE et les évolutions sociétales en terme de demande de service, une étude de « chrono distance » a été commandée à l'INSEE sur 3 paniers de services selon les publics cibles : un panier transversal utile à chaque habitant, un panier plus particulièrement utile à la famille tout le long de sa vie et un panier orienté pour les personnes âgées et handicapées.

Sachant que l'étude de l'INSEE ne porte que sur la distance temporelle d'accessibilité à une infrastructure, cela ne donne qu'une information très partielle de l'accessibilité du service répertorié.

En effet, cela ne prend aucunement en compte, les jours, horaires et les amplitudes d'ouverture, les délais pour un rendez-vous et la prestation rendue, les coûts, la chaîne de mobilité ou le niveau d'infrastructure numérique, le langage utilisé et la complexité des éléments à fournir pour obtenir un service, la qualité de l'accueil et la qualification des personnes qui rendent le service, les évolutions sociétales, aussi bien sur la demande que sur l'offre.

La base d'équipements nationale ne répertorie pas certains « services » locaux qui tiennent pourtant un rôle social important (bar, bibliothèque, marchés, Centre social rural), qui répondent à de nouveaux besoins (déchetteries) ou sont des pôles d'information (Point visio rendez-vous, MSAP)

L'étude d'autres documents, la participation aux schémas en cours et au groupe de travail sur les Services de la CIMA, ont permis de constituer un état des lieux du département.

Un panorama général

Les éléments issus des entretiens et des diagnostics élaborés pour les schémas sectoriels.

Ces données datent globalement des années 2010.

Elles ont été répertoriées les années précédentes et ont fait également l'objet d'analyses de l'INSEE dans le cas du pays Gapençais. Elles n'ont pas été mises à jour d'une manière rigoureuse et systématique.

Elles sont partiellement issues d'un questionnaire réalisé auprès des habitants, associations et entreprises (Pays Sisteronais-Buëch).

Des plans d'actions ont été élaborés, mis en œuvre mais n'ont pas fait l'objet d'une évaluation méthodique.

Cependant, de là sont ressorties les problématiques principales du territoire :

- Services à la personne (de la petite enfance aux personnes âgées et handicapées) ;
- Activités, emploi, saisonnalité (développement économique et spécificité locale) avec 2 axes : la diversification touristique et le développement économique ;
- La mobilité, hors usage d'un véhicule personnel ;
- L'infrastructure numérique et la diffusion des usages ;
- La sectorisation des services et des institutions : mutualisation, coopération, réfléchir l'accès au service à partir du questionnement de l'utilisateur ;
- L'information et la communication (visibilité et lisibilité des services) ;
- L'accès aux soins, en particulier la raréfaction des médecins généralistes.

Ces thèmes sont des points d'entrée sectoriels mais ils ne sont pas indépendants, par exemple :

- le manque de médecin est aussi lié aux aménités de l'environnement local en terme d'offre d'éducation, d'activité pour le conjoint, de culture et de loisir...
- la création d'une activité économique peut en dépendre également, en plus d'un accès internet adéquat.

Dans ce territoire rural et fortement contraint par la topographie et les conditions climatiques, comment s'adapter à une densité faible, à la dispersion de la demande et des besoins et à une accessibilité physique et numérique difficile ?

Comment diffuser l'information afin qu'elle arrive à la personne concernée ?

Les éléments apportés par l'INSEE par l'analyse des paniers définis

La méthode appliquée par l'INSEE :

- Calcul d'un temps d'accès au service le plus proche du domicile par le réseau routier (en minutes) ;
- Mesure des communes géographiquement les plus éloignées et des habitants de ces communes ;
- Pondération par la population résidente au sens du recensement ;
- Pour un panier de services, moyenne des temps d'accès à chaque service.

Cet aspect de l'accessibilité des services est à compléter par d'autres (aspects qualitatifs, accès numérique, accès « réel » aux services etc.).

L'INSEE définit pour la France des bassins de vie et des paniers d'équipements et de services, regroupés dans 3 niveaux de gamme, dite de proximité, moyenne et supérieure selon leur appréciation des besoins généraux des habitants. Ces définitions permettent la comparaison entre territoires et une évaluation des territoires en termes d'accès aux équipements et services. Chaque année, la base équipements et services de l'INSEE est remise à jour par enquêtes auprès des organismes et des mairies ainsi que l'intégration des données des entreprises. C'est avec cette référence qu'est présentée la situation générale du département.

Des paniers spécifiques au département

Un certain nombre d'équipements et de services incontournables à la réflexion du présent schéma ne sont pas répertoriés par l'INSEE : Points Visio rendez-vous, Maisons des solidarités, bibliothèques, déchetteries, Centres sociaux ruraux et Maisons des jeunes et de la culture. Pour ces services, les données étant géolocalisées, il a été possible de les transférer à l'INSEE afin de compléter sa base et de proposer des paniers spécifiques par public cible :

- un panier transversal utile à chaque habitant,
- un panier plus particulièrement utile à la famille tout le long de sa vie
- et un panier orienté pour les personnes âgées et handicapées.

D'autres services ne sont pas répertoriés alors qu'ils peuvent être aussi des relais d'information (café/bar par exemple, marché hebdomadaire, épicerie itinérante, etc.) ou rendre un service commun (Distributeur Automatique de Billet) dans un territoire compartimenté à faible densité.

Les résultats généraux

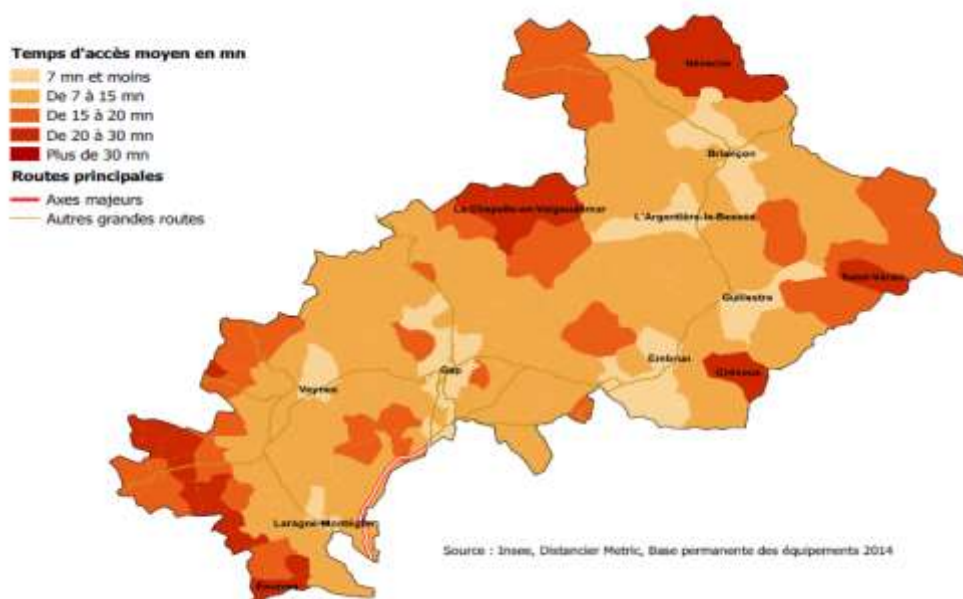
L'image d'ensemble permet de conclure que 70% de la population se situant sur l'axe Durance et celui du chemin de fer est bien desservie par le panier transversal et le panier Personnes Agées ou Handicapées. Le panier Familles interroge, avec bien sûr des manques de données (petite enfance par exemple : les crèches ne sont pas le seul mode de garde).

L'analyse confirme le manque de services des territoires enclavés.

Ces données sont uniquement infrastructurelles et « officielles ».

Panier transversal orienté Services de proximité généraux

Banque Caisse d'épargne	Bureau de poste, relais poste, agence postale	Police, gendarmerie
Station-service	Réparation automobile	Blanchisserie
Épicerie, supérette	Supermarché	Boulangerie
Restaurant	Librairie papeterie journaux	Coiffure
Médecin omnipraticien	Urgence	Chirurgien-dentiste
Laboratoire d'analyses médicales	Pharmacie	Masseur kinésithérapeute
Magasin d'optique	Maison des Solidarités et permanence	Plateau extérieur ou salle multisports
Bassin de natation	Tennis	Point Visio rendez-vous
Déchetterie	Bibliothèque	Cinéma
Théâtre		



Le panier transversal regroupe 27 services de proximité pour la vie quotidienne des habitants (et résidents temporaires). 1,3 % (1800 habitants) sont situés à plus de 20 minutes de ces services, et le temps d'accès moyen à ce panier de services est de 8 minutes, temps calculé avec un accès motorisé en véhicule léger.

Au sein de ce panier, les services dont le temps d'accès moyen est supérieur à 8 minutes (accès motorisé en VL) sont :

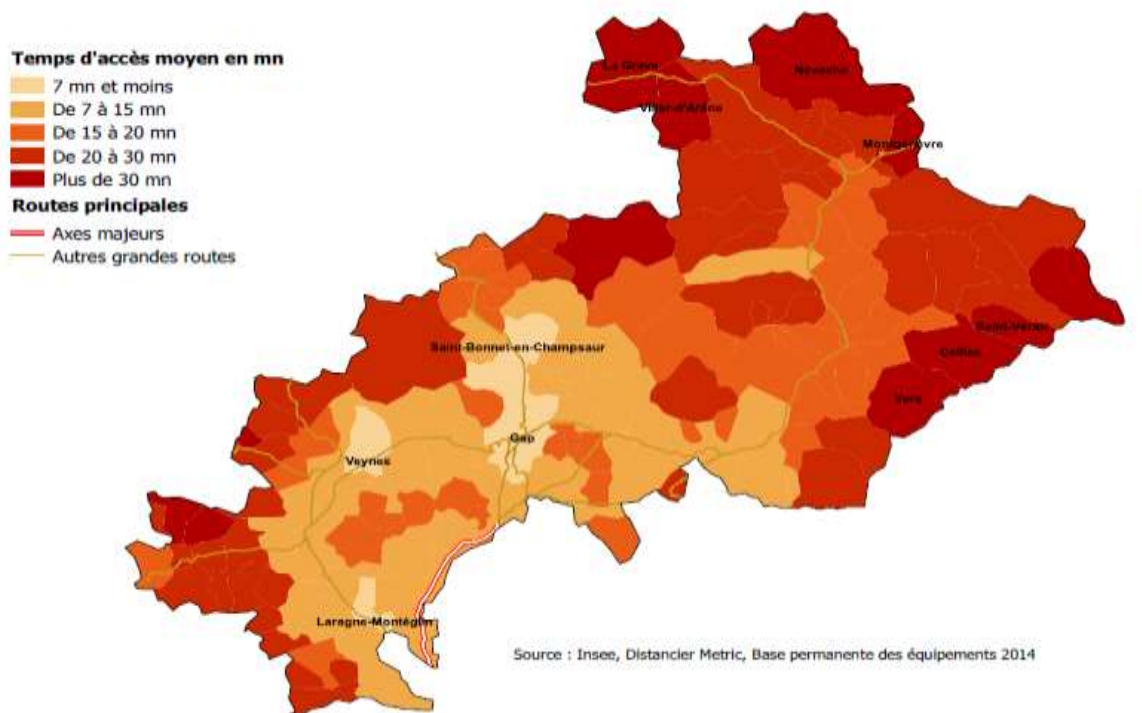
- Les urgences (19 min) (sans tenir compte des médecins formés : 17 dans le département) ;
- Les magasins d'optique (11 min) et laboratoires d'analyse (14 min)
- Le cinéma (12 min), le théâtre (24 min) : cette analyse porte sur les salles fixes uniquement ;
- Les Points visio rendez-vous (16 min) : l'absence de point visio sur Gap biaise ce résultat spécifique.

La part de la population située à plus de 30 min de ces services est de

- 24% pour les urgences, 16% pour les laboratoires d'analyse, 11% pour les magasins d'optique ;
- 37% pour le théâtre, 7% pour le cinéma.

Panier de services orienté Personnes âgées et handicapées

Infirmier	Spécialiste Cardiologie	Ambulance-taxi-VSL
Pédicure-Podologue	Boulodrome	
Personnes âgées hébergement	- Personnes âgées - soins à domicile	Personnes âgées - service d'aide



Le panier comporte 8 services spécifiques. 12% des habitants (17000 habitants) sont situés à plus de 20 minutes de ces services, et le temps d'accès moyen à ce panier de services est de 12 minutes, temps calculé avec un accès motorisé en véhicule léger.

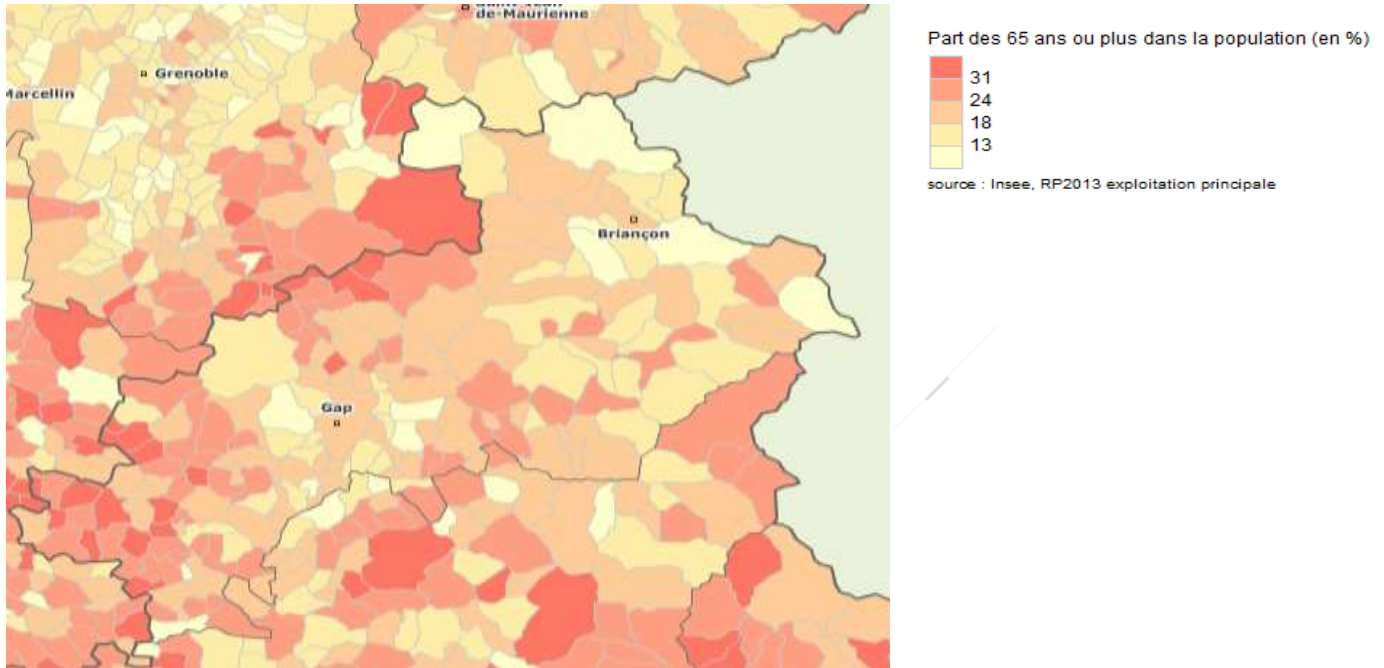
Au sein de ce panier, les services dont le temps d'accès moyen est supérieur à 12 min (accès motorisé en VL) sont :

- Le Cardiologue : 44 min mais la définition de ce service est restreinte à l'offre libérale et ne tient pas compte des offres dans les hôpitaux de Gap, Briançon, Embrun et Sisteron et dans les hôpitaux locaux ; cette question est approfondie dans la thématique « Santé » du diagnostic ;
- Les Soins à domicile : 11 min.

La part de la population située à plus de 30 minutes de ces services est de

- 56 % pour un cardiologue
- Moins de 4% (5 500 habitants) pour les autres services ;
- Le rapport par commune entre % personnes âgées et accessibilité des services ne permet pas de savoir si c'est par manque d'accessibilité qu'il

y a relativement peu de personnes âgées ou bien si la chalandise n'est pas suffisante pour maintenir le service. La carte confirme que les communes ayant un EHPAD ont un pourcentage plus élevé de population âgée. Il en est de même, parfois, des communes alentour qui peuvent bénéficier de services externalisés.



Panier de services orienté Familles

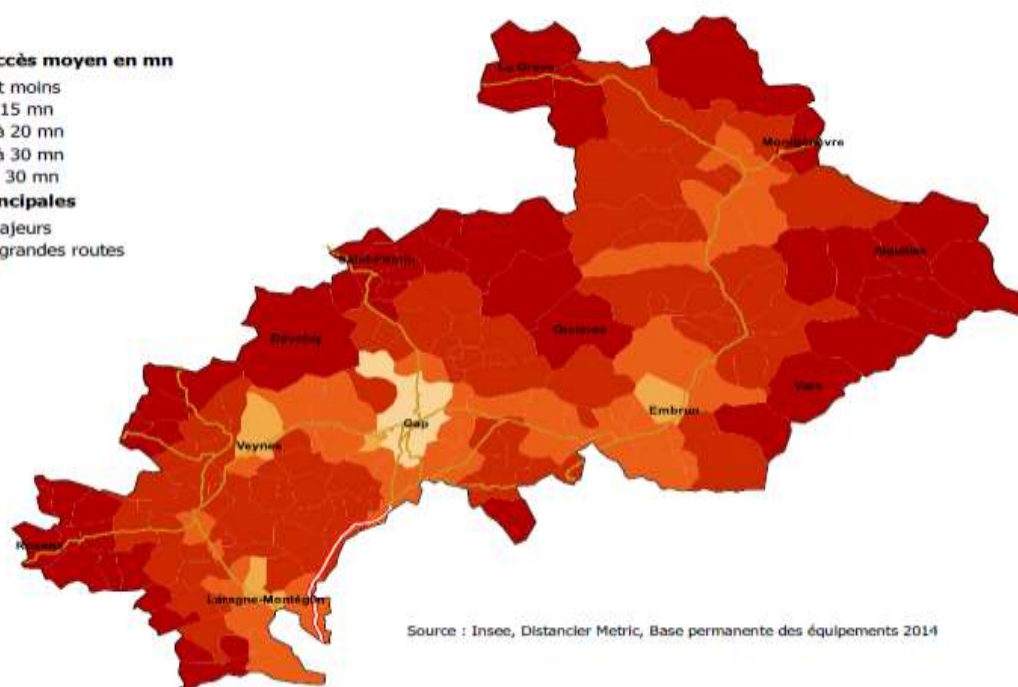
Garde enfants d'âge préscolaire	École maternelle	École élémentaire
Collège	Ecole de conduite	
Lycée enseignement général - technologique	Lycée enseignement professionnel	Centre formation d'apprentis (hors agriculture)
Maternité	Spécialiste médicale	Gynécologie Spécialiste Pédiatrie
Sage-femme	Orthophoniste	Orthoptiste
Enfants handicapés - soins à domicile	Agence de proximité emploi (APE)	Pôle Agence travail temporaire
Gare sous convention avec conseils régionaux ou STIF	MJC/Centre Social	
Athlétisme	Terrains de grands jeux	Salle ou terrain spécialisé

Temps d'accès moyen en mn

- 7 mn et moins
- De 7 à 15 mn
- De 15 à 20 mn
- De 20 à 30 mn
- Plus de 30 mn

Routes principales

- Axes majeurs
- Autres grandes routes



Le panier comporte 22 services spécifiques pour les familles. 34% des habitants (47000 habitants) sont situés à plus de 20 minutes de ces services, et le temps d'accès moyen à ce panier de services est de 17 minutes, temps calculé avec un accès motorisé en véhicule léger.

Au sein de ce panier, les services dont le temps d'accès moyen est supérieur à 17 min (accès motorisé en VL) sont :

- La gare : 65 mn ; c'est la seule entité de transport répertoriée dans ce panier, avec une définition restrictive : cette image est partielle mais conforte le manque d'équipements et services de transport dans les Hautes-Alpes ; elle est complétée dans la partie du diagnostic relative à la mobilité ;

- Le pédiatre (même remarque que pour le cardiologue et autres spécialistes, à relativiser au regard de la définition retenue par l'INSEE) : 42 mn, maternité : 26 mn, gynécologue : 24mn.

La part de la population située à plus de 30 minutes de ces services est de

- 49% pour un pédiatre, 41% maternité, 37 % gynécologie ;
- 36 % Lycée professionnel, 24 % Lycée ;
- 24% Agence pour l'emploi et agence d'emploi temporaire.

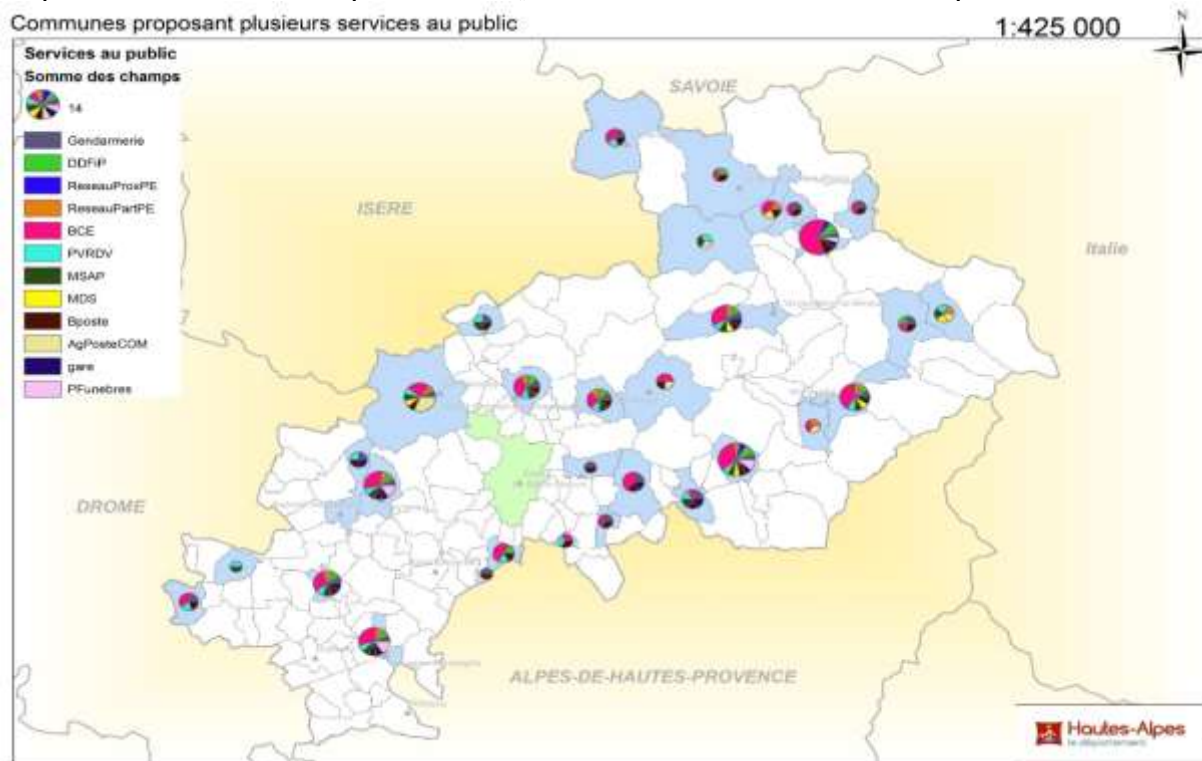
Ce panier fait apparaitre des difficultés en grande partie palliées par des services non répertoriés : en termes de petite enfance par exemple, il existe d'autres modes de garde que les crèches et à part quelques territoires déficitaires, l'ouest principalement, l'offre est suffisante.

Ce panier comprend de nombreux services appartenant à la gamme supérieure selon la classification de l'INSEE : services répondant à un public restreint ou à une utilisation ponctuelle.

Ce panier ne prend pas en compte certaines initiatives comme le Relais d'Assistantes Maternelles de Serre-Ponçon et l'action expérimentale de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans sur le nouveau territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans le cadre des « actions emblématiques » de l'ARS PACA en partenariat avec la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes (MDA 05) : « Trajectoire Enfants ».

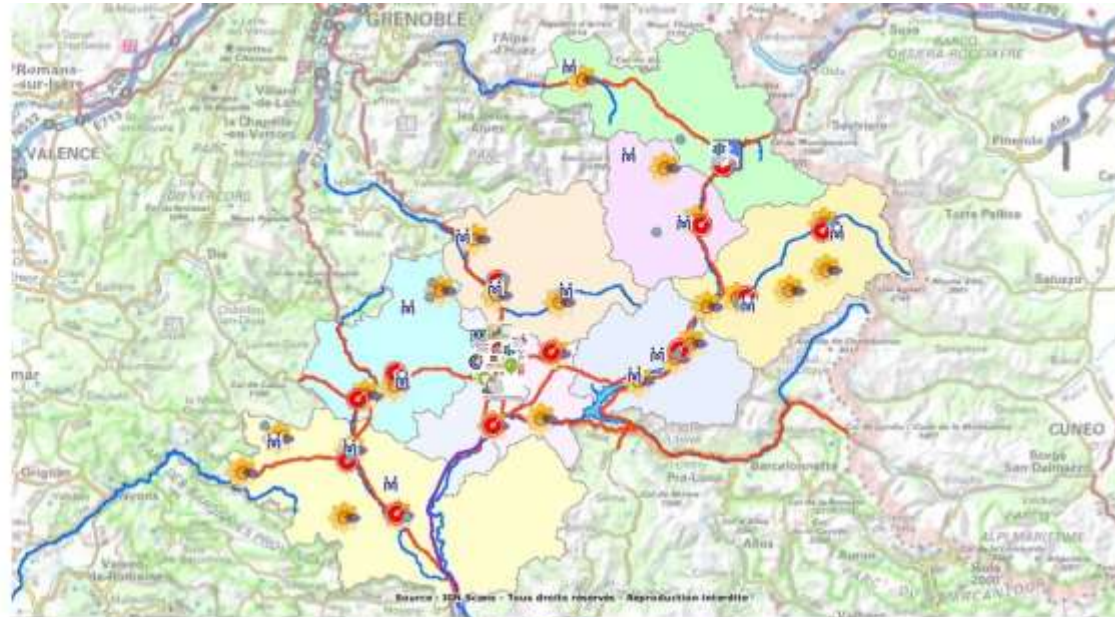
Une cartographie par domaine

Répartition des services publics dans les communes des Hautes-Alpes :

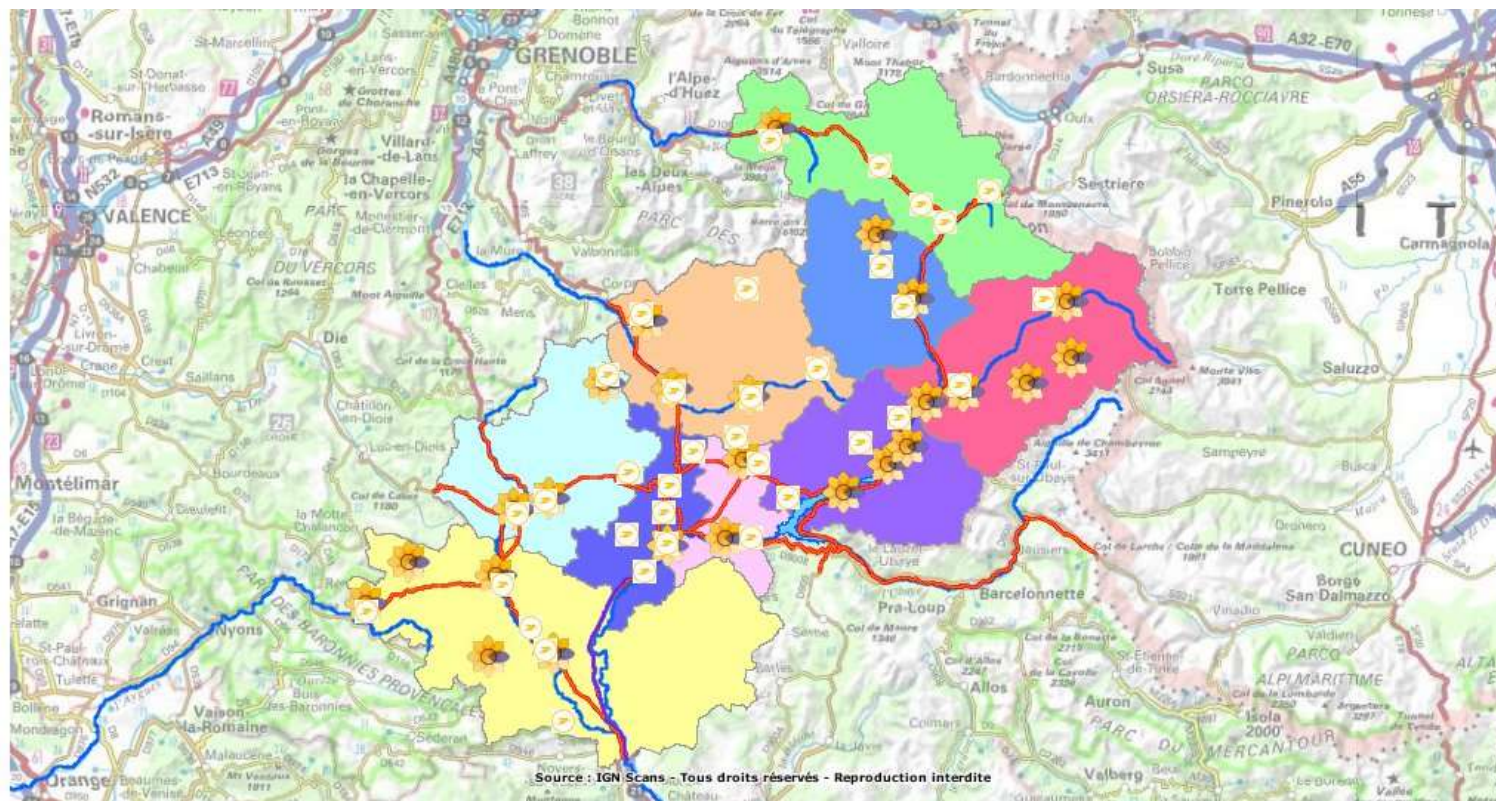


Des administrations accueillant essentiellement le public sur Gap :

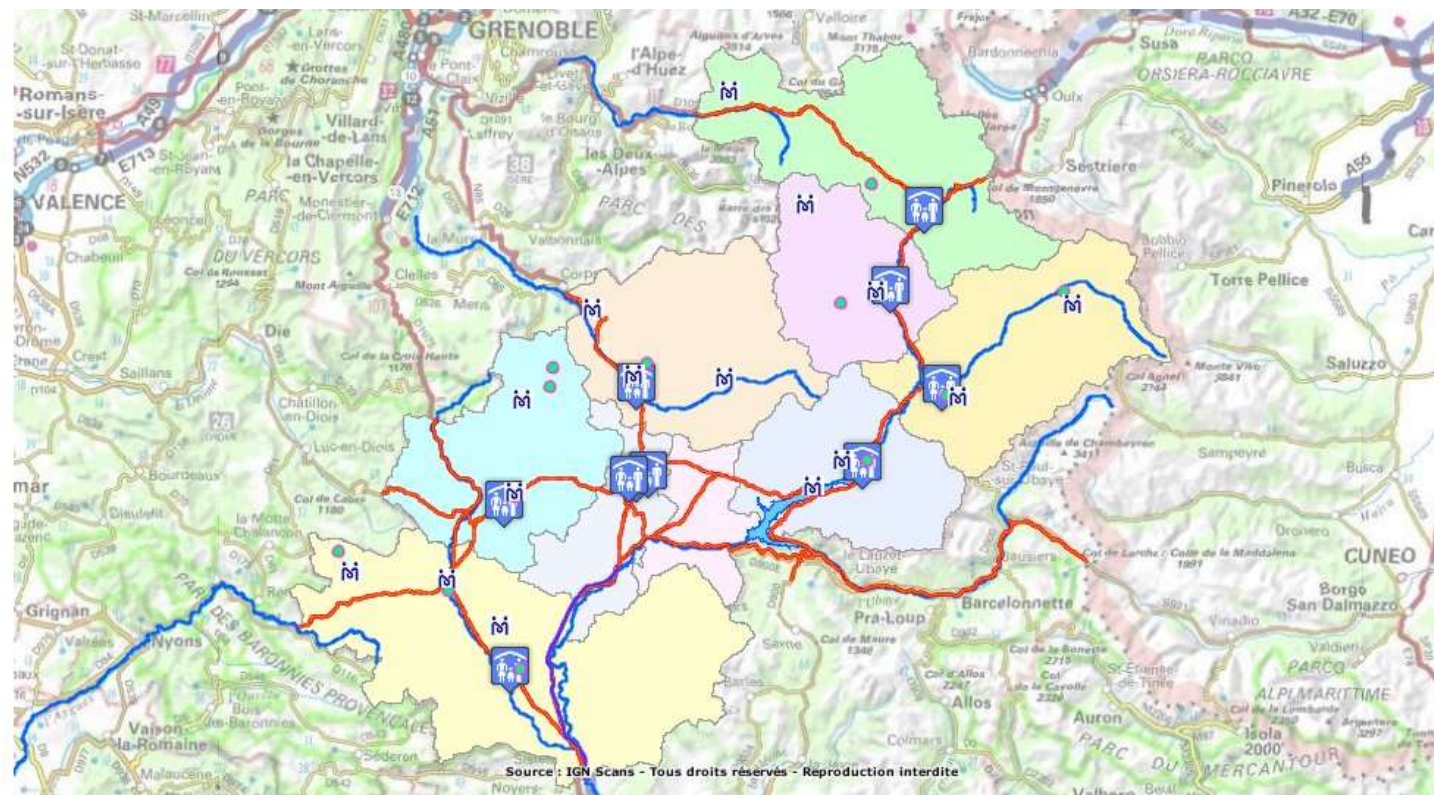
- Légende**
- DNUM - Etablissements publics**
- Maison de services au public
 - Point d'accueil
 - ADEL
 - AFPA
 - ANAH
 - CAF
 - CCI
 - Conseil Départemental
 - Chambre d'agriculture
 - Chambre des métiers
 - CRAM
 - MDPH
 - Maison locale
 - RSA
 - Pôle emploi
 - Préfecture
 - Sous-Préfecture
 - URSSAF
 - DNUM - Points_visio
- EDTOPO - Route primaire**
- Autoroute
 - Bretelle
 - Route à 1 chaussée
 - Route à 2 chaussées
 - B0CARTHAGE_Hydro
 - B0CARTHAGE_Cours_eau
- ATLAS - Communautés de communes_2017**
- BRIANÇONNAIS
 - BUECH-DEVOLLUY
 - CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR
 - GAP-TALLARD-DURANCE
 - GUILLESTROIS-QUEYRAS
 - PAYS DES ECRINS
 - SERRE-PONÇON
 - SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE
 - SISTERONNAIS-BUECH



Bureaux de Poste et situation des 24 points Visio Rendez-vous existants :



Points d'accueil mutualisés existants et MDS :



Les points forts du département

Les services existants

Les caractéristiques environnementales du territoire alimentent une attractivité importante qui se traduit par une forte fréquentation touristique l'été comme l'hiver (population multipliée quasiment par 3) et un solde migratoire positif (+0.6 %).

Malgré la baisse continue depuis une dizaine d'années de la fréquentation touristique en termes de nuitées et de dépenses financières, les saisons d'hiver et d'été restent très marquées par une augmentation remarquable de la population, légèrement plus importante en été qu'en hiver et répartie différemment : la population est globalement triplée. Cela impacte de toute évidence les besoins en services de proximité, de transport, d'accès aux soins, aux équipements et services de sports, loisirs et cultures et tire vers le haut la gamme d'équipements au regard d'autres départements. Les résidents habituels en bénéficient donc mais cela peut cacher une « désertification » de ces services aux intersaisons.

Ainsi l'INSEE note un territoire mieux équipé de services de proximité que la moyenne en PACA (Insee Analyses n°3, 09 2014) : 390 équipements de proximité contre 329 en PACA.

L'offre éducative de l'école primaire au collège est bien répartie sur le territoire et l'offre petite enfance est importante même s'il reste des secteurs déficitaires (Ouest du département). Pour les plus grands, la situation est moins favorable sauf dans quelques domaines spécifiques comme le nouveau Pôle de formation d'excellence (Polyaéro) en aéronautique et l'Antenne universitaire d'Aix-Marseille sur les sports et la montagne.

L'information routière

Le département a mis en place un service d'information sur l'état des routes très performant : le web info route. Mais la mobilité est encore dominée dans le département par un usage quasi exclusif du véhicule individuel, malgré la mise en œuvre d'un schéma de déplacement avec plusieurs offres en transports en commun cadencées et une évolution sociétale timide en ce domaine (covoiturage, partage de véhicules, etc.).

Les solidarités

L'émergence de solidarités publiques et citoyennes dans divers domaines (mobilité, approvisionnement local, soutien à la création et financement participatif des entreprises de production d'énergie, nouvelles formes d'entreprise SCIC, services à la personne, itinérance, coworking, etc.) devrait améliorer l'offre de services.

Le numérique

Le développement de formations et médiations numériques auprès et avec les citoyens (fablab, minilab, Espace de Travail Numérique soutenu par la Région) accompagne un bon taux d'équipement des hauts alpins dans ce domaine au regard des indices nationaux.

Les points faibles

La question démographique

En dehors de la vallée de la Durance et de la voie de chemin de fer, la densité de la population est très faible. Cela a un impact évident sur l'offre de transport collectif classique. Les services du secteur concurrentiel sont plus réduits, hormis dans les stations de ski, et se concentrent dans les petits bourgs. Quant aux services publics, leur disparition s'est effectuée au fil du temps et leur maintien s'avère souvent problématique. Des réponses ont déjà été apportées par le développement des « MSAP » depuis 20 ans avec des appellations et des services qui, bien entendu, ont évolué sur cette période. Le développement des points Visio rendez-vous depuis 2009 constitue également une réponse. Les possibilités d'accès dématérialisé ont également explosé à cette période mais demeurent, pour des raisons de débits ou de complexité d'usage, non performantes pour une partie des habitants.

Cette faible densité se conjugue avec un enclavement topographique très net pour certaines vallées, avec l'éloignement des villes importantes et un accès routier parfois difficile ou restreint, dû aux risques et intempéries habituels dans un pays de montagne à l'altitude moyenne élevée et, ce, malgré une organisation départementale, nationale et communale efficiente. Ainsi le Queyras, le Dévoluy, le Valgaudemar, le Rosannais, la Méouge apparaissent dans la cartographie comme des territoires désertés à des titres divers.

Certaines parties du territoire voient leur population baisser (Ouest) ou stagner (Nord).

Un autre élément démographique va impacter l'évolution des services publics dans le département : le volume important de départs à la retraite dans les 5 ans dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la Fonction Publique et de l'aide sociale (le « papy boom »). Cependant, ce peut être aussi un point fort de renouvellement et d'évolution en termes de méthode de travail et de prise en compte de nouvelles conditions de vie, de réorientation des projets et d'usage plus intégré des TIC.

En même temps, ce vieillissement « rapide » de la population est renforcé par un solde migratoire bien représenté dans les tranches plus âgées,

Répartition de la population des Hautes-Alpes par tranche d'âge		
	2008	2013
<18 ans	21,3%	20,9%
18 à 54 ans	45,8%	43,7%
> 55 ans	32,9%	35,4%

et un déficit de population pour la tranche des 18-25 ans pour cause de poursuite des études supérieures et souvent d'un premier emploi en dehors du département.

En effet, le territoire ne propose pas une offre large d'enseignement supérieur.

Tous ces phénomènes conjugués amènent à penser que ce territoire aura à répondre à un défi accru sur les services d'aides à la personne et de santé ainsi que sur la chaîne d'accessibilité physique.

La question financière

La baisse financière des aides publiques aux associations et des budgets des collectivités territoriales ne montre pas de fléchissement et se traduit souvent par moins de personnels, une recentralisation des services, une dématérialisation accrue mais non accompagnée, moins de visites à domicile des professionnels médico-sociaux, moins de temps consacré à l'accompagnement humain et à la formation.

Elle est renforcée par une baisse continue de l'activité touristique depuis une douzaine d'années due aux évolutions du climat, à la stagnation des infrastructures, aux changements dans le mode de consommation et les attentes. L'économie locale, essentiellement résidentielle, repose sur une forte entrée d'argent extérieur puisque le tourisme est l'élément producteur du trois quarts du PIB départemental.

L'information

La qualité et la lisibilité de l'information pour l'accès aux services publics restent un frein important. En effet, la communication sectorisée par chaque organisme ne permet pas à l'habitant de bien repérer le service dont il a besoin. La dispersion, la complexité et la confusion de l'offre ne favorisent pas l'accès aux services et aux droits pour les usagers.

Les points forts et les points faibles par thème

Équipements et usages numériques

Points forts

Les hauts alpins sont bien équipés en TIC au regard des indices nationaux
24 points Visio rendez-vous sont actuellement en service.

La plateforme territoriale de services en ligne vise à centraliser l'offre d'accès numérique aux services.

Géomas est un SIG départemental déployé en 2017, en large partenariat avec les acteurs du territoire.

Le Syndicat Mixte Ouvert Régional d'aménagement numérique renforce la qualité des réseaux de transmission de données sur le territoire, en application du SDTAN. Les Schémas départementaux SDTAN et SDTSUN relatifs aux infrastructures et aux usages du numériques ont été votés et leur mise en œuvre a débuté.

Néanmoins, le SDTAN est en cours de révision en 2017 : il constitue un préalable quasiment incontournable à une majorité des actions de ce schéma, à savoir la

disponibilité de réseaux numériques adaptés aux usages. Qu'il s'agisse de réseaux fibrés ou sans fil (par exemple 3 ou 4G), la disponibilité et la qualité de ces réseaux sont de nature à impacter fortement la capacité de mise en œuvre du SDAASP.

Points faibles

50% des foyers vivent avec une mauvaise connexion internet ; c'est le cas également de certaines écoles rurales ; le niveau de bande passante reste faible à certains endroits et il demeure des zones blanches.

Les points Visio font l'objet d'un usage très inégal (7 sont significativement actifs). 10% seulement des personnes interrogées utilisent la plateforme territoriale de services en ligne (ENT, TS et état des routes).

Seules les 16 plus importantes collectivités territoriales ont un site internet.

Certains publics sont éloignés de l'accès à l'offre numérique, notamment par manque de compétences dans ce domaine et ce mode de service ne remplace pas l'accompagnement humain.

Les actions engagées dans le SDTSUN visent à agir en résorption de ces points faibles.

Les services sociaux

Points forts

Il s'agit du cœur de métier du Conseil Départemental.

Un Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS) et un Schéma Des Familles porté par la CAF (SDEF) ont été menés conjointement avec une forte participation de tous les acteurs locaux : le plan d'actions a été adopté le 27 juin 2017.

La vie associative est riche, un nombre important de bibliothèques locales couvre le territoire, et un schéma culture a été adopté.

Le département est bien équipé en structures d'accueil :

- 9 centres sociaux agréés et soutenus par la CAF ;
- une offre développée et diversifiée pour l'accueil de la petite enfance ;
- une offre diversifiée en solutions d'accueil pour enfants en danger ;
- une offre de places suffisante, réparties sur le territoire, pour les personnes âgées et handicapées.

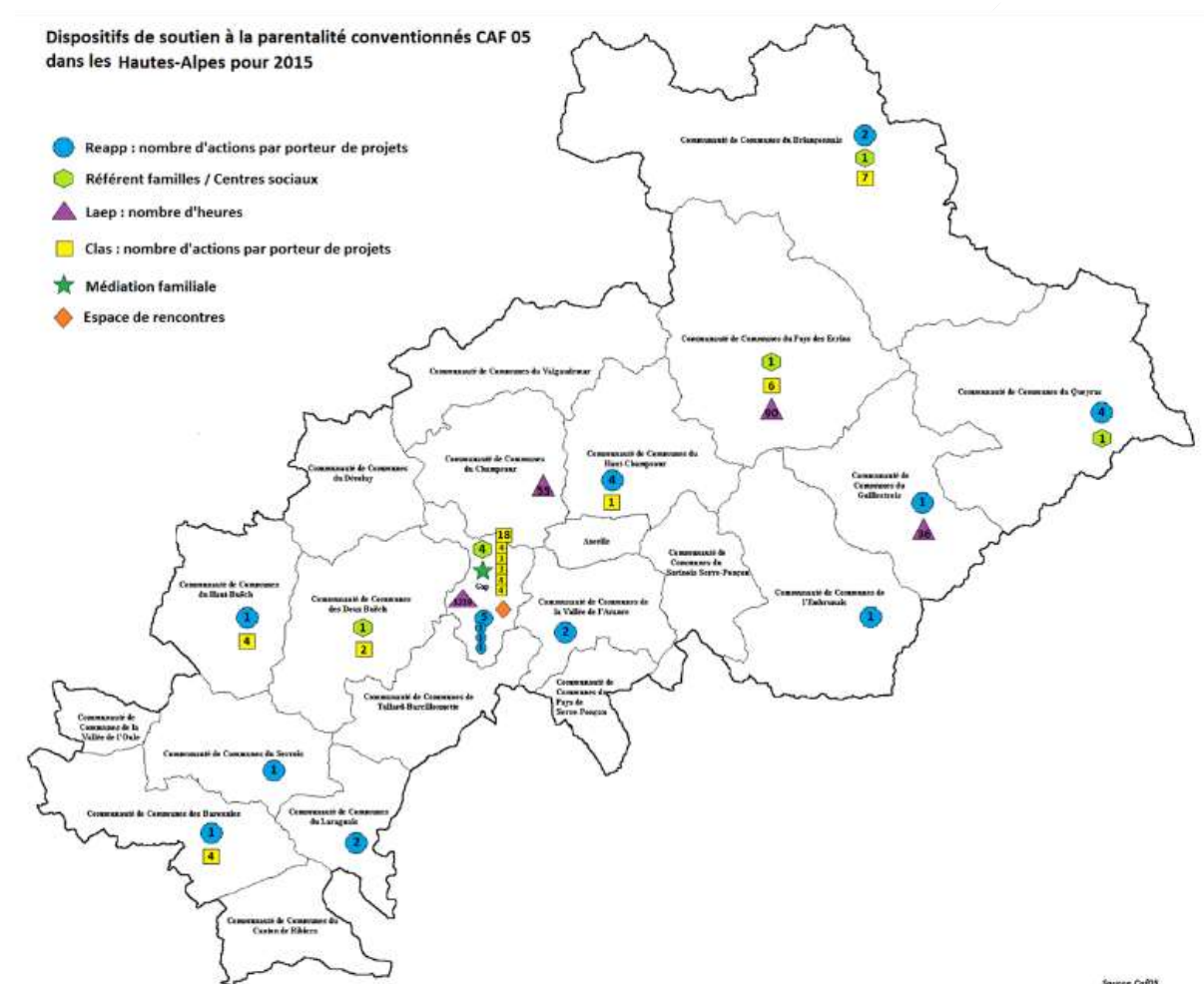
Points faibles

Les offres de services sont peu lisibles pour les usagers en tous domaines.

Il manque un recensement des lieux d'accueil sur le territoire et la nécessité d'identifier toutes les structures qui ont une activité d'accueil ou de conseil (y compris les associations) perdue.

Il n'existe pas d'annuaire des associations médico-sociales et sociales au niveau départemental.

L'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité souffrent d'une disparité dans la répartition territoriale des services avec des zones d'isolement (Buëch, ...) ; l'accueil spécifique est à améliorer (horaire décalé, saisonnier).



Un accueil de type « lieux de vie » manque pour les enfants en danger.

Une offre de visites et de rencontres médiatisées est basée sur Gap mais a du mal à s'organiser sur les agences Nord et Sud.

L'accueil Centre Maternel et Parental n'est pas adapté aux besoins.

Les personnes en situation de handicap souffrent d'une gestion de l'offre qui ne permet pas de s'adapter à tous les parcours de vie ; des besoins ne sont pas couverts aujourd'hui (personne handicapée vieillissante ou à la retraite, handicap psychique...)

Certains publics subissent des ruptures de prestation liées à des changements de dispositifs et de types de prise en charge.

Une part importante de personnes âgées vit seule à domicile (47% des plus de 80 ans en 2013), ce qui induit des enjeux d'accès aux services. L'offre en accueil séquentiel apparaît limitée actuellement mais est en cours de développement.

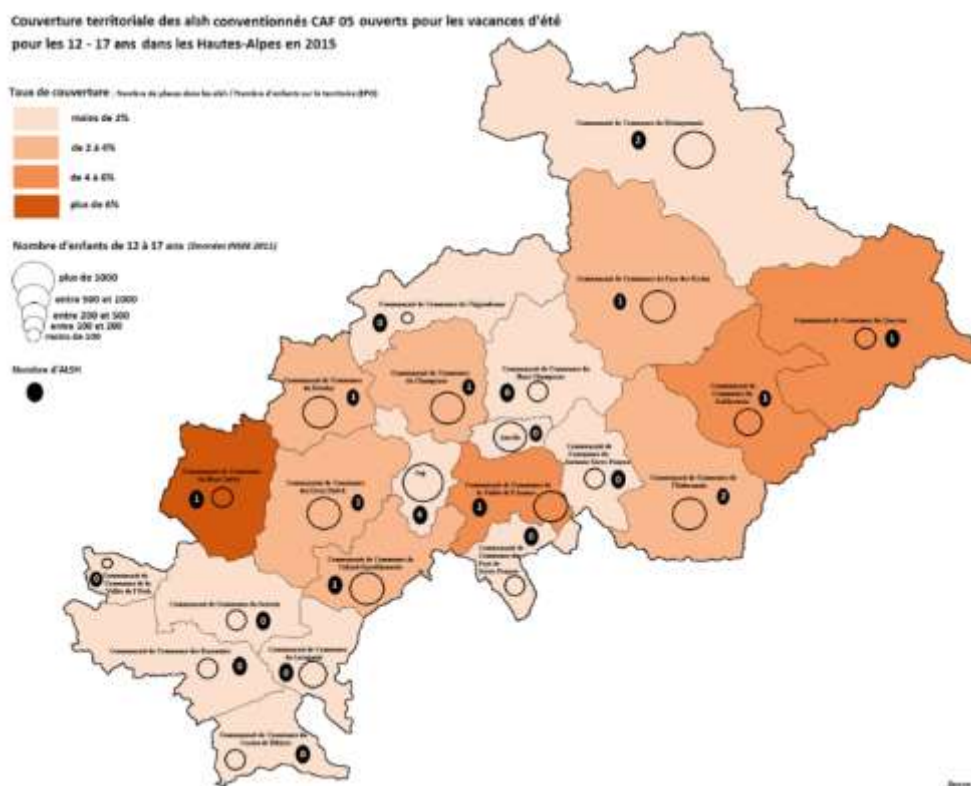
Des zones sont en carence d'animations sociales (MJC, CSR, et apparentés) (Rosannais, Valgaudemar, Guillestrois, Avance).

L'appel à projet et le dispositif d'animation de la vie sociale sont complexes et peu adaptés aux capacités d'action et besoins du territoire.

La vie associative est riche mais vulnérable, et peut rencontrer des difficultés administratives et financières qui fragilisent la pérennité des emplois et l'offre de service de loisirs, de culture, de lien social, de sports, etc.

Les bibliothèques sont nombreuses mais les moyens sont dispersés, elles offrent globalement peu de disponibilité et la qualité du service est à améliorer.

L'offre concernant l'enfance (ALSH) est plus limitée mais existe : elle est à consolider dans plusieurs territoires (Ouest) et pour l'accueil des jeunes handicapés.



Peu d'offres sont à destination des adolescents et des jeunes ; des initiatives de rencontre dans le Buëch n'ont pas été poursuivies.

Services concurrentiels de proximité et services aux entreprises

La richesse du territoire est apportée au $\frac{3}{4}$ par le tourisme.

Points forts

Les Services marchands de proximité permettent un accès aux services de base autour de Gap, dans la Vallée de la Durance et du Buëch.

Les maisons des saisonniers dans le Nord du département permettent de traiter les particularités de l'économie touristique.

Les chambres consulaires sont actives.

Le territoire bénéficie de l'action de l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes (ADDET 05).

Des pépinières et couveuses d'entreprise sont à disposition des créateurs d'activité.

La transition énergétique est porteuse d'emplois non délocalisables.

La CCI pilote un projet « 14 défis pour le territoire des Hautes-Alpes ».

Points faibles

La saisonnalité de l'emploi est relativement importante (tourisme et agriculture).

Des difficultés dans la transmission des entreprises sont rencontrées en tout domaine suite au départ en retraite.

L'accès à la formation est limité dans certaines zones.

Il n'existe pas d'agence d'emploi temporaire en dehors des zones urbaines.

La compétence renforcée des EPCI pour les zones d'activité et l'animation commerciale de proximité nécessite une prise en main par ces derniers.

Services publics de proximité

Points forts

70% de la population, située sur l'axe Durance et celui du chemin de fer, est bien desservie sur un panel large de services de proximité.

Les services publics de proximité sont encore assez bien répartis sur le territoire :
14 MSAP, 10 MDS, des Postes, 6 ATD, 24 points Visio rendez-vous, 12 Services finances publiques, 6 maisons de saisonniers, etc.



Points faibles

Le manque de qualité et de lisibilité de l'information pour l'accès aux services publics occasionne une dispersion et une confusion de l'offre pour l'utilisateur.

Des zones enclavées ne permettent pas un accès en moins de 20 minutes aux services de proximité.

L'accueil et l'information aux droits, tout public confondu, doit être travaillée :

- La connaissance et la fiabilité des informations est à améliorer (formations et plateforme ressource) ;
- Le langage et la lisibilité des dispositifs et des formulaires sont à adapter au public : il s'agit d'un constat très clair et récurrent lors des groupes de travail du Schéma Unique des Solidarités ;
- L'accompagnement à l'usage numérique est indispensable pour une partie de la population.

Services de santé

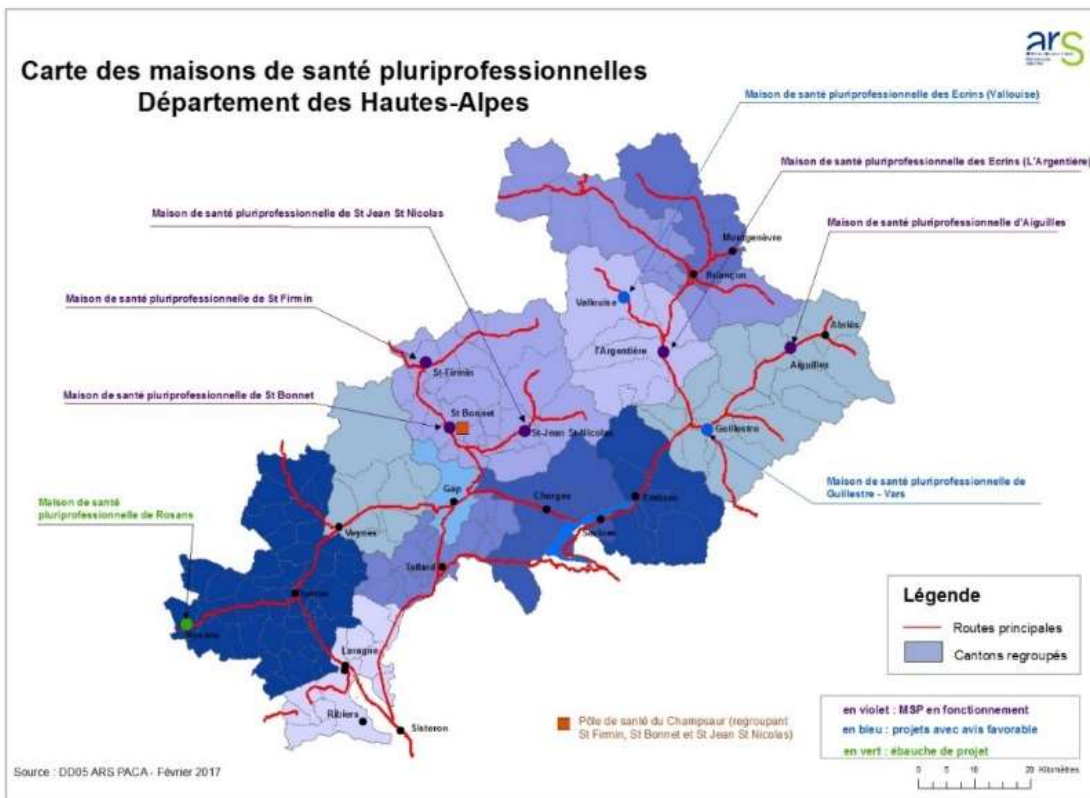
Points forts

Des expérimentations positives sur l'e-santé, la télémédecine, la domotique, la téléassistance, les bouquets de services à la personne ont été menées sur le territoire, ce qui favorise un accès élargi à la santé publique.

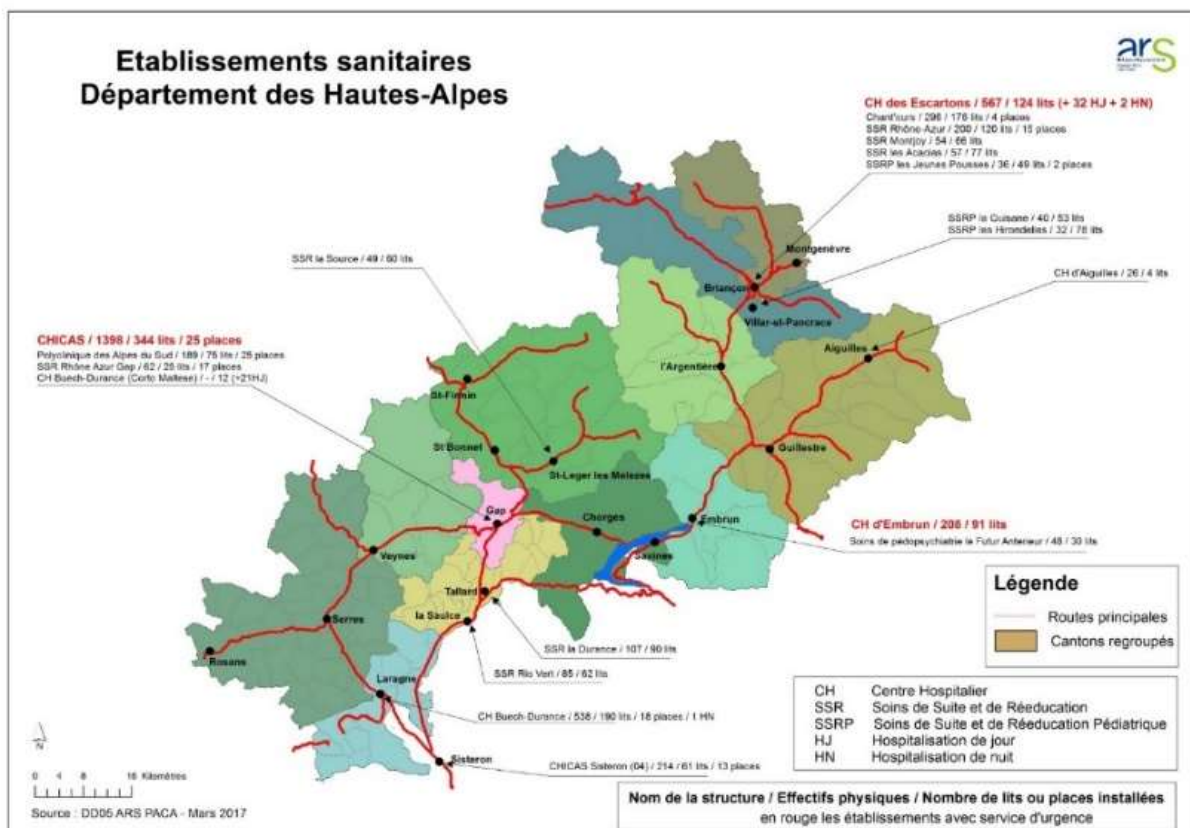
5 maisons de santé (MSP) ont été créées et plusieurs sont en projet.

- 3 MSP sur le Champsaur/Valgaudemar : elles ont été créées entre 2014 et 2016. L'une d'entre elles est constituée en Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (celle du Haut Champsaur. Sur cette zone, deux jeunes médecins se sont installés également en libéral. Ces 3 MSP sont regroupées au sein du pôle de santé du Champsaur Valgaudemar pour mutualiser des actions de prévention, organiser la Permanence des Soins Ambulatoires, la formation continue et l'accueil de jeunes internes.
- Une MSP à Aiguilles adossée au centre hospitalier : dans cette dernière interviennent des médecins du pôle de santé Séliance, dont un jeune médecin qui vient de s'installer à demeure et exerce 3 jours par semaine.
- La MSP multisites de l'Argentière/Vallouise : le site de l'Argentière-La Bessée est ouvert depuis 2012 et celui de Vallouise doit l'être fin 2017.
- Un projet de MSP sur la Grave/Villar d'Arène : en cours.
- La MSP multisites de Guillestre/Vars : le site de Vars doit être opérationnel fin 2017. Celui de Guillestre est prévu en 2020. Toutefois, le projet de santé est signé et les professionnels de santé fonctionnent en exercice coordonné. Une coordonnatrice est financée par l'ARS, notamment pour organiser un rapprochement avec la MSP d'Aiguilles puisque les 2 communautés de communes ont fusionné.

3 centres de santé portés par la fondation Edith Seltzer : 2 de médecine générale à Monetier-les-Bains et Chantemerle et un spécialisé à Briançon.



Les 3 villes principales bénéficient d'un hôpital (avec des fermetures de services et des menaces sur certains services existants).



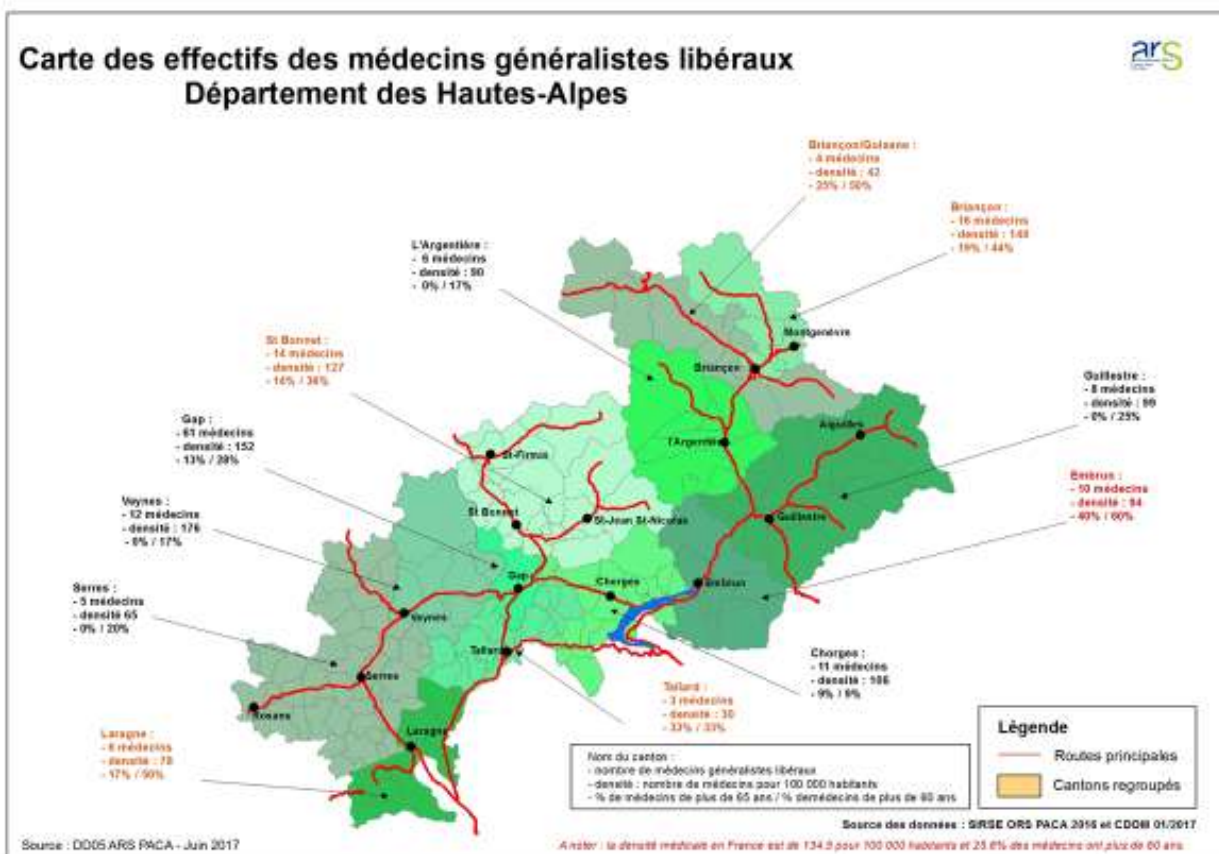
La mise en réseau des hôpitaux par l'intermédiaire du Groupement Hospitalier Territorial constitue un point fort, permettant de couvrir l'ensemble du territoire. Le projet médical partagé structure le département.

Pour faciliter la venue de jeunes internes en stage, le conseil départemental offre des bourses sur 2 ans et une organisation originale portée par l'Unité Pédagogique territoriale Alpine, en convention avec la faculté de médecine de Marseille permet aux étudiants de suivre les cours sur le département et d'effectuer un cursus de stage sur le 05.

Points faibles

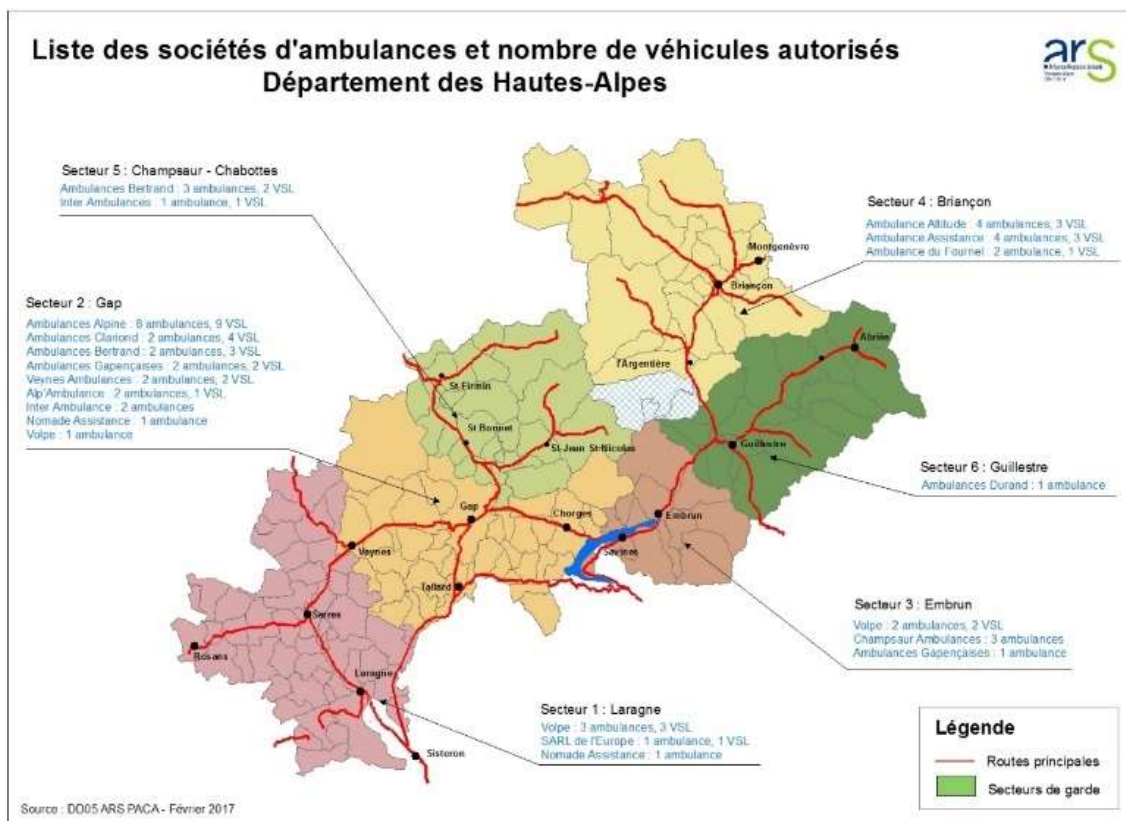
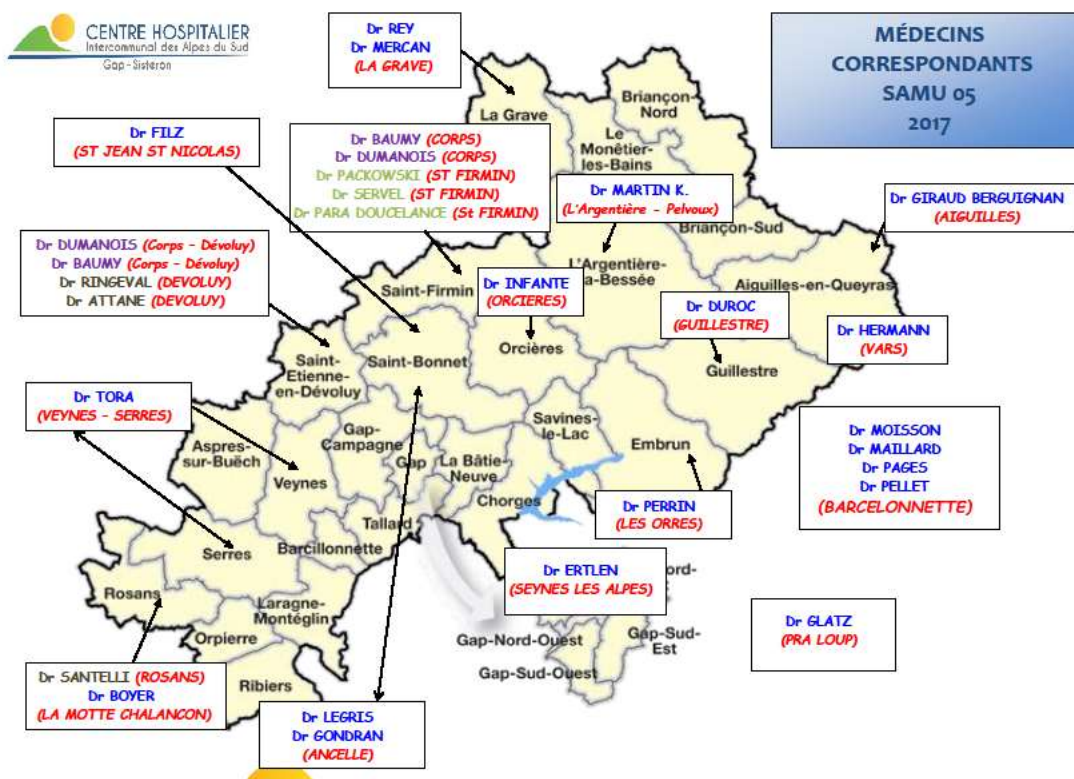
Pour lutter contre la désertification par les médecins généralistes, spécialistes, les praticiens paramédicaux (départs en retraite et difficulté de remplacement des médecins), sont mises en place les MSP, les aides à l'installation de médecins et une nouvelle organisation hospitalière.

Les projets de cabinets de montagne pourraient conforter la réponse médicale dans les zones à forte variation saisonnière.



Sur certaines parties du territoire, notamment rurales et montagneuses (Queyras, Réallon), des difficultés d'accès aux soins peuvent être observées par les gériatres.

Sur certains secteurs, notamment l'Embrunais, la prise en charge pré-hospitalière peut être améliorée.



Mobilité

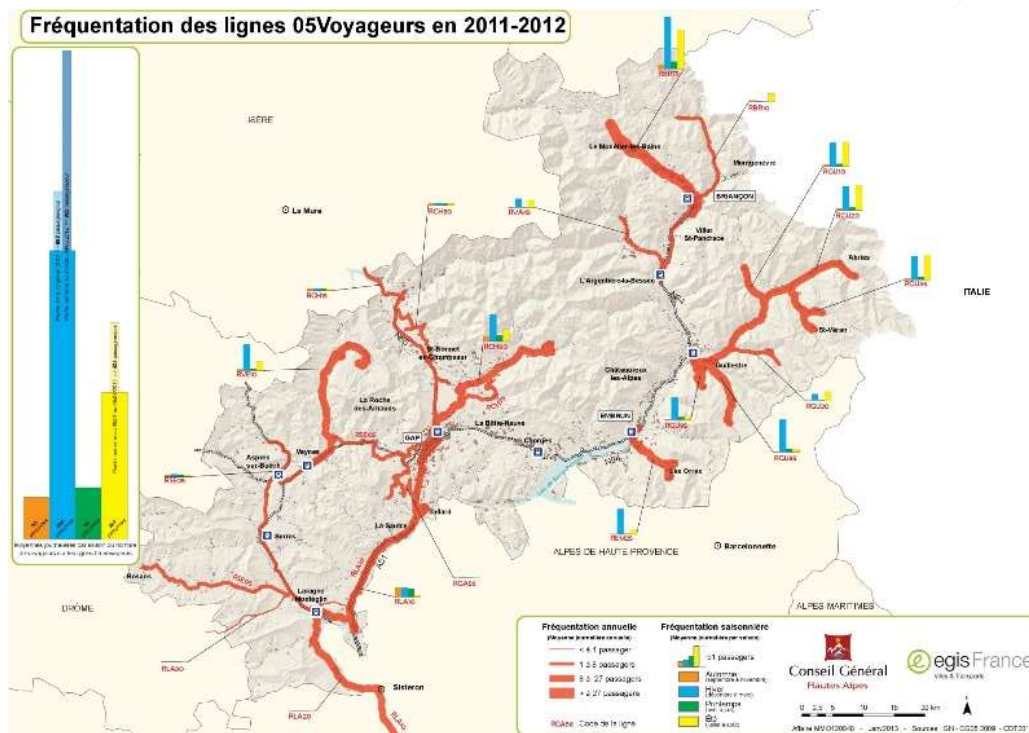
Points forts

Le schéma directeur des déplacements a permis une réflexion et une optimisation de l'offre de transport.

Certaines associations et collectivités territoriales sont dynamiques sur la question de la mobilité.

Pour le public en insertion, il existe un programme départemental proposant des aides financières pour aider à l'obtention du permis de conduire.

Des plateformes de mobilité départementales (05 voyageurs) et régionales sont en fonctionnement.



Le transport en commun est gratuit sur Gap.

Des navettes saisonnières facilitent le transport en commun sur le département en période de forte fréquentation.

Le dispositif « Sortir Senior + » d'AGIRC ARRCO vise à lutter contre l'isolement et la solitude des plus de 80 ans, en mettant à leur disposition un accompagnateur pour les sorties du quotidien.

Les véhicules électriques bénéficieront prochainement de 80 bornes de charge publiques sur le territoire.



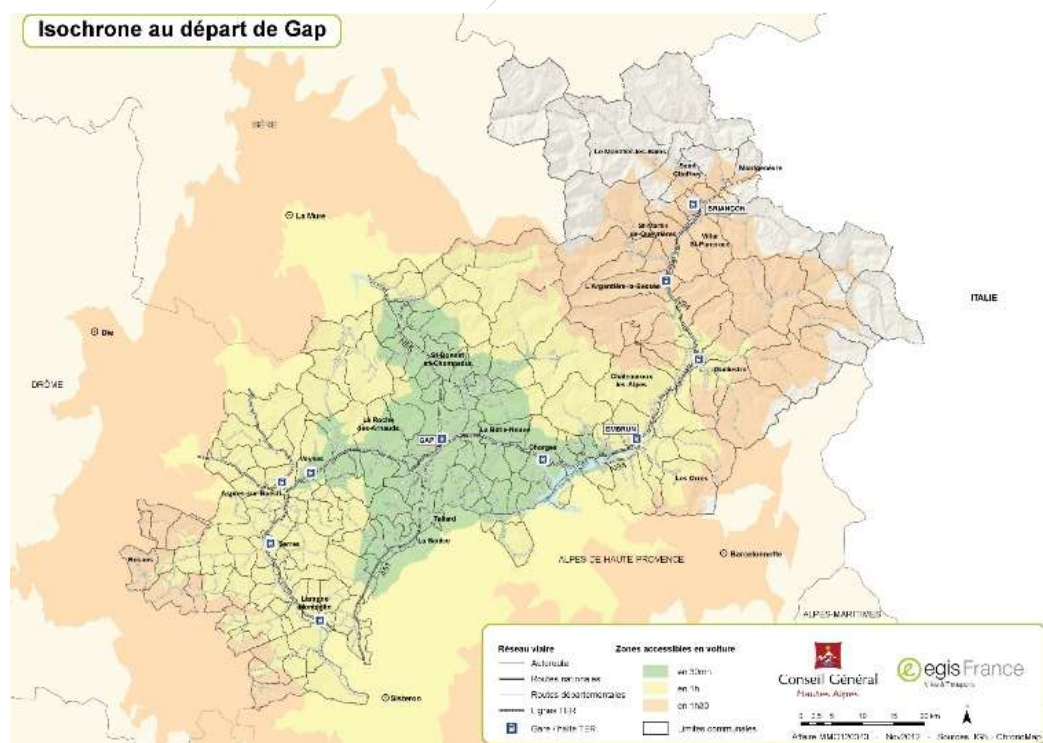
Une enquête « Déplacements villes moyennes », photographiée à l'instant t qui permet de compléter les diagnostics existants, est en cours sur le SCoT du Gapençais.

Points faibles

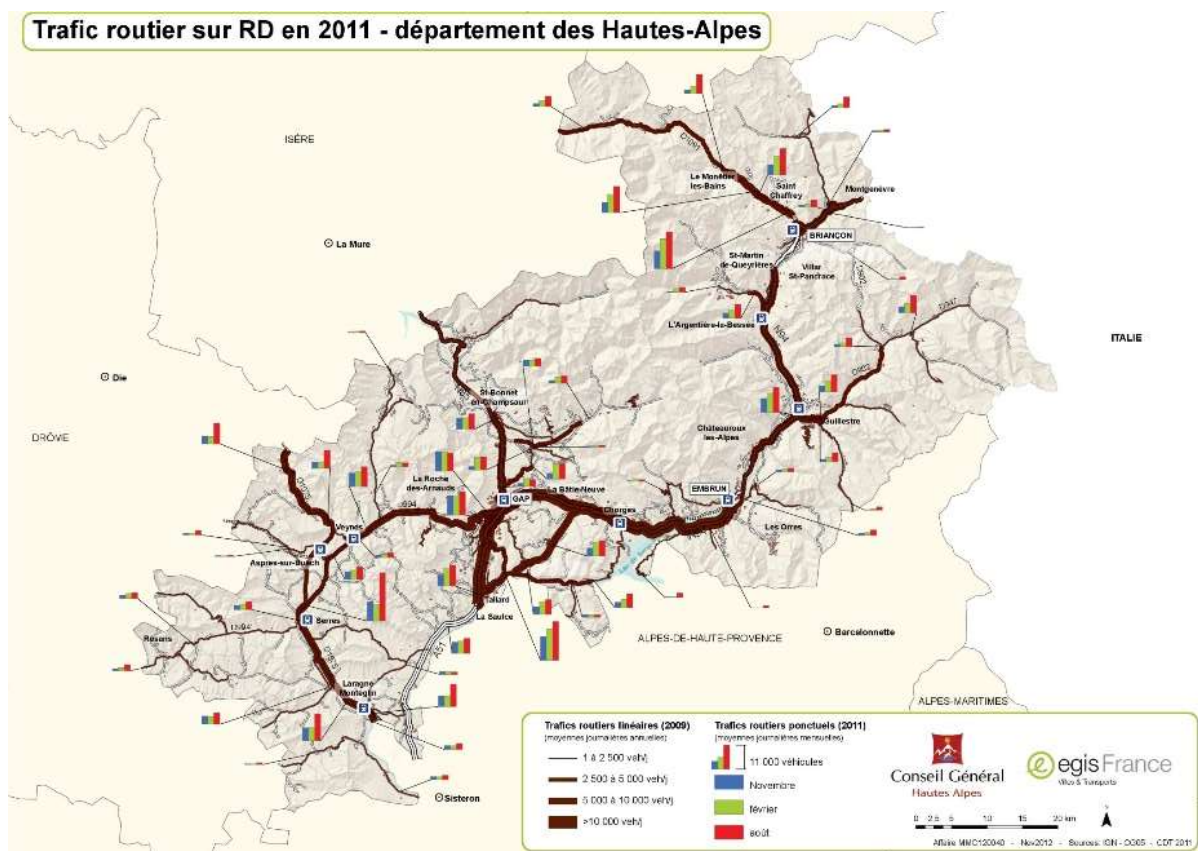
La densité très faible de population et l'enclavement des territoires occasionne un coût important du transport en commun.

La desserte ferroviaire est menacée.

Les pistes cyclables et voies vertes ont fait l'objet d'un développement limité.



Le taux de motorisation des ménages est élevé.



Pour le public en insertion, la prédominance de la voiture induit :

- Des difficultés d'apprentissage (permis de conduire) et financières (achat d'un véhicule) ;



- Un enjeu autour de l'accompagnement au permis de conduire, de l'accompagnement et de l'accessibilité géographique aux auto-écoles.

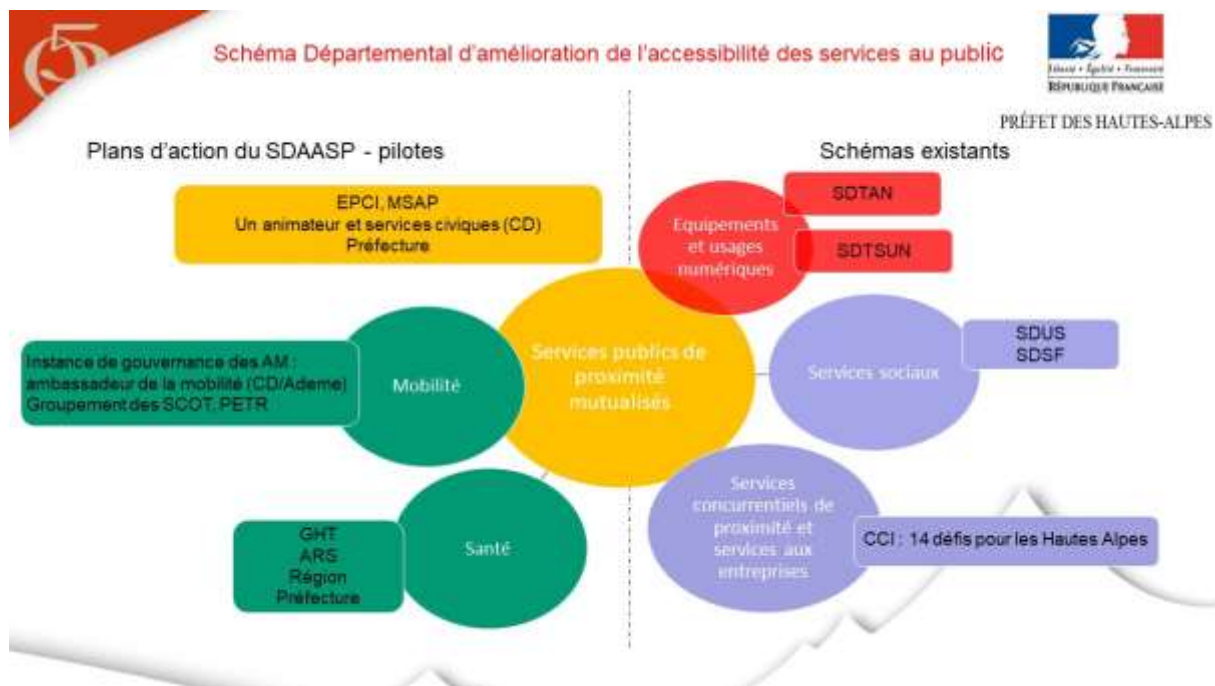
Le transport en commun est peu adapté à la saisonnalité de l'activité et aux trajets domicile-travail, sauf autour de Gap (fréquence faible ailleurs).

La plateforme de covoiturage locale a fait l'objet d'une utilisation réduite et a dû fermer.

L'élaboration du plan d'actions

Les schémas et projets existants

Les domaines des services sociaux, de l'accessibilité numérique, des services concurrentiels de proximité et des services aux entreprises sont pris en compte dans d'autres schémas départementaux en cours de mise en œuvre pour les deux premiers (SDTAN, SDTSUN, SDUS, SDSF), dans le projet de la CCI et les projets de territoire des nouveaux EPCI pour le dernier.



Les services sociaux

Le SDUS et le SDSF répondent aux carences en services sociaux constatées dans le diagnostic :

- L'accès au loisir pour tous sera développé et facilité par la mise en lien de l'offre, notamment par des actions de la DDCSPP et le soutien au label handi-tourisme (action 4 du SDUS) ;
- Des actions diversifiées de soutien à la parentalité seront soutenues et développées : il s'agira d'informer les familles sur l'offre de services et veiller au maillage territorial des solutions mises en œuvre (action 1) ;
- Les horaires d'accueil pour la petite enfance seront revus en fonction des besoins spécifiques, notamment des saisonniers (action 12) ;
- Pour répondre aux besoins non couverts de l'enfance en danger, des lieux de vie seront mis en place, l'organisation des visites et rencontres médiatisées sera repensée, un centre parental adapté sera mis à l'étude (action 14) ;
- L'accompagnement des mineurs non accompagnés confiés au département sera adapté à leurs besoins spécifiques (action 17) ;
- Les ruptures de parcours seront évitées, notamment pour le public en situation de handicap (action 11) ;
- Le public vieillissant en situation de handicap, ou souffrant d'un handicap psychique, ou de déficiences sensorielles, ainsi que les enfants, bénéficieront également de services adaptés, notamment de lieux d'accueil et d'accompagnement (action 15) ;
- L'offre d'accueil de jour pour les personnes âgées sera développée (action 16) ;
- L'autonomie et l'expression des jeunes sera favorisée (action 8) ;
- L'offre de loisirs à destination des jeunes (12-17 ans) et du public en situation de handicap sera développée, notamment dans les territoires qui ne sont pas encore dotés d'ALSH (action 13) ;
- Les acteurs de l'animation de la vie sociale seront soutenus (Action 10) ;
- L'animation sociale et l'offre en ALSH pour l'enfance feront plus particulièrement l'objet d'actions dans le cadre du SDEF.

L'accessibilité numérique : équipements et usages numériques

Les actions prévues dans le SDTSUN permettent de répondre aux enjeux du diagnostic du présent schéma relatifs à l'accessibilité numérique :

- Pour simplifier la relation des usagers avec les administrations, le déploiement de FranceConnect est favorisé (action 1.7) ;
- D'ici 5 ans, 100% des démarches dématérialisées pourront être faites en ligne (action 1.3) ;
- Un annuaire géolocalisé des administrations doit être réalisé : il s'agit de donner de la visibilité sur l'ensemble des services proposés sur le territoire grâce à une carte interactive (action 1.5) ;
- Le département porte un accompagnement des collectivités territoriales pour la réalisation de sites internet permettant notamment l'affichage des arrêtés et délibérations (moins de 50 % des collectivités territoriales ont à ce jour un site) (action 1.6) ;
- Le territoire collabore avec la Région sur la mobilité intelligente : la centrale de mobilité et la plateforme intermodale sont à poursuivre et amplifier, à l'objectif 5 ans (action 5.3) ;
- Un travail sur la gouvernance de la donnée est prévu : il s'agit de permettre la gestion mutualisée et le pilotage dans le temps des données de référence et des données d'intérêt général (mobilité, services au public, etc.) (Socle accélérateur A) ;
- Le SDTSUN prévoit des expérimentations en matière médicale (action 8.3) ;
- La formation et l'innovation vers les TPE et citoyens permettra de réduire la fracture numérique.

Le SDTAN organise la disponibilité des réseaux adaptés aux usages. Il constitue un préalable sur une majorité des actions du SDTSUN et du SDAASP (Services publics à distance, télémédecine, centrale de mobilité...). Il priorise la réalisation des infrastructures numériques adaptées aux services attendus. SDTAN et SDAASP sont donc liés : il s'agira de veiller à la cohérence de leur mise en œuvre.

Les services concurrentiels de proximité et les services aux entreprises

Les 14 défis pour les Hautes-Alpes portés par la CCI visent notamment à :

- Investir dans la proximité : comment mettre en œuvre des montages financiers spécifiques aux besoins de développement et aux objectifs stratégiques des entreprises à potentiel ? (Défi 1)
- Transmettre son entreprise : comment promouvoir et optimiser l'attractivité du territoire départemental au service de la transmission d'entreprise ? (Défi 2)
- Accompagner la volonté entrepreneuriale : comment booster la création et accélérer la croissance de start up innovantes ? (Défi 4)
- Booster la proximité : comment favoriser la consommation locale en performant la fonctionnalité et le développement des circuits courts ? (Défi 6)
- Voyager dans les Alpes : comment agir collectivement sur la visibilité et la qualité de l'offre de services ? (Défi 7)
- Forger un territoire en devenir : comment créer un environnement propice à l'implantation, à l'exploitation et au développement des entreprises ? (Défi 10)
- Former les collaborateurs et décideurs de demain : comment développer une offre adaptée en formation supérieure ? (Défi 12)
- Créer une école du numérique : comment impulser et soutenir la redynamisation d'un territoire de montagne au travers d'une stratégie de formation aux usages du numérique ? (Défi 13)



Les groupes de travail

Pour les autres domaines, trois groupes de travail ont été constitués afin d'élaborer un plan d'actions.

Le groupe de travail sur les services publics de proximité est piloté conjointement par la Préfecture et le Département.

Il est constitué de tous les représentants d'organismes invités au comité de pilotage.

Il s'est réuni 3 fois, le 27 mars, le 9 mai et le 30 mai 2017.

Il a formalisé 19 objectifs opérationnels, regroupés en 6 actions, répondant à 2 axes généraux :

- Assurer une complémentarité dans les propositions d'accès physique et dématérialisé ;
- Rendre l'information et le service accessibles.

Le groupe de travail Mobilité est copiloté par la DREAL et la Région - Direction des Transports et des Grands Equipements, unité des Hautes-Alpes -. Il regroupe les représentants des AOM, les TEPCV, les acteurs de la mobilité électrique, les EPCI et des membres du comité de pilotage. Il s'est réuni 2 fois, les 13 et 27 juin 2017.

Il a abouti à 9 actions répondant à 3 thèmes :

- La communication et l'offre de transport ;
- Les nouvelles mobilités ;
- Les publics à accompagner.

Le groupe de travail Santé associe l'ARS et est piloté par le Département. Il regroupe les représentants des ordres professionnels et les organismes en charge de la santé, les EPCI et des membres du comité de pilotage. Il a travaillé sur 15 objectifs opérationnels, regroupés en 7 actions répondant à 3 axes généraux :

- Etre territoire pilote dans le domaine de la télémédecine ;
- Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité ;
- Promouvoir des solutions pour maintenir la présence médicale (générale, spécialisée) et paramédicale.

Le plan d'actions

Le plan d'actions se décline en trois thèmes correspondant aux trois groupes de travail.

Services publics de proximité

Le plan d'actions concernant les services publics de proximité est synthétisé par le tableau ci-dessous.

Action	Pilote	Moyens	Indicateurs
A - Assurer une complémentarité dans les propositions d'accès physique et dématérialisé			
1 - Optimiser le maillage de tous les points d'accès aux services	CD05 (DNUM), Préfecture et EPCI sur leur territoire	Chef de projet Visio rendez-vous pour l'objectif 2.	Durée d'usage des points Visio rendez-vous ; Activité selon les partenaires ; Regroupement de points d'accueil.
2 - Développer la dématérialisation de l'accès aux services selon les publics et selon les partenaires	CD 05 (service communication, DNUM), EPCI	Chef de projet DNUM ; Chef de projet SIG.	Cartographie géolocalisée et mise à jour Usage du Visio rendez-vous individuel ; Nombre d'utilisateurs du portail.
3 - Animer les structures d'accueil et mobiliser les partenaires	COPIL MSAP, CD05	Un animateur.	Initiatives partenariales prises par le COPIL ; Nombre de conventions entre les MSAP et les partenaires par MSAP ou PAA ; Nombre de formations délivrées par les partenaires ; Evolution du nombre de Visio Rendez-vous par partenaire.
B - Améliorer la lisibilité de l'information et de l'offre de service			
4 - Communiquer auprès du public et des relais locaux	CD05	L'animateur de l'action précédente.	Diffusion par flyer ; Nombre d'expérimentation et d'évolution de la signalétique.
5 - Améliorer la lisibilité de l'information et des procédures	Chacun dans son domaine de maitrise	Temps de coordination et d'animation ; Un service civique.	Mise en place et animation d'un groupe d'usagers pour relire les informations et les procédures ; Meilleur recours aux services.
6 - Développer l'accompagnement du public	Chaque porteur de point d'accueil	Gestion des compétences et suivi logiciel et procédural à assurer par les organismes ; Jeunes en service civique.	Nombre de formations offertes et suivies chaque année ; Budget consacré à ces formations (cible 3000 €/ an pour des formations diverses).

A : Assurer une complémentarité dans les propositions d'accès physique et dématérialisé

Dans le cadre de ce schéma, la mutualisation des services est explicitement souhaitée par le législateur. Cette mutualisation peut prendre plusieurs formes, locaux, guichets uniques, plateformes d'information, documents partagés, personnels polyvalents, etc.

Il existe sur le territoire 14 MSAP. Certaines ont un point d'accueil central et des antennes. Les Communautés de Communes ont la compétence en termes d'animation et de contractualisation avec les différents partenaires. La Poste est un partenaire privilégié qui s'implique également dans ce type de structure.

Quelques organismes proposent une médiation numérique dans un lieu spécifique. Le développement de cet accès aux services simplifie une partie des démarches mais cause aussi des difficultés pour des raisons d'infrastructures de télécommunication, de la non « capacité » aux services dématérialisés de certains usagers ou de cas particuliers pour lesquels un interlocuteur humain est indispensable.

Le projet « Visio Rendez-vous » a pour objectif d'assurer la continuité de service public et d'élargir l'offre d'accès à l'ensemble du territoire haut-alpin. Le Département s'est donné pour mission de garantir un accès équitable au dispositif par le maillage de lieux d'accueil permettant à l'utilisateur d'éviter certains déplacements. La mise en œuvre des « Visio Rendez-vous » garantit l'égalité d'accès, de performance et d'offre de service de rendez-vous à distance en tout point du territoire. Chaque point équipé en « Visio Rendez-vous » est mutualisé avec tous les opérateurs du dispositif.

Depuis 2009, le déploiement des points « Visio Rendez-vous » se poursuit pour atteindre 24 lieux d'accueil répartis sur le département et 31 organismes partenaires. Le rendez-vous offre les mêmes fonctions qu'un rendez-vous en présentiel. Il permet l'accompagnement à la rédaction d'un dossier, à l'envoi de pièces justificatives, impression et envoi de document, de la même manière. Il doit garantir une confidentialité. Il nécessite la présence d'un agent afin de garantir une facilité d'accès (accompagnement à l'usage de l'outil et la compréhension des procédures). Les structures accueillantes sont les MSAP, les agences postales communales, CIAS, CCAS, mairies.

En outre, il existe de nombreux autres lieux d'accueil pour des publics spécifiques ou localisés : mairie, maison des solidarités, centre communal ou intercommunal d'action sociale, etc. La cartographie des services existants et celle des prestations souhaitées donnent un chemin à suivre.



Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public



Points d'accueil mutualisés existants et points Visio : un maillage à optimiser

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Légende

- DNUM - Etablissements publics
 - EPN
 - Maison de services au public
 - Point d'accueil
- DNUM - Points_visio
- BDTOPO - Route primaire
 - Autoroute
 - Bretelle
 - Route à 1 chaussée
 - Route à 2 chaussées
- BDCARTHAGE_Hydro
- BDCARTHAGE_Cours_eau
- ATLAS - Communautés de communes_2017
 - BRIANCONNAIS
 - BUECH-DEVOLUY
 - CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR
 - GAP-TALLARD-DURANCE
 - GUILLESTROIS-QUEYRAS
 - PAYS DES ECRINS
 - SERRE-PONCON
 - SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
 - SISTERONNAIS-BUECH

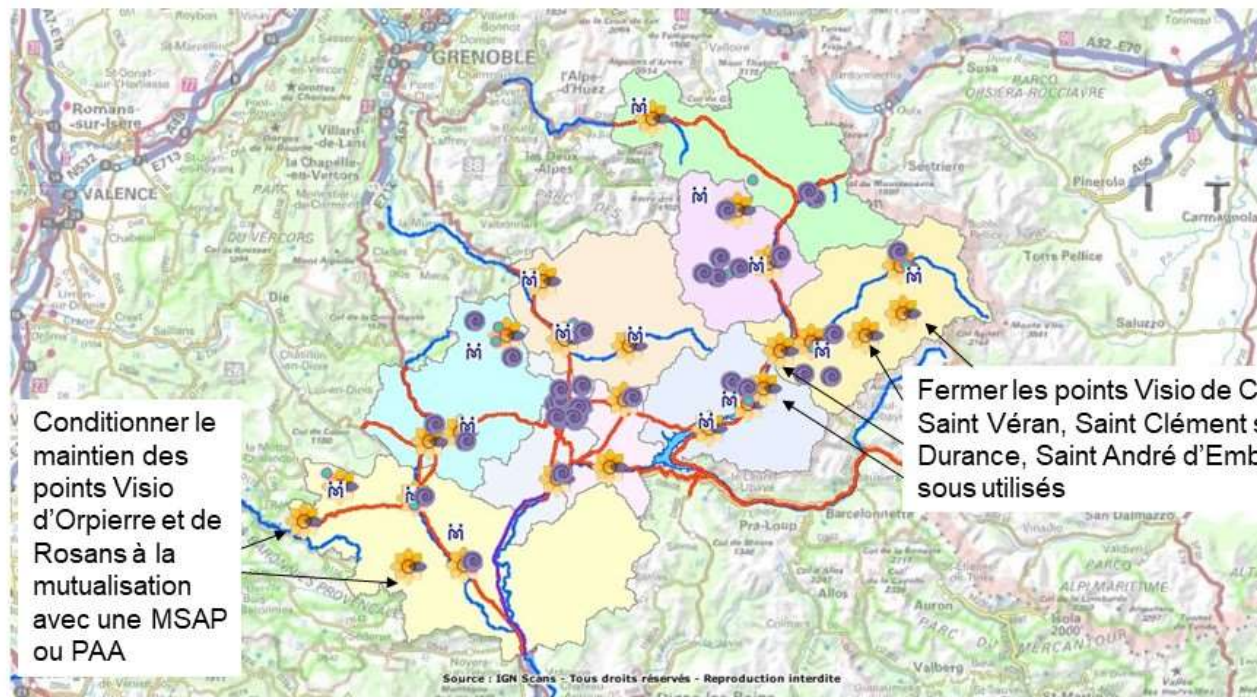




Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

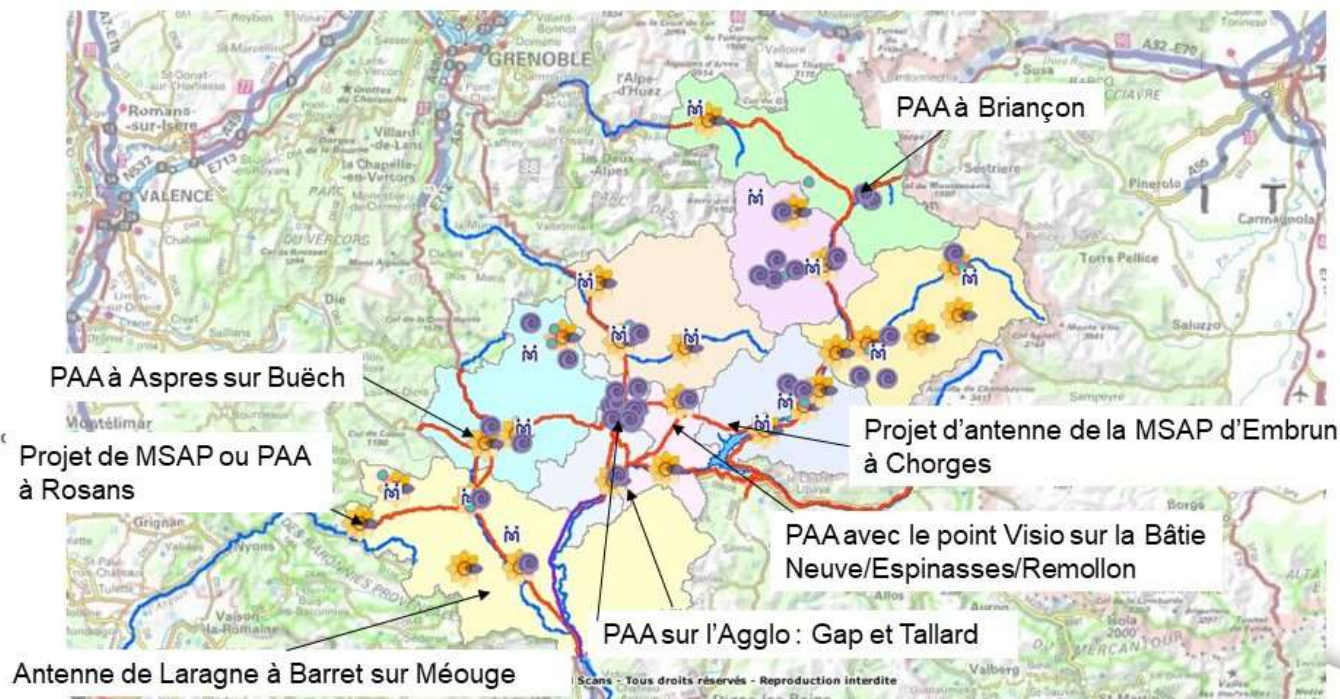


Conforter les projets de MSAP ou PAA et travailler à la création de PAA par mutualisation de points d'accueil existants

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

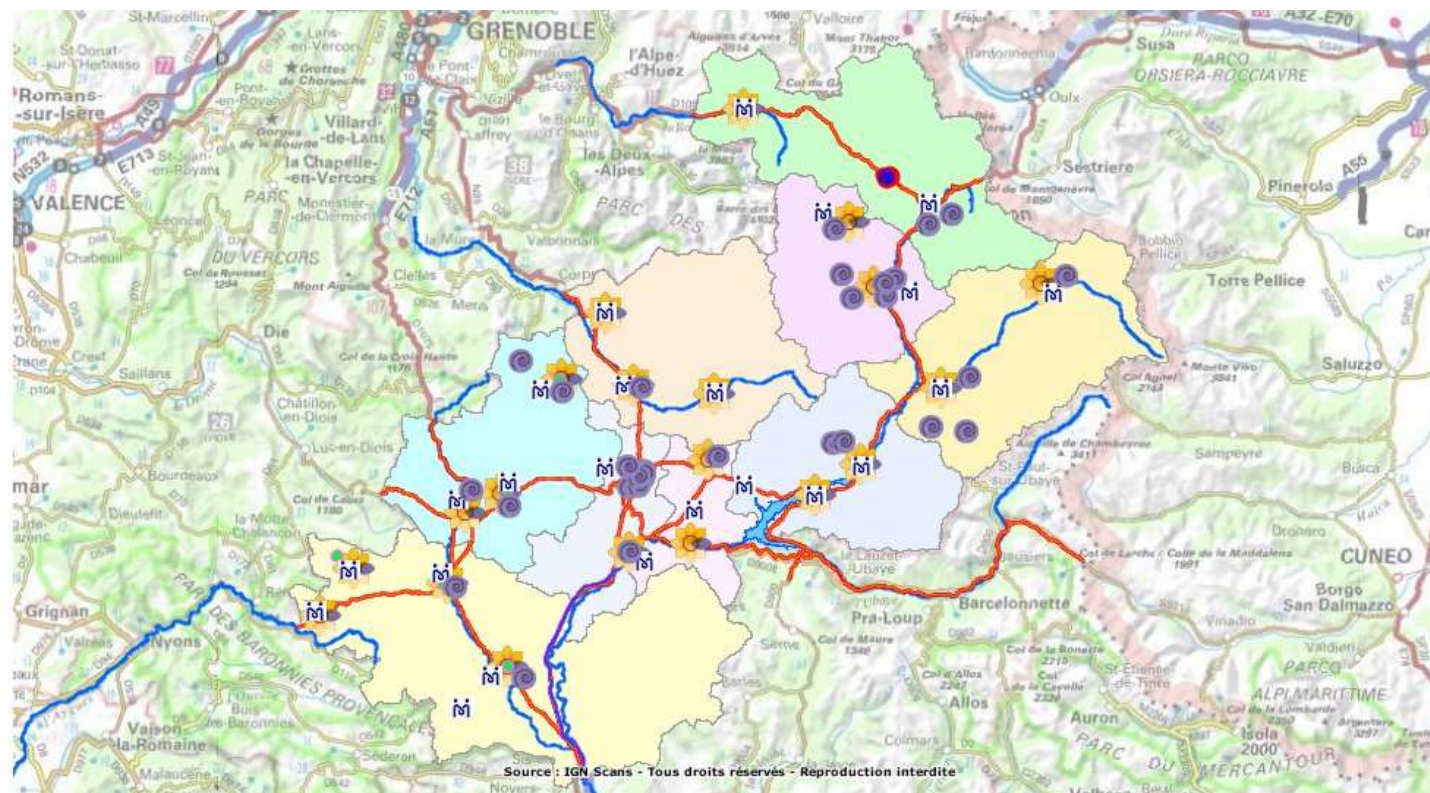
Légende

- DNUM - Etablissements publics
 - EPN
 - Maison de services au public
 - Point d'accueil
- DNUM - Points_visio
- BDTOPO - Route primaire
 - Autoroute
 - Bretelle
 - Route à 1 chaussée
 - Route à 2 chaussées
- BD CARTHAGE_Hydro
- BD CARTHAGE_Cours_eau
- ATLAS - Communautés de communes_2015
 - BRIANCONNAIS
 - BUECH-DEVOLUY
 - CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR
 - GAP-TALLARD-DURANCE
 - GUILLESTROIS-QUEYRAS
 - PAYS DES ECRINS
 - SERRE-PONCON
 - SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
 - SISTERONNAIS-BUECH



La mise en œuvre des propositions ci-dessus donnerait la couverture du territoire suivante :

- Légende**
- DNUM - Etablissements publics (prospexion)
 -  EPN
 -  Maison de services au public
 -  Point d'accueil
 -  Point visio
 - BDTOPO - Route primaire
 -  Autoroute
 -  Bretelle
 -  Route à 1 chaussée
 -  Route à 2 chaussées
 -  BDCARTHAGE_Hydro
 -  BDCARTHAGE_Cours_eau
 - ATLAS - Communautés de communes_2017
 -  BRIANCONNAIS
 -  BUECH-DEVOLUY
 -  CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR
 -  GAP-TALLARD-DURANCE
 -  GUILLESTROIS-QUEYRAS
 -  PAYS DES ECRINS
 -  SERRE-PONCON
 -  SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
 -  SISTERONNAIS-BUECH



Action 1 : Optimiser le maillage de tous les points d'accès aux services non concurrentiels

État des lieux : Ce territoire offre de nombreux points d'accueil et de services au public : MSAP, maisons des saisonniers, points Visio Rendez-vous, ERIC, permanences de certains organismes dans les mairies, les CCAS, les agences postales, Maison de la justice et du droit, Maison de l'Autonomie en projet (remplaçant la MDPH), ADIL... Il existe donc déjà des cas de mutualisation en termes de locaux et de personnels parfois. Une vue d'ensemble sur le territoire est nécessaire pour assurer une répartition équitable de l'accès à tous les services publics ou nécessaires à la vie des habitants. Une mise à plat de l'existant et une réflexion globale permettra d'évoluer vers une meilleure accessibilité aux services avec différentes modalités, adaptées à la variété des publics.

Cependant, la communauté d'agglomération de Gap ainsi que la Communauté de Communes de l'Avance n'ont pas de MSAP (ni de point Visio pour la Communauté d'Agglomération).

Objectifs :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mutualiser et favoriser la complémentarité des services en fonction des besoins du territoire et déconcentrer par l'itinérance ou des points de permanence autres 2. Analyser l'usage en lien avec la répartition des points Visio Rendez vous 3. Regrouper dans des locaux ou des emplacements proches les services au public afin d'optimiser l'espace, les temps d'ouvertures et le partage d'information 4. Faire un focus sur la Communauté d'Agglomération où les acteurs sont en partie différents 		
Territoire ou organisme concerné : Département. Peu ou prou : la plupart des organismes offrant un service public ou parapublic, lié à l'emploi, la protection sociale et sanitaire collective ou individuelle, l'entreprise.	Pilote : CD 05 (DNUM), Préfecture et EPCI sur leur territoire.	Partenaires : MSAP, Maisons des saisonniers, lieux d'accueil, partenaires contractuels, Région.
Moyens humain, techniques et financiers : Chef de projet Visio rendez-vous pour l'objectif 2.	Points de vigilance et facteurs de réussite : Coordination et travail coopératif avec tous les partenaires. Maintien des financements nécessaires aux MSAP existantes.	Indicateurs : Durée d'usage des points Visio Rendez-vous ; Activité selon les partenaires ; Regroupement de points d'accueil.
Calendrier de réalisation : 2017-2018	Actions connexes : Communiquer ; Plateforme d'informations géolocalisées sur les services publics à mettre à jour.	

Description :

1. Mutualiser et favoriser la complémentarité des services en fonction des besoins du territoire et déconcentrer par l'itinérance ou des points de permanence

Le maillage doit prendre en compte tous les types de points dédiés à l'accueil des services publics y compris d'autres structures qui reçoivent des publics plus spécifiques mais qui peuvent ainsi être touchés et être orientés ou informés. Ce maillage doit rechercher une équité d'accès sur le territoire grâce à la complémentarité des réseaux, une information partagée, une animation coordonnée, des actions concertées vers les autres lieux de rencontre des habitants (bibliothèque, CSR/ MJC, café associatif, bistrot de pays ...).

2. Analyser l'usage en lien avec la répartition territoriale des points Visio Rendez-vous :

Les statistiques réalisées sur le fonctionnement montrent une utilisation très différente des points Visio aussi bien en durée qu'en terme de mobilisation des partenaires.

Une analyse fine de leur usage au regard d'autres sources d'information locale, de l'implication des partenaires, de la communication auprès du grand public et des professionnels, des coordinations existantes ou non avec les MSAP, des freins éventuels permettrait d'éclairer l'action à venir.

Plusieurs facteurs interviennent dans l'usage intensif ou très modéré des points Visio Rendez-vous :

- La structure accueillante, heure d'ouverture, information et formation du personnel, proximité d'autres centres de ressources ou d'un bourg plus important ;
- L'implication de certains partenaires, motivation et formation en interne, positionnement géographique selon le partenaire, fréquence des demandes.

Il convient d'adapter le maillage de départ au regard des conclusions des analyses et des services rendus par les autres points d'accueil pour consolider l'offre et la rendre attractive pour les usagers, les partenaires et les structures accueillantes.

Le maillage doit être rationalisé pour une meilleure lisibilité et efficacité du reste du plan d'action. Les points d'accueil du réseau principal (centres de ressources) mutualiseront systématiquement MSAP/ ERIC-EPN / Points Visio, de manière homogène, avec un même service rendu : le socle de base, construit en fonction de la marque MSAP. Les antennes doivent au contraire bénéficier de plus de souplesse pour s'adapter au contexte local : mutualisation avec une poste, une bibliothèque, et/ou un office de tourisme. (Exemple de Pelvoux, qui propose le tout, en antenne de la MSAP de l'Argentière La Bessée) ; pas de mutualisation supplémentaire pour les points d'accueil du public qui ont déjà une activité importante.

De nouveaux Points d'Accueil et d'Accompagnement (PAA) pourront être créés et intégrer le réseau des MSAP mais seront portés par les collectivités.

Dans tous les cas, chaque bassin de vie doit bénéficier à minima d'un point d'accueil avec personnel.

L'analyse de la cartographie des points d'accueil existants aboutit aux conclusions suivantes :

Fermer certains points Visio Rendez-vous actuellement sous utilisés :

Ceillac, St Véran, St Clément, St André. Le maintien des points Visio Rendez-vous à Rosans et Orpierre est conditionné à leur mutualisation avec une MSAP ou un Point d'Accueil et d'Accompagnement (PAA).

Travailler à la création des MSAP ou PPA suivantes par mutualisation de points d'accueil existants :

Sur le secteur la Bâtie Neuve, Remollon, Espinasses, en lien avec les points Visio existants, qui fonctionnent, MSAP ou PAA à positionner à une distance suffisante de Gap. La Communauté de Communes de l'Avance ne bénéficie pas de MSAP actuellement. La Poste serait volontaire.

Sur le secteur d'Aspres sur Buëch (malgré la proximité de Veynes, pour une desserte correcte de l'arrière-Pays) : la Poste serait volontaire, le point Visio est actuellement dans le CCAS.

Sur Tallard et sur Gap, en lien avec une réflexion à l'échelle de l'agglomération (voir ci-dessous).

Sur Briançon, en lien avec la maison des saisonniers de préférence ou le CCAS.

Sur Chorges, antenne de la MSAP d'Embrun.

MSAP OU PAA portée par la mairie de Rosans, en partenariat avec la Poste.

Antenne de Laragne à Barret sur Méouge

Les implications financières des évolutions portées par le schéma doivent être travaillées, notamment dans la réflexion sur les antennes : travailler sur un financement des MSAP dépendant de plusieurs critères (présence d'antennes et/ou services proposés, etc...).

3. Regrouper dans des locaux ou des emplacements proches les services au public afin d'optimiser l'espace, les temps d'ouvertures et le partage d'information.

Selon les endroits et les disponibilités de locaux appartenant aux organismes concernés, le regroupement ou le rapprochement, les services annexes développés par l'un ou l'autre, peuvent faciliter l'accessibilité. Une réflexion sur l'organisation et la planification peut amener des économies financières, en n'aménageant que certains locaux à l'accessibilité aux handicaps par exemple, ou bien, par la formation du personnel, augmenter les plages d'accès à certains services. La proximité aide parfois au partage d'informations.

4. Faire un focus sur la Communauté d'Agglomération où les acteurs sont en partie différents

A priori, Gap présente, en tant que préfecture du département et ville la plus importante des Alpes du Sud, tous les services nécessaires aux habitants. Cependant, la Communauté d'Agglomération est vaste et il conviendrait de vérifier la possibilité réelle et la qualité de l'accessibilité de tous les services à chacun.

Une MSAP ou PAA, par exemple située au niveau de la maison de quartier, pourrait être utilement étudiée.

Action 2 : Développer la dématérialisation de l'accès aux services selon les publics et selon les partenaires

État des lieux : De nombreux organismes sont dotés de site internet et proposent des démarches en ligne. Cependant, cela ne garantit pas l'accessibilité à tous les services existants pour différentes raisons.

Du côté des organismes :

Leurs avancées en ce domaine ne sont pas égales. Pour un organisme, toutes les possibilités ne sont pas disponibles en ligne.

Les procédures sont parfois complexes, peu intuitives et/ou nécessitent des documents non dématérialisés, demandent un équipement personnel suffisamment développé ...

Les cas particuliers sont difficiles à traiter car ils ne rentrent pas dans les schémas établis.

Du côté de l'utilisateur :

Il n'est pas toujours équipé ou son équipement n'est pas adéquat.

L'accès n'est pas partout suffisant en termes de débit.

La capacité à naviguer et à suivre les procédures n'est pas acquise pour tout le monde : en particulier, les personnes âgées ou porteuses de certains handicaps, les personnes peu à l'aise avec la langue française et/ou le langage administratif.

Le besoin d'un accompagnement humain et de formation reste souvent nécessaire.

L'effort important déjà engagé est à poursuivre, en particulier pour simplifier et faciliter l'accès à ces services dématérialisés, qui continuent de se développer et à s'adapter aux évolutions technologiques et de comportement des utilisateurs.

Dans le Pays des Ecrins et le Gapençais, une application pour smartphone permet de localiser le service le plus proche selon la demande.

Objectifs : <ol style="list-style-type: none"> 1. Tester le maillage réseau postal-MSAP comme outil de la médiation numérique 2. Développer la plateforme territoriale de services en ligne et mettre à jour les référents 3. Rassembler toutes les démarches en ligne des différents services publics, sur la plateforme territoriale de services en ligne 4. Déployer le Visio Rendez-vous depuis tout ordinateur connecté à internet 5. Cartographier tous les services au public du département et permettre l'accès par géolocalisation : créer une application smartphone 		
Territoire ou organisme concerné : Département ; Peu ou prou : la plupart des organismes offrant un service public ou parapublic, lié à l'emploi, la protection sociale et sanitaire collective ou individuelle, l'entreprise.	Pilote : CD 05 (service communication, DNUM), EPCI.	Partenaires : MSAP, Maisons des saisonniers, lieux d'accueil, partenaires contractuels.
Moyens humain, techniques et financiers : Chef de projet DNUM ; Chef de projet SIG.	Points de vigilance et facteurs de réussite : Communiquer sur l'outil.	Indicateurs : Cartographie géo localisée et mise à jour ; Usage du Visio rendez-vous individuel ; Nombre d'utilisateurs du portail.
Calendrier de réalisation : 2017 puis en continu selon les évolutions.	Actions connexes : SDTSUN : Action C.5 (Etude sur les Espaces Numériques)	

Description

1. **Tester le maillage réseau postal-MSAP comme outil de la médiation numérique.**

Sur un territoire, la Poste, en tant que MSAP, propose un matériel adéquat pour l'accès numérique à certains services publics. Il convient de travailler avec ce partenaire particulier pour renforcer ces accès et de former le personnel d'une manière similaire aux autres MSAP du territoire.

2. **Développer la plateforme territoriale de services en ligne et mettre à jour les référents**

3. **Rassembler toutes les démarches en ligne des différents services publics, sur la plateforme territoriale de services en ligne**

En cours de réalisation.

4. **Déployer le Visio Rendez-vous depuis tout ordinateur connecté à internet :**

Ce service est prêt à être déployé sur un ordinateur personnel pour des personnes qui disposent du matériel adéquat et d'une aisance bureautique suffisante. Il ne supprime pas l'accès en structure accueillante qui assure également un accompagnement à l'usage technologique.

5. **Cartographier tous les services au public du département et permettre l'accès par géolocalisation : créer une application smartphone.**

Des expériences pilotes déjà réussies sont à généraliser sur l'ensemble du territoire.

Action 3 : Animer les structures d'accueil et mobiliser les partenaires

État des lieux : Les différentes structures d'accueil se situent à des niveaux différents de proposition de service, de médiation numérique et de relation avec les partenaires. Le partage des informations, régulièrement en évolution, l'enrichissement mutuel en termes de connaissance et d'accueil du public permettent d'améliorer l'accessibilité aux services publics dans un but d'assurer l'équité territoriale.

Objectifs : 1. Faire vivre le réseau des MSAP 2. Mobiliser les structures partenaires des MSAP, PAA et points Visio et accompagner les agents de ces structures à l'usage des rendez-vous dématérialisés		
Territoire ou organisme concerné : Département ; Peu ou prou : la plupart des organismes offrant un service public ou parapublic, lié à l'emploi, la protection sociale et sanitaire collective ou individuelle, l'entreprise.	Pilote : COPIL MSAP, CD05.	Partenaires : MSA, PAA, Maisons des saisonniers, EPCI.
Moyens humain, techniques et financiers : Un animateur.	Points de vigilance et facteurs de réussite : Coordination et travail coopératif avec tous les partenaires.	Indicateurs : Initiatives partenariales prises par le COPIL ; Nombre de conventions MSAP/partenaires par MSAP ou PAA ; Nombre de formations délivrées par les partenaires ; Evolution du nombre de Visio Rendez-vous par partenaire.
Calendrier de réalisation : 2018 puis en continu.	Actions connexes : Plateformes d'informations géo localisées sur les services publics.	

Description

1. Faire vivre le réseau des MSAP :

Les MSAP et PAA regroupent un certain nombre de services qui s'avèrent différents selon les lieux et les organismes, partenaires ou non, partageant le même local ou un local annexe. Une animation plus formalisée des MSAP et PAA est souhaitable : rendre plus lisible l'existence du réseau, améliorer le suivi des partenaires, associer les communes et les collectivités...

2. Mobiliser les structures partenaires et accompagner les agents de ces structures

Actuellement, 31 organismes ont contractualisé avec le CD05 pour mettre leur service à disposition via un point Visio Rendez-vous. Cependant, certains partenaires sont actifs sur une partie du territoire seulement, d'autres n'ont pas poursuivi d'animation interne pour inciter leurs agents à cet usage.

Il convient d'analyser avec chaque partenaire les freins existants afin de proposer des solutions pour un partenariat plus actif et confirmer ou supprimer les offres premières. Un préalable sera l'organisation, par les partenaires des MSAP et PAA, de formations à destination des agents d'accueil de ces derniers, afin de lever ce frein éventuel.

Une complémentarité mieux articulée est à rechercher entre les permanences des divers organismes et l'action des MSAP et PAA.

B : Améliorer la lisibilité de l'information et de l'offre de service

Un constat incontournable du diagnostic : l'information est peu lisible ; les publics concernés la reçoivent mal ; les démarches sont difficiles à mener au bout par la complexité des procédures, le style de langage employé et souvent la profusion des documents demandés ainsi que leur répétition.

Il ne suffit pas que le service existe pour qu'il soit utilisé, utilisable et utile. Pour qu'il soit utilisé, il est nécessaire que l'habitant, futur usager, ait reçu l'information, qu'il l'ait comprise et qu'il sache où et à quel service il peut s'adresser. Il s'agit donc de s'assurer d'une bonne communication auprès du public. L'information se dilue dans le temps et dans la masse. C'est donc une action récurrente et qui prend prétexte de tout changement. Chaque acteur concerné la porte et relaie ce qui a trait aux autres acteurs.

Pour que le service soit utilisable, il est parfois indispensable que l'utilisateur bénéficie d'un accompagnement facilitateur, que ce soit pour un accès numérique, une compréhension de la procédure à suivre, des documents à produire ; ceci amène à s'assurer de la lisibilité et de la simplicité des documents et des démarches. L'accompagnement humain est parfois incontournable.

Pour que le service soit utile, il est nécessaire que l'offre soit bien en adéquation avec la demande et, au vu de la complexité de cette offre au regard de l'utilisateur dans certains domaines, la qualité de l'information et la formation du personnel d'accueil peuvent être déterminantes.

La diffusion de l'information auprès de toute structure accueillant du public doit emprunter plusieurs sortes de supports : papier, numérique, rencontres dédiées personnalisées. Un des enjeux importants est la mise à jour régulière de l'information, ce qui demande une adhésion à l'intérêt d'une contribution collective et une responsabilité dévolue à l'animation.

Action 4 : Communiquer auprès du public et des relais locaux

État des lieux :

Le manque d'information sur la présence et l'usage des services de proximité au public se constate par l'usage très inégal des points Visio Rendez-vous sur le territoire, le non recours au droit bien repéré dans le domaine sanitaire et social, les réactions des usagers dans les différents points d'accueil, les questions posées auxquelles les agents ne savent pas répondre, etc.

Objectifs :

1. Renouveler et maintenir une communication régulière sur l'existence et le rôle réciproque des points Visio, MSAP, PAA, maisons de saisonnier, MDS, etc. : tout point d'accueil avec accompagnement par du personnel
2. Mieux informer et accompagner le citoyen, dans le cadre privé ou économique
3. Sensibiliser et informer les maires, les secrétaires de mairie, les agents d'accueil des agences postales, les assistantes sociales, etc.
4. Améliorer la signalétique

Territoire ou organisme concerné : Département ; Peu ou prou : la plupart des organismes offrant un service public ou parapublic, lié à l'emploi, la protection sociale et sanitaire collective ou individuelle, l'entreprise.	Pilote : CD05.	Partenaires : EPCI, mairies, partenaires contractuels des MSAP, PAA et points Visio rendez-vous, la Poste.
Moyens humain, techniques et financiers : L'animateur de l'action précédente.	Points de vigilance et facteurs de réussite : Coordination et travail coopératif avec tous les partenaires. Test par des habitants qui peuvent détecter les maillons faibles de la chaîne d'accès. (Sigle peu explicite ou ambigu, panneau manquant à un carrefour, passage impossible pour certains types de handicap, etc.).	Indicateurs : Diffusion par flyer ; Nombre d'expérimentations et d'évolutions de la signalétique.
Calendrier de réalisation : 2018 puis en continu.	Actions connexes : Plateforme d'informations géo localisées sur les services publics ; SDUS Actions 23 (Développer l'information des chargés d'accueil et consolider la fonction de premier accueil) et 5 (Informer les personnes sur l'accès aux droits et les services existants).	

Description

1. Renouveler et maintenir une communication régulière sur l'existence des points Visio, MSAP, PAA, maison de saisonniers, MDS, etc. : tout point d'accueil avec accompagnement par du personnel.

Travailler conjointement l'information et la communication entre les services et les structures accueillantes. Déterminer des publics cibles et choisir les médias et les lieux de diffusions adéquats. Communiquer d'abord par type de demande ou statut plutôt que par organisme délivrant le service ou le droit, afin que le public établisse simplement le rapport avec ses besoins.

2. Mieux informer et accompagner le citoyen, dans le cadre privé ou économique

Au début du déploiement des points Visio Rendez-vous, une campagne de communication vers le grand public et les partenaires a été menée globalement. Une information chassant l'autre, il est judicieux de renouveler régulièrement les campagnes de communication et d'accompagner les partenaires et les structures accueillantes à diffuser ce type d'offre d'accès auprès de leurs usagers. Un public cible particulier est constitué par les chefs de toutes petites entreprises. Certains sont à l'extérieur de chez eux durant leur journée de travail et ont du mal à contacter les organismes les concernant (URSAFF, RSI, MSA, etc.). Ils peuvent facilement prendre un rendez-vous avec ces organismes dans une structure d'accueil proche de leur clientèle ou de leur chantier.

3. Sensibiliser et informer les maires, les secrétaires de mairie, les agents d'accueil des agences postales, les assistantes sociales, etc.

La mairie, l'agence postale, la MDS sont des points d'accueil de proximité qui peuvent donner la bonne information et faciliter l'accès au service adéquat. Ce sont des lieux qui permettent de renforcer la diffusion de l'information et aussi de repérer les personnes qui ont des besoins mais ne connaissent pas leur droit, ni les services qui peuvent les aider.

Il s'agit d'informer les maires et secrétaires de mairies, qui pourront se faire le relais des autres agents d'accueil de la mairie. Par ailleurs, le réseau des assistantes sociales, des assistants de vie, et celui des agents d'accueil des agences postales, doit être sollicité et formé. Cette action doit être faite en relation avec le réseau des Agents Relais d'Accueil (ARA).

4. Améliorer la signalétique

Il est important de vérifier la signalétique dans chaque agglomération pour l'accès aux services publics. Cette vérification doit aussi être validée par un groupe d'habitants, « profanes ». Il en va de même de la qualité de la signalétique (visibilité et lisibilité des panneaux, suivi de la chaîne, fiabilité de l'information donnée sur les conditions d'accueil, ...) et de son adéquation à différentes sortes de handicaps. Des expérimentations ont été faites à Veynes et dans le Champsaur et une méthodologie précise a été mise au point par l'ADRETS. La généralisation de l'usage des acronymes et autres sigles et leur changement assez courant introduit une confusion supplémentaire. L'écriture extensible des noms des organismes est parfois bien utile.

Action 5 : Améliorer la lisibilité de l'information et des procédures

État des lieux

Il est apparu, dans les différentes enquêtes et par l'expérience des agents d'accueil des différentes structures, que l'utilisateur a du mal à savoir à quel organisme s'adresser pour répondre à son besoin ou à sa difficulté, a du mal à obtenir une information fiable sur la procédure à suivre, à comprendre parfois la procédure, les liens ou non entre différents organismes, à fournir les documents nécessaires, à comprendre les courriers reçus, etc. Parfois, cela est dû à la complexité même des procédures, à leur évolution, pas toujours cohérentes entre elles ou à une information mal connue ou un manque de formation des personnes chargées de l'accueil.

Objectifs :

1. Améliorer la lisibilité des textes des documents, courriers, site internet
2. Simplifier quand c'est possible les procédures

Territoire ou organisme concerné :

Département ;
Peu ou prou : la plupart des organismes offrant un service public ou parapublic, lié à l'emploi, la protection sociale et sanitaire collective ou individuelle, l'entreprise.

Pilote : Chacun dans son domaine de maîtrise.

Partenaires : MSAP, PAA, Maisons des saisonniers, lieu d'accueil, partenaires contractuels, DNUM du CD05 (pour les infos portail et sites internet).

Moyens humain, techniques et financiers : Temps de coordination et d'animation ;
Un service civique.

Points de vigilance et facteurs de réussite : Coordination et travail coopératif avec tous les partenaires ;
Appel à un groupe d'utilisateurs pour effectuer des tests de lisibilité et compréhension.

Indicateurs : Mise en place et animation d'un groupe d'utilisateurs pour relire les informations et les procédures ;
Meilleur recours aux services.

Calendrier de réalisation : 2018 puis en continu.

Actions connexes :

Plateforme d'informations géo localisées sur les services publics ;
SDUS Actions 20 (Favoriser la simplification et l'adaptation des démarches et du langage administratif).

Description

1. Améliorer la lisibilité des textes des documents, courriers, site internet

C'est un travail qui incombe à chaque organisme qui produit des informations et des procédures : tester avec un panel d'habitants « profanes », utiliser un langage simple (ce qui n'empêche pas la référence aux lois, décrets, directives, etc.), mettre en langage clair avec une mise en page évidente la décision prise et son argumentaire ou la liste exacte des documents demandés, etc.

2. Simplifier quand c'est possible les procédures

C'est un travail qui incombe à chaque organisme. La simplification des procédures administratives, la cohérence des procédures entre elles est un gros défi de l'administration publique. Cependant au niveau des collectivités engagées dans ce schéma, l'analyse des procédures existantes, des demandes de pièces justificatives, etc. peut permettre une simplification à terme.

Action 6 : Développer l'accompagnement du public

État des lieux

L'accueil et l'accompagnement du public est important pour permettre l'accès au service. Une partie du public peut avoir des difficultés à exprimer ses besoins. Une autre partie peut souffrir de handicaps sensoriels ou invisibles, d'un français approximatif ou très limité, d'une appréhension, honte, incompréhension du langage administratif, ignorance des services possibles et des droits. Le domaine est assez vaste et demande une approche pluridisciplinaire. Une offre de formation existe (Caisse des dépôts, etc...) mais est à mieux solliciter, voire à compléter.

Objectifs : 1. Former les agents d'accueil à l'écoute et à l'orientation 2. Former les agents d'accueil à l'usage et à l'accompagnement numérique		
Territoire ou organisme concerné : Département ; Peu ou prou : la plupart des organismes offrant un service public ou parapublic, lié à l'emploi, la protection sociale et sanitaire collective ou individuelle, l'entreprise.	Pilote : Chaque porteur de point d'accueil.	Partenaires : MSAP, PAA, Maisons des saisonniers, lieux d'accueil, partenaires contractuels, DNUM du CD05.
Moyens humain, techniques et financiers : 3000€/ an pour des formations diverses ; Gestion des compétences et suivi logiciel et procédural à assurer par les organismes ; Jeunes en service civique.	Points de vigilance et facteurs de réussite : Coordination et travail coopératif avec tous les partenaires. Appel à un groupe d'utilisateurs pour effectuer des tests de lisibilité et compréhension.	Indicateurs : Nombre de formations offertes et suivies chaque année ; Budget consacré à ces formations (cible 3000 €/an pour des formations diverses).
Calendrier de réalisation : 2018 puis en continu.	Actions connexes : SDUS Action 27 (Développer l'information des chargés d'accueil et consolider la fonction de premier accueil) ; SDTSUN Action C.5 (Etude sur les Espaces Numériques).	

Description

1. Former les agents d'accueil à l'écoute et à l'orientation

La qualité d'écoute et de compréhension des attentes plus ou moins bien exprimées par le public est très importante pour ouvrir l'accès au bon service. Outre la connaissance de l'information et du service adéquat vers lequel orienter la personne, une formation à l'écoute et à l'élaboration d'une explication simple (ce n'est pas parce qu'on connaît une procédure qu'on peut l'expliquer simplement), l'appel parfois à des personnes qui connaissent certaines langues (y compris langue des signes), sont des facteurs de réussite pour l'accessibilité au service. Il s'agira aussi de repérer des personnes ressources localement disponibles.

La capacité d'orientation du public passe aussi par une formation sur le thème du bon interlocuteur, toutes administrations confondues.

2. Former les agents d'accueil à l'usage et à l'accompagnement numérique

De nombreux organismes offrent la possibilité d'effectuer les démarches nécessaires en ligne. Beaucoup de points d'accueil sont équipés d'appareils adéquats. Cependant, de nombreux usagers ont encore besoin d'une aide et d'un accompagnement bienveillant et pédagogique pour utiliser les procédures numériques et acquérir une autonomie pour cet usage.

Une formation des agents d'accueil est parfois nécessaire pour cet accompagnement.

L'information et la mise à jour des évolutions tant logicielles que procédurales effectuées par les divers partenaires doivent être une préoccupation aussi bien des organismes que des structures d'accueil. Cette veille est nécessaire pour optimiser l'accès aux services pour tous.

Ces formations devront être dispensées dans le cadre de la formation continue des agents en place, et de la formation initiale des nouveaux agents d'accueil.

Les organismes de formation seront utilement incités à l'ouverture de leurs sessions à l'ensemble des agents des MSAP et PAA, quel que soit le statut juridique de la structure porteuse.

Mobilité

Le deuxième volet du plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) porte sur la question de la mobilité.

Cette section du SDAASP est donc consacrée à l'amélioration, pour les habitants, de l'accès à la mobilité.

Le plan d'actions présenté ici est basé sur le diagnostic mobilité réalisé. Ainsi, il s'appuie sur et développe les points forts tandis qu'il ambitionne de corriger ou d'atténuer les points faibles mentionnés dans le diagnostic.

En cohérence avec ce diagnostic, le groupe de travail (GT) Mobilité a fait émerger trois thématiques principales à prendre en compte :

A - La communication et l'offre de transport,

B - Les nouvelles mobilités,

C - Les publics à accompagner.

Au sein de ces grandes thématiques, le GT Mobilité a identifié neuf actions à mettre en œuvre dans le cadre du SDAASP.

Ces actions sont regroupées dans le tableau donné ci-dessous et détaillées dans les fiches ci-après. Elles fixent un certain nombre d'objectifs et de pistes de sous-actions.

Leur définition précise, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, sont laissées à l'initiative de groupes de travail rattachés à l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité, et à un regroupement des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Les actions présentées viennent compléter le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA-ADAP) Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvé par le conseil Régional le 26 juin 2015. Ce SDA-ADAP a identifié 42 points d'arrêts prioritaires à traiter, dont les gares de Gap et Briançon.

Thématique	Action
A - La communication et l'offre de transport	1 - Créer une instance de gouvernance des acteurs de la mobilité
	2 - Améliorer l'intermodalité
	3 - Valoriser l'offre du territoire
B - Les nouvelles mobilités	4 - Développer l'alternative à la voiture solo
	5 - Développer l'électromobilité
	6 - Déployer des infrastructures dédiées aux modes actifs
C - Les publics à accompagner	7 - Développer le transport personnalisé
	8 - Mettre en place des plans de mobilité inter-entreprises & de déplacements des établissements scolaires
	9 - Mettre en place des plans de mobilité rurale

Action	Pilote	Moyen	Indicateur
A – La communication et l’offre de transport			
1 – Créer une instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	Conseil Départemental	Un conseiller en mobilité financé par l’ADEME	<p>Constitution de l’instance de gouvernance (valeur cible : 100%).</p> <p>Constitution de groupes de travail (valeur cible : 5 groupes).</p> <p>Réunion et bilan annuel (valeurs cibles : 1 réunion et 1 bilan).</p> <p>Enquête de satisfaction (valeur cible : 100%).</p> <p>Bilan final (valeur cible : 100%).</p>
2 – Améliorer l’intermodalité	A définir au sein de l’instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	A définir par le groupe de travail	<p>Constitution du groupe de travail (valeur cible : 100%).</p> <p>Définition des modalités de mise en œuvre de l’action (valeur cible : 100%).</p> <p>Elaboration d’un diagnostic (valeur cible : 100%).</p> <p>Elaboration de pistes d’adaptation (valeur cible : 100%).</p> <p>Mise en œuvre des actions (valeur cible : 100%).</p> <p>Communication (valeur cible : 100%).</p>
3 – Valoriser l’offre du territoire	A définir au sein de l’instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	A définir par le groupe de travail	<p>Définition des modalités de mise en œuvre de l’action (valeur cible : 100%).</p> <p>Elaboration de pistes d’amélioration (valeur cible : 100%).</p> <p>Mise en œuvre des actions (valeur cible : 100%).</p>

B - Les nouvelles mobilités

<p>4 - Développer l'alternative à la voiture solo</p>	<p>Groupement des SCoT, instance de gouvernance des acteurs de la mobilité</p>	<p>A définir par le groupe de travail</p>	<p>Etablissement d'un diagnostic (valeur cible : 100%). Etablissement d'un schéma d'aires multimodales (valeur cible : 100%). Communication (valeur cible : 100%).</p>
<p>5 – Développer l'électromobilité</p>	<p>Instance de gouvernance des acteurs de la mobilité</p>	<p>A définir par le groupe de travail</p>	<p>Instauration d'une aide à l'achat de VAE (valeur cible : 10 collectivités). Mise en œuvre du schéma de déploiement des IRVE 2ème phase (valeur cible : 100%). Communication (valeur cible : 100%).</p>
<p>6 - Déployer des infrastructures dédiées aux modes actifs</p>	<p>Conseil Départemental</p>	<p>A définir par le pilote (direction des infrastructures du conseil Départemental)</p>	<p>Mise en œuvre du schéma d'aires multimodales (valeur cible : 100%). Mise en place d'outils de suivi et gestion des aires de covoiturages (valeur cible : 100%) Mise en œuvre du schéma directeur des aménagements cyclables (valeur cible : 100%). Communication (valeur cible : 100%).</p>

C - Les publics à accompagner

<p>7 – Développer le transport personnalisé</p>	<p>A définir au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité</p>	<p>A définir par le groupe de travail</p>	<p>Etablissement d'un diagnostic (valeur cible : 100%).</p> <p>Etablissement d'une organisation de transport personnalisé (valeur cible : 100%).</p> <p>Déploiement des services de transport personnalisé (valeur cible : 100%).</p> <p>Communication (valeur cible : 100%).</p> <p>Expérimentation du chèque transport (valeur cible : 100%).</p>
<p>8 – Mettre en place des plans de mobilité inter-entreprises & de déplacements des établissements scolaires (PDES)</p>	<p>A définir au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité</p>	<p>A définir par le groupe de travail</p>	<p>Diagnostic (plans de mobilité) (valeur cible : 100%).</p> <p>Communication (valeur cible : 100%).</p> <p>Instauration de plans de mobilité (valeurs cibles : 10 initiés, 8 approuvés, 6 mis en œuvre).</p> <p>Nombre de PDES (valeurs cibles : 10 initiés, 8 approuvés, 6 mis en œuvre).</p>
<p>9 – Mettre en place des plans de mobilité rurale</p>	<p>Groupement des SCOT, PETR</p>	<p>A définir par le groupe de travail</p>	<p>Instauration de plans de mobilité rurale (valeurs cibles : 6 initiés, 6 approuvés, 5 mis en œuvre).</p> <p>Mise en œuvre des actions des plans de mobilité rurale (valeurs cibles : 100%).</p>

Les actions à développer s'inscrivent dans les politiques publiques de l'Etat et notamment de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015. En effet, le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27% des émissions totales en 2011.

Le transport routier est un contributeur important de la pollution de l'air, car il représente 15% des émissions nationales de particules et 56% des émissions d'oxydes d'azote. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce secteur représente en 2013 34% de la consommation d'énergie régionale finale et près de 14 Mtéq CO2.

Les différents articles portant sur la question de la mobilité (titre III) fixent un certain nombre de principes par ordre de priorité :

- limiter les déplacements grâce aux outils de planification,
- se déplacer par des modes actifs,
- se déplacer avec les transports publics,
- se déplacer grâce au covoiturage,
- utiliser des véhicules motorisés peu polluants.

Les différentes actions devront être cohérentes avec la planification régionale de l'intermodalité du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports. Elles s'appuieront également sur les éléments du projet de Schéma Directeur des Déplacements et l'Etude de Mobilité réalisés par le Département des Hautes-Alpes.

Pour mettre en œuvre les mesures, différents dispositifs d'accompagnement ont été mis en place : Fonds de Soutien aux Investissements Locaux, appels à projets « Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte », « Villes respirables en 5 ans », appels à manifestation d'intérêt pour le déploiement « d'Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques »...

Une liste des différents appels à projets est disponible sur le site Internet de l'ADEME (Accueil > Actualités > Appels à projets).

A - La communication et l'offre de transport

Action 1 : Créer une instance de gouvernance des acteurs de la mobilité

État des lieux :

Les réseaux de transports existants, supportés par les différentes AOM et l'AOT, manquent parfois de mise en relation et le développement des nouvelles mobilités n'est souvent pas mis en place de façon coordonnée.

Territoire ou organisme concerné : L'ensemble du département	Pilote : Conseil Départemental	Partenaires : AOM (dont Région PACA), SYME05, SCOT, PETR, EPCI ayant une compétence statutaire liée à mobilité
Moyens humain, techniques et financiers : Un conseiller en mobilité financé par l'ADEME.	Points de vigilance et facteurs de réussite : Le transfert de compétence transport du conseil Départemental au conseil Régional (loi NOTRe) constitue un facteur de réussite.	Indicateurs : - Constitution de l'instance de gouvernance (valeur cible : 100%). - Constitution de groupes de travail (valeur cible : 5 groupes). - Réunion et bilan annuel (valeurs cibles : 1 réunion et 1 bilan). - Enquête satisfaction (valeur cible : 100%). - Bilan final (valeur cible : 100%).
Calendrier de réalisation : - Constitution et mise en place de l'instance de gouvernance : 1 an. - Fonctionnement de l'instance : tout au long du SDAASP.	Actions connexes :	

Description :

L'objectif est d'améliorer la mise en relation des réseaux de transports existants supportés par les différentes AOM et l'AOT, mais également de développer les nouvelles mobilités de façon coordonnée.

L'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité, animée par un conseiller en mobilité à l'échelle du territoire Haut Alpin, se réunit au moins une fois par an afin :

- de faire le point sur l'avancement des actions du SDAASP (création de groupes de travail spécifiques pour la mise en œuvre des différentes actions du SDAASP),
- de faire le point sur l'avancement des projets des territoires,
- de réfléchir aux nouveaux projets des territoires et à leur interconnexion.

Une enquête de satisfaction auprès des habitants est également réalisée au terme du SDAASP. Les résultats de cette enquête permettront de suivre l'évolution et la pertinence des actions pour le prochain SDAASP.

A l'issue du SDAASP, un bilan est dressé sur le plan d'actions mis en œuvre. Il s'agit d'évaluer la nécessité de poursuivre, d'amplifier, d'arrêter certaines actions, de mettre en œuvre de nouvelles actions... et de formuler des recommandations à prendre en compte pour le nouveau SDAASP.

Tout au long du SDAASP, l'instance de gouvernance sera l'interlocuteur privilégié de la Région, chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports, afin que les recommandations apportées par le SDAASP puissent être prises en compte dans la politique régionale de mobilité.

Cette instance pourra intégrer des Acteurs de la Mobilité des Alpes de Haute-Provence, notamment celles agissant sur le territoire de la Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch.

Action 2 : Améliorer l'intermodalité

État des lieux :

La lisibilité de l'offre de transports est parfois mal perçue ou mal coordonnée.

Territoire ou organisme concerné : L'ensemble du département	Pilote : A définir au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	Partenaires : A définir par le groupe de travail : AOM (dont Région PACA)...
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le groupe de travail	Points de vigilance et facteurs de réussite : - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Appropriation de la nouvelle offre par la population.	Indicateurs : - Constitution du groupe de travail (valeur cible : 100%). - Définition des modalités de mise en œuvre de l'action (valeur cible : 100%). - Elaboration d'un diagnostic (valeur cible : 100%). - Elaboration de pistes d'adaptation (valeur cible : 100%). - Mise en œuvre des actions (valeur cible : 100%). - Communication (valeur cible : 100%).
Calendrier de réalisation : - Elaboration d'un diagnostic et de pistes d'adaptation : 1 an. - Mise en œuvre des actions et communication : tout au long du SDAASP.	Actions connexes : Communication à prendre en compte (cf action 3 « Valoriser l'offre du territoire »). Action à développer en lien avec l'action 4 « Développer l'alternative à la voiture solo ».	

Description :

Cette action doit permettre de valoriser les dynamiques de développement des transports en commun contribuant au report modal et à la diminution de l'usage de la voiture particulière.

L'objectif est de pouvoir harmoniser les différentes offres en termes de liaisons, d'horaires, de billettique (publiques & privées), achat sur Internet...

Cette coordination intermodale intègre donc l'ensemble des réseaux ferrés et routiers (urbain & interurbain), afin d'améliorer les connexions entre les différents secteurs du territoire (zones d'activité économique, touristique...) en limitant les ruptures de charge (frein à la praticabilité des transports en commun).

La mise en cohérence de l'offre de mobilité prendra en compte l'accès à l'offre de transport collectif via les autres modes de transport.

La mise en œuvre de cette action pourra être envisagée au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité selon des modalités à définir. L'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité pourra décider de la constitution d'un groupe de travail spécifique pour la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration de pistes d'adaptation, la mise en œuvre des actions, la communication à déployer... Ce groupe de travail intégrera l'ensemble des acteurs de la mobilité, notamment sur l'aspect diagnostic.

L'amélioration de l'intermodalité doit être portée à la connaissance des habitants au travers d'actions de communication (action 3).

Cette action doit être travaillée avec l'action 4 relative à l'alternative à la voiture solo.

Action 3 : Valoriser l'offre du territoire

État des lieux :

L'offre de transport sur les territoires est parfois mal connue.

Les actions qui sont à développer dans le SDAASP doivent également être mises en lumière et valorisées.

Territoire ou organisme concerné : L'ensemble du département	Pilote : A définir au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	Partenaires : A définir par le groupe de travail : AOM (dont Région PACA), offices de tourisme intercommunaux et de station
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le groupe de travail	Points de vigilance et facteurs de réussite : - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Perception des outils de communication par la population. - S'assurer de la mise à jour de l'information.	Indicateurs : - Définition des modalités de mise en œuvre de l'action (valeur cible : 100%). - Elaboration de pistes d'amélioration (valeur cible : 100%). - Mise en œuvre des actions (valeur cible : 100%).
Calendrier de réalisation : - Elaboration d'un plan d'action (y compris système d'information multimodal) : 1 an. - Mise en œuvre des actions et communication : tout au long du SDAASP.	Actions connexes : Informé et solliciter les relais d'information identifiés dans l'action 4.3 de la thématique « services publics de proximité ».	

Description :

La valorisation de l'offre de transport des territoires passe par son porter à connaissance.

Un plan de communication doit ainsi être établi, avec une communication pensée selon plusieurs axes : destinataire, contenu et canal.

Le contenu doit être adapté aux destinataires visés qui sont à minima les habitants du territoire mais également les touristes.

Les canaux de diffusion traditionnels sont à envisager (papier, bulletin d'information des communes & EPCI), mais les outils numériques existants sont également à développer (bornes interactives, application pour smartphone).

Les lieux de diffusion à privilégier sont les Maisons de Services Au Public, les Missions Locales d'Insertion...

Les relais d'information identifiés dans l'action 4.3 de la thématique « services publics de proximité » seront également utilement informés et sollicités.

Des réflexions sont à mener sur le rapprochement des différents sites existants vers un système d'information multimodal : 05covoiturage, 05voyageurs, pacamobilité, bustub, linea, office du tourisme des Hautes-Alpes, projet Alpinfonet...

L'ensemble des actions du SDAASP doit pouvoir être relayé et valorisé notamment via une plateforme dématérialisée (05voyageurs par exemple).

Par ailleurs, une action spécifique de formation, sur l'offre de transport, des agents des services publics peut être proposée. L'objectif est que ces agents puissent renseigner leurs interlocuteurs pour leur déplacement vers leur administration, notamment.

La mise en œuvre de cette action pourra être envisagée au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité selon des modalités à définir. L'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité pourra décider de la constitution d'un groupe de travail spécifique pour faire appel à un prestataire permettant la définition des pistes d'amélioration, la mise en œuvre des actions...

B - Les nouvelles mobilités

Action 4 : Développer l'alternative à la voiture solo

État des lieux :

La part de l'automobile dans les transports est très importante.

Celle des automobilistes se déplaçant seuls l'est encore plus, alors que des alternatives existent ou peuvent être mises en place.

Territoire ou organisme concerné : L'ensemble du département	Pilotes : Groupement des SCoT, instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	Partenaires : A définir par le groupe de travail (AOM, SYME05, PETR, TEPCV, EPCI ayant une compétence statutaire liée à mobilité ...)
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le groupe de travail	Points de vigilance et facteurs de réussite : - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Appropriation de ces nouveaux usages par la population.	Indicateurs : - Etablissement d'un diagnostic (valeur cible : 100%). - Etablissement d'un schéma d'aires multimodales (valeur cible : 100%). - Communication (valeur cible : 100%).
Calendrier de réalisation : - Elaboration d'un diagnostic et d'un schéma d'aires multimodales : 1 an. - Mise en œuvre des actions et communication : tout au long du SDAASP.	Actions connexes : Communication à prendre en compte (cf action 3 « Valoriser l'offre du territoire »). Action à coordonner avec l'action 5 « Développer l'électromobilité ».	

Description :

L'objectif de cette action est d'inciter les automobilistes à changer de comportement en se déplaçant autrement qu'en voiture solo, en privilégiant les usages collectifs et en encourageant les modes de déplacements actifs.

A partir d'un diagnostic de l'existant, il s'agit de développer et d'organiser le covoiturage sur le territoire en répondant aux enjeux liés à la création d'aires pouvant offrir des services aux usagers (bornes de recharge électrique, arrêt bus, raccordement aux modes doux...), la mise en relation des usagers et la communication afin de faire connaître les lieux dédiés et les services.

Le déploiement d'un réseau de covoiturage interconnecté doit ainsi permettre d'établir un schéma d'aires multimodales pouvant prendre en compte l'auto-partage, le vélo-partage, les voies vertes, la mobilité électrique (plan interactif du réseau de bornes de recharge publiques et privées)...

Cette action doit permettre de mettre en relation et de coordonner les initiatives relevant des compétences des différentes autorités organisatrices.

La mise en auto-partage de véhicules électriques constitue un des points à étudier, notamment afin de permettre l'utilisation de ces véhicules pour des trajets dits du « dernier kilomètre » et à destination du tourisme (transport vers un gîte, un site touristique...). Cette action est à coordonner avec l'action 5.

La mise en œuvre de cette action pourra être envisagée au sein du groupement des SCoT et de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité, selon des modalités à définir. Le groupement pourra décider de la constitution d'un groupe de travail spécifique pour la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration du schéma, la mise en œuvre du schéma...

Un travail de communication doit s'attacher à porter à la connaissance des automobilistes ce schéma (action 3).

Un certain nombre d'informations pour la mise en œuvre de ces plans est disponible sur le site Internet de l'ADEME (Accueil > Médiathèque > Développement du covoiturage régulier de courte et moyenne distance).

Action 5 : Développer l'électromobilité

État des lieux :

L'électromobilité constitue un des volets de la mobilité rurale puisqu'elle conjugue les enjeux de développement durable suivants :

- environnemental : réduction des émissions de CO2 et des polluants atmosphériques,
- économique : réduction de la dépendance aux énergies fossiles,
- social : réduction des nuisances liées au transport (pollution, congestion, bruit).

Territoire ou organisme concerné : L'ensemble du département	Pilote : Instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	Partenaires : A définir par le groupe de travail (AOM, SYME05, PETR, TEPCV, SCOT, conseil Départemental...)
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le groupe de travail	Points de vigilance et facteurs de réussite : - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Appropriation de ces nouveaux usages par la population.	Indicateurs : - Instauration d'une aide à l'achat de VAE (valeur cible : 10 collectivités). - Mise en œuvre du schéma de déploiement des IRVE 2 ^{ème} phase (valeur cible : 100%) - Communication (valeur cible : 100%).

Calendrier de réalisation : - Elaboration d'un diagnostic et d'un schéma de déploiement des IRVE 2 ^{ème} phase : 3 ans. - Mise en œuvre des actions et communication : tout au long du SDAASP.	Actions connexes : Communication à prendre en compte (cf action 3 « Valoriser l'offre du territoire »). Action à coordonner avec l'action 4 « Développer l'alternative à la voiture solo ».
--	--

Description :

L'objectif de cette action est de permettre aux habitants d'accéder à ce type de mobilité avec notamment :

- l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE),
- la poursuite du déploiement d'Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE) et la mise en place d'une plateforme dématérialisée de positionnement des IRVE d'accès public, qu'elles soient mises en œuvre par un opérateur public ou privé.

En ce qui concerne les IRVE, un bilan du déploiement en cours doit être réalisé en vue de l'élaboration d'un schéma de déploiement 2^{ème} phase. Par ailleurs, il paraît judicieux d'étudier la mutualisation des IRVE entre administrations et entreprises et de permettre l'accès des bornes publiques aux flottes de véhicules.

Pour favoriser l'usage de VAE, le programme d'aménagement de voies vertes prévu au schéma directeur départemental des aménagements cyclables doit être mis en œuvre.

La question de la sécurisation des lieux de garage des VAE doit aussi être traitée.

La mise en œuvre de cette action pourra être envisagée au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité selon des modalités à définir. L'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité pourra décider de la constitution d'un groupe de travail spécifique associant notamment les TEPCV, la Poste, le SyME05, pour l'élaboration du schéma, la mise en œuvre du schéma...

Un travail de communication doit s'attacher à porter à la connaissance des habitants le dispositif d'aide à l'acquisition de VAE, mais également les schémas (action 3).

Cette action s'inscrit dans le cadre des Conventions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) initiées sur le territoire.

Par ailleurs, il est à noter que de 2013 à 2015, l'ADEME a lancé des Appels à Manifestation d'Intérêt à destination des collectivités territoriales ou des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE) pour financer le déploiement d'IRVE.

Un certain nombre d'informations pour le développement de l'électromobilité est disponible sur le site Internet de l'ORECA (Accueil > Bas de données > Transport > Prospective de déploiements des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et GNV), mais également sur celui du CEREMA (Accueil > Mobilités Transports > Services et systèmes de transport > Modes innovants > Bornes de recharge sur voirie publique - réglementation, implantation : une cohérence à rechercher avec les politiques de mobilité).

Action 6 : Déployer des infrastructures dédiées aux modes actifs

Etat des lieux :

La mise en œuvre des actions 4 et 5 nécessite des infrastructures spécifiques, leur absence pouvant constituer un frein au développement des modes actifs promus : aires de covoiturage, voies douces.

Si les besoins sont analysés par les territoires, la mise en œuvre doit être coordonnée par le conseil Départemental.

Territoire ou organisme concerné : L'ensemble du département	Pilote : Conseil Départemental	Partenaires : A définir par le pilote (EPCI, SCOT, AOM, SYME05, PETR, TEPCV...)
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le pilote (direction des infrastructures du conseil Départemental). SIG mutualisé.	Points de vigilance et facteurs de réussite : - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Appropriation de ces nouveaux usages par la population.	Indicateurs : - Mise en œuvre du schéma d'aires multimodales (valeur cible : 100%). - Mise en place d'outils de suivi et gestion des aires de covoiturages (valeur cible : 100%) - Mise en œuvre du schéma départemental des aménagements cyclables (valeur cible : 100%) - Communication (valeur cible : 100%).
Calendrier de réalisation : - Mise en place d'outils de suivi et de gestion des aires de covoiturage : 1 an - Mise en œuvre du schéma départemental des aménagements cyclables et du schéma d'aires multimodales : 3 ans. - Mise en œuvre des actions et communication : tout au long du SDAASP.	Actions connexes : Communication à prendre en compte (cf action 3 « Valoriser l'offre du territoire »). Action à coordonner avec les actions 4 « Développer l'alternative à la voiture solo » et 5 « Développer l'électromobilité ».	

Description :

Des infrastructures spécifiques aux modes actifs doivent être déployées pour permettre leur développement : aires de covoiturage, voies douces. L'animation, le recensement des souhaits et la définition des besoins d'infrastructures seront menées avec les territoires par le conseil Départemental. Une gestion de ces infrastructures via le SIG départemental pourra être mise en oeuvre.

Il s'agit notamment de mettre en œuvre le schéma d'aires multimodales prévu à l'action 4 pouvant prendre en compte l'auto-partage, le vélo-partage, les voies vertes, la mobilité électrique (plan interactif du réseau de bornes de recharge publiques et privées...).

Le schéma départemental des aménagements cyclables servira de référence pour la coordination et la mise en œuvre des voies douces sur les territoires.

C - Les publics à accompagner

Action 7 : Développer le transport personnalisé

État des lieux :

Le transport personnalisé (TP) correspond à une déclinaison du transport à la demande visant à satisfaire les besoins de déplacement dans des zones où la demande de transports en commun (TC) est généralement faible (zones peu ou pas desservies par les TC et/ou offre de service pendant les heures creuses ou en soirée). Une partie du département des Hautes-Alpes est donc pleinement concernée.

Il est également pertinent pour les publics pour lesquels le transport en commun est inadapté (difficulté d'accès à l'arrêt de bus en milieu rural...).

Territoire ou organisme concerné : Secteurs du département où la demande en TC est faible	Pilote : Instance de gouvernance des acteurs de la mobilité	Partenaires : A définir par le groupe de travail (AOM, EPCI, PETR...).
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le groupe de travail	Points de vigilance et facteurs de réussite : - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Adaptation du service au besoin de la population.	Indicateurs : Etablissement d'un diagnostic (valeur cible : 100%). Etablissement d'une organisation de TP (valeur cible : 100%). Déploiement des services de TP (valeur cible : 100%). Communication (valeur cible : 100%). Expérimentation du chèque transport (valeur cible : 100%).
Calendrier de réalisation : - Elaboration d'un diagnostic et d'un schéma de TP : 1 an. - Mise en place de l'expérimentation du chèque transport : 2 ans. - Mise en œuvre des services et communication : tout au long du SDAASP.	Actions connexes : Communication à prendre en compte (cf action 3 « Valoriser l'offre du territoire »). Action 9 du SDUS : « Sensibiliser les autorités compétentes au développement d'une offre de transports et de mobilité adaptée, accessible et favorisant l'autonomie ».	

Description :

Le transport personnalisé (TP) complète l'offre TC classique.

L'intérêt du TP est double :

- pour la collectivité : réduction des coûts et amélioration de l'offre de transport, développement local (accès aux commerces ou aux zones d'emploi),
- pour l'environnement : des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques inférieures à celles générées par un TC classique, mais également des achats de véhicules évités.

Les modalités de déploiement doivent être envisagées au regard des publics et usages avec une homogénéité des modalités de fonctionnement.

L'action vise donc à définir et mettre en place un service en fonction du besoin et des publics cibles en raisonnant à l'échelle des bassins de vie afin de ne pas se limiter aux limites administratives.

Elle doit intégrer l'enjeu de rabattement vers les lignes de transport interurbain, ainsi que les besoins notamment par rapport à l'accès aux services de santé, aux Maisons de Services Au Public, Missions Locales d'Insertion, Maisons des solidarités...

Il s'agit de généraliser la desserte « porte-à-porte » vers les pôles de vie sur l'ensemble du territoire.

A partir d'un diagnostic permettant de définir un schéma de développement, de nouveaux services homogénéisés de TP doivent être mis en place.

Parallèlement, la mise en place d'un chèque transport à remettre au transporteur (taxi, minibus, voire un particulier...) doit être expérimentée.

La mise en œuvre de cette action pourra être envisagée au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité selon des modalités à définir. L'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité pourra décider de la constitution d'un groupe de travail spécifique pour la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration du schéma, le déploiement des services...

Un travail de communication doit s'attacher à porter à la connaissance des publics à accompagner ces services (action 3).

Action 8 : Mettre en place des plans de mobilité inter-entreprises & de déplacements des établissements scolaires

État des lieux :

Les Plans de Mobilité ont pris le relais des Plans de Déplacements inter-Entreprises/Administrations (PDIE/PDIA).

Ces plans rassemblent un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles, donnant ainsi de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité.

Un Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) est une démarche de développement durable, porté par une commune, à destination des élèves.

Territoire ou organisme concerné : L'ensemble du département.	Pilote : A définir au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité.	Partenaires : A définir par le groupe de travail (AOM, Communes, CCI, Education Nationale...).
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le groupe de travail.	Points de vigilance et facteurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Ne pas réaliser un diagnostic trop « restreint ». 	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic (plans de mobilité) (valeur cible : 100%). - Communication (valeur cible : 100%). - Instauration de plans de mobilité (valeurs cibles : 10 initiés, 8 approuvés, 6 mis en œuvre). - Nombre de plans de PDES (valeurs cibles : 10 initiés, 8 approuvés, 6 mis en œuvre).
Calendrier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un diagnostic (plan de mobilité) et communication auprès des entreprises, administrations, établissements scolaires (conseil en mobilité) : 1 an. - Elaboration des plans : tout au long du SDAASP. - Mise en œuvre des plans : tout au long du SDAASP. 	Actions connexes : Communication à prendre en compte (cf action 3 « Valoriser l'offre du territoire »). Action 9 du SDUS : « Sensibiliser les autorités compétentes au développement d'une offre de transports et de mobilité adaptée, accessible et favorisant l'autonomie ».	

Description :

L'objectif des Plans de Mobilité est de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, s'inscrivant dans une démarche qualité ou dans un système de management environnemental.

Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail, mais aussi les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients et des partenaires.

Il est à noter que, dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains, toutes les entreprises, regroupant plus de 100 salariés sur un même site, doivent élaborer un Plan de Mobilité d'ici le 1er janvier 2018 (loi TECV).

Les plans de mobilité inter-entreprises (PDIE) permettent d'avoir un seuil de salariés suffisant pour mettre en œuvre des actions.

Il s'agira de mettre en place une animation et des financements incitatifs pour permettre la mise en place de ces plans.

Un certain nombre d'informations pour la mise en œuvre de ces plans est disponible sur le site Internet de l'ADEME (Accueil > Entreprises et monde agricole > Réduire mes impacts Optimiser la mobilité de mes salariés > Le plan de déplacements entreprise), mais également sur celui de la DREAL PACA (Accueil > Climat - Air - Energie > Air et pollution atmosphérique > Actions de réduction de la pollution de l'air > Outils).

Un Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) permet de repenser, de manière globale, les trajets des enfants entre leur domicile et leur établissement scolaire, en privilégiant l'écomobilité.

Sensibilisés dès le plus jeune âge à la problématique des déplacements, les enfants deviendront des adultes éco-citoyens plus responsables dans leurs choix de déplacement.

Un certain nombre d'informations pour la mise en œuvre de ces plans est disponible sur le site Internet de l'ADEME (Accueil > Médiathèque > Plan de déplacements établissement scolaires : se déplacer autrement, on est tous gagnants !), mais également sur celui de la DREAL PACA (Accueil > Climat - Air - Energie > Air et pollution atmosphérique > Actions de réduction de la pollution de l'air > Outils).

La mise en œuvre de cette action pourra être envisagée au sein de l'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité selon des modalités à définir. L'instance de gouvernance des acteurs de la mobilité pourra décider de la constitution d'un groupe de travail spécifique, associant notamment les PETR, les Pays, la Poste, la CCI, l'Education Nationale pour la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration des plans...

Action 9 : Mettre en place des plans de mobilité rurale

État des lieux :

Le Plan de Mobilité Rurale a pour objet d'améliorer la mise en œuvre du droit au transport dans les territoires à faible densité démographique (loi TECV). Une partie du département des Hautes-Alpes est donc pleinement concernée.

Territoire ou organisme concerné : Secteur peu dense du département	Pilote : Groupement des SCoT, PETR.	Partenaires : A définir par le groupe de travail (AOM, PETR, EPCI...)
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le groupe de travail	Points de vigilance et facteurs de réussite : - S'assurer de l'engagement des différents acteurs. - Informer et communiquer sur la durée.	Indicateurs : - Instauration de plans de mobilité rurale (valeurs cibles : 6 initiés, 6 approuvés, 5 mis en œuvre). - Mise en œuvre des actions des plans de mobilité rurale (valeurs cibles : 100%).
Calendrier de réalisation : - Communication (conseil en mobilité) : 1 an. - Elaboration des plans : tout au long du SDAASP. - Mise en œuvre des plans : tout au long du SDAASP.	Actions connexes : Communication à prendre en compte (cf action 3 « Valoriser l'offre du territoire »). Action 9 du SDUS : « Sensibiliser les autorités compétentes au développement d'une offre de transports et de mobilité adaptée, accessible et favorisant l'autonomie ».	

Description :

Le Plan de Mobilité Rurale est un nouvel outil de planification des déplacements offrant une alternative à la voiture individuelle en complément des transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes de déplacement non motorisés.

Il permet une approche intégrée de la mobilité adaptée aux zones peu denses sur lesquelles les mesures déclinées sur les territoires denses, comme des réseaux de transport collectif cadencés et maillés, ne pourront pas être déployées.

Le plan doit donc prendre en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux spécifiques à ces territoires.

Au-delà de la dénomination qui vise explicitement les zones rurales, la loi ne définit pas spécifiquement les territoires sur lesquels peut être établi un plan de mobilité rurale, que ce soit en termes institutionnels (présence ou non d'une autorité organisatrice de la mobilité) ou en termes de caractéristiques spécifiques (densité d'habitat...).

Le champ disponible est donc vaste et aucun territoire n'est exclu de la démarche.

Les territoires potentiellement concernés par un plan de mobilité rurale sont plutôt ceux qui ne sont pas couverts par les plans de déplacements urbains obligatoires, ni par des plans de déplacements urbains volontaires ou des plans globaux de déplacements.

Il ne peut être élaboré qu'à l'initiative d'un établissement public compétent pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ou à défaut, par un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Parallèlement et préalablement à la mise en place des plans de mobilité rurale, un service de conseil en mobilité doit être mis en place. Il s'agit de :

- promouvoir auprès des collectivités les guides et dispositifs existants pour les accompagner dans l'établissement de leur stratégie ;
- intégrer dans les réflexions d'urbanisme y compris au stade de la construction, une réflexion globale sur les transports et la mobilité (arrêt de cars, cheminement piétons, pistes cyclables...) ;
- sensibiliser à la pratique des nouvelles mobilités, en associant les acteurs de la mobilité (Région, Etat, Mobilité solidaire...) :
 - sensibiliser les décideurs à la mise en place d'infrastructure dédiées (parking relais, aire de covoiturage, cheminement piétons, pistes cyclables...),
 - mettre en œuvre une animation et communication locale (élus, MSAP, agents des mairies, relais d'information identifiés dans l'action 4.3 de la thématique « services publics de proximité »).

Un certain nombre d'informations pour la mise en œuvre de ces plans est disponible sur le site Internet du CEREMA (Accueil > Mobilités Transports > Politiques de déplacements > Planification des déplacements > Le plan de mobilité rurale : un nouvel outil pour la planification des déplacements).

Santé

Le troisième volet du plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) porte sur la question de la santé.

Il s'agit donc d'améliorer l'accessibilité aux services de santé.

La synthèse du plan d'actions concernant cette thématique figure ci-dessous.

Action	Pilote	Moyens	Indicateurs
A – Etre territoire pilote et précurseur sur la télémédecine			
1 – Soutenir les expérimentations dans le domaine de la télémédecine	Organe de gouvernance de la télémédecine : comité stratégique du GHT	A définir par le pilote	Nombres d'expérimentations soutenues
2 – Conforter les actions prévues au SDTSUN	Département 05, ARS	Chef de projet DNUM	Nombre de dossiers mutualisés (dans le domaine médicosocial) Nombre de télé-opérations (actes) médicales (téléconsultations, télé expertises, télédiagnostic, téléstaff)
3 – Travailler à la compatibilité des outils	GHT	A définir par le pilote	Nombre de bases de données interopérées
B - Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité			
4 – Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité	ARS, SDIS	A définir par les pilotes	Temps/agent du SDIS libéré Nombre de patients n'ayant pas pu bénéficier d'une prise en charge pré-hospitalière
C - Promouvoir des solutions pour maintenir la présence médicale (générale, spécialisée) et paramédicale			
5 – Améliorer le transport des patients fragiles vers le soin	ARS	A définir par le pilote	Nombre de propositions de soin mises en place Résorption des secteurs de non-soin identifiés Nombre de mutualisation d'ambulanciers Temps SDIS libéré
6 – Consolider le réseau des MSP et des centres de santé, labelliser des cabinets de montagne	ARS, préfecture, Région (Maisons Régionales de Santé)	A définir par les pilotes	Nombre de MSP (valeur cible 8 à 10) Nombre de praticiens dans les MSP Nombre d'actions du réseau
7 – Contribuer au maintien de la présence des généralistes et spécialistes	ARS	A définir par le pilote	Données sur les temps d'attente pour un rendez-vous et la disponibilité pour une nouvelle patientelle

A : Etre territoire pilote et précurseur sur la télémédecine

Le territoire haut-alpin, et plus particulièrement le CHICAS et le territoire de l'Embrunais, ont entrepris des expérimentations dans le domaine de la télémédecine, au niveau sanitaire et médico-social. L'IME de Savines-Le-Lac expérimente également la télé pédopsychiatrie avec ses correspondants à Marseille. La communauté de communes de l'Embrunais Savinois est active sur le thème des l'E-santé.

Pour aller plus loin, des facteurs limitants sont à traiter :

- Trouver une gouvernance ;
- Communiquer sur les usages de la télémédecine ;
- Mettre en compatibilité les outils et les données.

Ces 3 actions doivent être articulées pour une bonne compatibilité entre elles.

Elles seront traitées notamment dans le cadre de réponses aux appels à projets sur le sujet, pouvant être pilotées par le GHT. Cela inclura entre autres un diagnostic.

Action 1 : Soutenir les expérimentations dans le domaine de la télémédecine.

État des lieux :

La télémédecine n'a pas encore de modèle économique pérenne : les actes, par exemple, ne sont pas rémunérés. Les subventions actuellement accordées pour son fonctionnement ne permettent pas de se projeter dans l'avenir, étant ponctuelles et à durées limitées.

La télémédecine reste donc actuellement au stade de l'expérimentation.

1. Soutenir les expérimentations entre les hôpitaux et les structures médicosociales (PAPH)
2. Soutenir les expérimentations entre les nouvelles structures de coordination de santé (type MSP et centre de santé) et le milieu hospitalier
3. Etablir le cadre d'un partenariat entre le centre 15 et les gardiens de refuge
4. Afficher le territoire de l'Embrunais comme pilote sur la télémédecine

Territoire ou organisme concerné : Embrunais Hautes-Alpes	Pilote : Organe de gouvernance de la télémédecine : comité stratégique du Groupement Hospitalier Territorial (GHT)	Partenaires : ARS, hôpitaux, préfecture, structures médico-sociales, URPS, professionnels
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le pilote	Points de vigilance et facteurs de réussite : trouver une coordination	Indicateurs : Nombre d'expérimentations soutenues
Calendrier de réalisation : 1 ^{er} appel à projet : fin août 2017 Autres actions : durée du SDAASP	Actions connexes : Action 4 de ce plan d'action : « Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité »	

Description :

1- Soutenir les expérimentations entre les hôpitaux et les structures médicosociales (PAPH)

Il s'agira notamment de réaliser un diagnostic sur les expérimentations réalisées et possibles entre les hôpitaux et les structures médico-sociales, dans le cadre des appels à projets sur la télémédecine.

Les structures actuellement non connectées au milieu hospitalier seront progressivement intégrées à la démarche.

2- Soutenir les expérimentations entre les nouvelles structures de coordination de santé (type MSP et centre de santé) et le milieu hospitalier

Le but est d'inclure progressivement la médecine libérale (regroupée) aux expérimentations en télémédecine.

3- Etablir le cadre d'un partenariat entre le centre 15 et les gardiens de refuge

Il s'agit de trouver le cadre contractuel permettant aux gardiens de refuge de prescrire un médicament sur prescription du centre 15.

La couverture des refuges en défibrillateurs constitue un maillon du dispositif.

4- Afficher le territoire de l'Embrunais comme pilote sur la télémédecine

Il s'agira de faire reconnaître le territoire Embrunais en tant que pilote et précurseur.

La reconnaissance de ce territoire facilitera la réponse aux appels à projets relatifs à la télémédecine.

Il s'agira aussi de mettre en place de la communication et de la sensibilisation auprès des usagers sur les possibilités et les usages de la télémédecine.

Action 2 : Conforter les actions prévues au SDTSUN

État des lieux :

Le Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques voté par le Département des Hautes-Alpes en octobre 2016, prévoit, en action 8.3, le développement de la télémédecine.

Objectifs : Valoriser les compétences locales en télémédecine autour de pratiques collaboratives, lutter contre la désertification médicale		
Territoire ou organisme concerné : Tout le territoire Haut Alpin	Pilote : Département 05, ARS	Partenaires : Bloc communal, Région, pros SAD, hôpitaux, Faculté CE05
Moyens humain, techniques et financiers : Chef de projet DNUM (département 05)	Points de vigilance et facteurs de réussite : Evolution de la performance des réseaux de télécommunication ; Formation et acculturation des médecins à l'usage des nouveaux outils.	Indicateurs : Nombre de dossiers mutualisés (dans le domaine médicosocial) Nombre de télé-opérations (actes) médicales (téléconsultations, télé expertises, télédiagnostic, téléstaff)
Calendrier de réalisation : durée du SDAASP	Actions connexes :	

Description :

La mise en œuvre des actions prévues nécessitera la mobilisation des financements possibles : ARS, CPER, Région, Communes, EPCI.

Pour mémoire, l'action 8.3 du SDTSUN prévoit les actions suivantes :

- Renforcement du maillage du réseau de télémédecine (téléstaff et télédiagnostic) à travers l'intégration de spécialités répondant aux besoins locaux (exp : dermatologie, cardiologie, radiologie)
- Réseau de visio conférence associant maisons de santé, et médecins de spécialité en milieu hospitalier
- Dossier médico-social partagé entre différents prestataires médicaux et aides soignants
- Matériel de suivi médical à distance au domicile (télésurveillance)
- Laboratoire d'analyse mobile de type smartphone
- Développement de la télé expertise (contribution de plusieurs professionnels médicaux à partir du dossier partagé)

Action 3 : Travailler à la compatibilité des outils

État des lieux :

Les bases de données informatives des hôpitaux, praticiens, et pharmaciens, ne sont pas encore toutes télé-opérables. Cela génère des saisies multiples, ou nuit à la diffusion des données nécessaires à la pratique médicale.

La communication entre les hôpitaux et les médecins traitants pourrait être améliorée par le partage de données.

Les pharmacies disposent de bases de données auxquelles les praticiens doivent parfois se référer.

La PMI re saisit une partie des données.

Objectifs : 1. Réaliser un diagnostic sur l'état de l'interopérabilité des données 2. Communiquer sur l'interopérabilité des données lorsqu'elles le seront		
Territoire ou organisme concerné : Hautes-Alpes	Pilote : Groupement Hospitalier Territorial (GHT)	Partenaires : Ordres professionnels, PMI, ORU PACA
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par le pilote	Points de vigilance et facteurs de réussite : Evolution de la performance des réseaux de télécommunication ; Acquisition de logiciels agréés et mise en place de messageries labellisées.	Indicateurs : Nombre de bases de données interopérées
Calendrier de réalisation : Diagnostic : 2018 ; Mise en œuvre : durée du SDAASP Communication : durée du SDAASP	Actions connexes :	

Description :

1. Réaliser un diagnostic sur l'état de l'interopérabilité des données sur le territoire

Certaines données sont interopérables, d'autres ne le sont pas encore. Certains partages de données sont faciles à mettre en œuvre (pharmacies, PMI). D'autres nécessitent des avancées sur les questions de sécurisation, les enjeux financiers...

Le bilan des actions d'ores et déjà réalisables sur l'échange de données sera effectué en vue d'une mise en œuvre au plus tôt.

2. Communiquer sur l'interopérabilité des données lorsqu'elles le seront

L'interopérabilité des données est en cours techniquement. Le GIP e-Santé ORU PACA (Observatoire Régional des Urgences) y travaille actuellement.

L'utilisation de cette interopérabilité par les praticiens, et son acceptation par les patients, nécessitent de communiquer sur les données disponibles (type, localisation, usage).

Il s'agira donc de communiquer sur la possibilité de partage de données médicales et d'acculturer les patients à la démarche.

B : Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité

La prise en charge pré-hospitalière et de l'urgence n'est pas satisfaisante : soit le patient n'est pas suffisamment pris en charge et médicalisé, soit sa prise en charge se reporte sur des praticiens dont il s'agit, face à la carence actuellement constatée, d'optimiser le temps de travail : médecins, volontaires du SDIS.

En effet, cette prise en charge est actuellement assurée en partie par les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires du SDIS. Elle est dépendante de leur disponibilité qui est très variable. Cette situation crée une inégalité territoriale dans la réponse.

Action 4 : Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité

État des lieux :

L'urgence de proximité est saturée en période touristique (Savines le Lac), ne propose pas un service 24h/24 et repose sur les infirmiers volontaires des sapeurs-pompiers.

Elle est inexistante sur certains territoires (Queyras). La prise en charge est à plus de 30 minutes.

L'hélicoptage n'est pas disponible en permanence.

Objectifs :

1. Innover pour la prise en charge pré-hospitalière dans les zones éloignées des services d'urgence
2. Maintenir les réseaux infirmiers pompiers et les médecins correspondants Samu

Territoire ou organisme concerné : Embrunais et Queyras pour l'action 1	Pilotes : ARS, SDIS	Partenaires : GHT, médecins de ces territoires
Moyens humain, techniques et financiers : A préciser par les pilotes : 2 véhicules équipés de matériel de télé diagnostic soit 110 200 euros d'investissement Garde ISP soit 8000 euros tous les ans	Points de vigilance et facteurs de réussite : trouver les financements	Indicateur : Temps/agent bénévole du SDIS libéré Nombre de patients n'ayant pas pu bénéficier d'une prise en charge pré-hospitalière
Calendrier de réalisation : Action 1 : 2017-2018 Action 2 : tout au long du SDAASP	Actions connexes : Action 6 : « Consolider le réseau des MSP et des centres de santé, labelliser des cabinets de montagne » Action 1 : « Soutenir les expérimentations dans le domaine de la télémédecine »	

Description :

1. Innover pour la prise en charge pré-hospitalière dans les zones éloignées des services d'urgence

La mise en œuvre de véhicules équipés en télé diagnostic, mis à disposition des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires, est une solution à étudier comme c'est le cas dans le département des Alpes de Haute Provence.

Il s'agit d'adosser la prise en charge pré-hospitalière, en complément des moyens du SAMU, sur le maillage territorial du SDIS notamment à travers les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires. Cette complémentarité s'appuie, pour les territoires concernés, sur des véhicules infirmiers équipés en télémédecine embarquée à visée de diagnostic, en lien avec le SAMU – centre 15. Ces véhicules sont armés durant les périodes de forte activité par des infirmiers sapeurs-pompiers en garde.

D'autres solutions pourront également être étudiées.

2. Maintenir les réseaux infirmiers pompiers et les médecins correspondants SAMU

Le but est d'inciter les médecins des MSP à rejoindre le réseau des correspondants SAMU et de développer les réseaux infirmiers pompiers.

C - Promouvoir des solutions pour maintenir la présence médicale (générale, spécialisée) et paramédicale

La carence en disponibilité de médecins généralistes, spécialistes (gynécologues, ophtalmologues, pédiatres, dermatologues), et de la profession paramédicale (chirurgiens-dentistes...) est avérée : délais d'attente de plusieurs mois pour les patients, praticiens ne prenant plus de nouvelle patientelle...

La carence de spécialistes sur la gynécologie et la pédiatrie se reporte notamment sur la PMI.

Les services de santé scolaire sont également en surcharge.

Cette carence peut être résorbée par une optimisation de l'organisation de l'accès aux praticiens, via l'outil des maisons pluridisciplinaires de santé. La carence de praticiens privés nécessite aussi de s'interroger sur le dimensionnement de la médecine publique.

Enfin, une meilleure caractérisation de cette carence devrait permettre une évolution des règles relatives à ces professions, qui permettrait d'y remédier.

Action 5 : Améliorer le transport des patients fragiles vers le soin

État des lieux :

Sur certains territoires isolés (Réallon...), l'accès au soin des personnes âgées ou à mobilité réduite est rendu difficile par l'éloignement des centres médicaux.

Les personnes âgées en établissement ont également une difficulté d'accès au soin, notamment dentaire.

Le manque de coordination entre ambulanciers et d'optimisation de la répartition sur le territoire Haut Alpin, la perte de temps liée aux retours à vide, occasionnent une surcharge des SDIS.

Les victimes ne sont pas suffisamment pré-médicalisées. Les temps d'attente de prise en charge peuvent avoisiner l'heure.

Objectifs :

1. Faciliter la mutualisation entre ambulanciers : inciter au développement d'une plateforme de coordination des ambulanciers avec géolocalisation des ambulances
2. Mettre en place des opérations expérimentales d'accès au soin de type « Handident » et fonds d'œil

Territoire ou organisme concerné : Hautes-Alpes	Pilote : ARS	Partenaires : ambulanciers, associations et mutuelles
Moyens humain, techniques et financiers : à définir par le pilote	Points de vigilance et facteurs de réussite : résoudre les questions financières liées à la mutualisation et aux gardes	Indicateurs : Nombre de propositions de soin mises en place Résorption des secteurs de non-soin identifiés Nombre de mutualisation d'ambulanciers Temps SDIS libéré
Calendrier de réalisation : 2017-2019	Actions connexes : Action 6 du plan d'action mobilité (« Développer le Transport Personnalisé ») Action 4 de ce plan d'action : « Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité »	

Description :

1. Faciliter la coordination et la mutualisation entre ambulanciers :

Le développement d'une plateforme de coordination des ambulanciers avec géolocalisation des ambulances serait de nature à faciliter les mutualisations entre ambulanciers.

Les gardes d'ambulanciers en place doivent être maintenues.

2. Mettre en place des opérations expérimentales d'accès au soin de type « handident » et fonds d'oeil

Le principe est d'aller voir les patients avec un véhicule adapté en lieu et place de transporter les patients sur les lieux de soins.

« Handident » se déplace pour des premiers soins dentaires à destination des personnes handicapées. La Mutualité Française propose aussi des fonds d'œil via un électro-rétinographe mobile.

L'enregistrement des images endo-buccales par les infirmières permet aussi une analyse à distance.

Ce genre d'initiative doit être développé.

Action 6 : Consolider le réseau des MSP et des centres de santé, labelliser des cabinets de montagne

État des lieux :

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) constituent actuellement un des outils les plus pertinents pour optimiser l'organisation de l'accès au soin. Elles sont bien réparties sur le territoire, bien couvert avec néanmoins quelques zones blanches.

Un pôle de MSP est organisé dans le Champsaur Valgaudemar ; des projets de MSP sont en cours sur Guillestre et sur la Grave.

Le centre de santé est l'équivalent de la MSP porté par un opérateur privé avec des médecins salariés (vallée de la Guisane).

Le cabinet de montagne est également un outil adapté au territoire haut-alpin, à la saisonnalité de sa fréquentation, à la traumatologie forte liée aux activités pratiquées sur son territoire. Ce type de structure médicale existe en Haute-Savoie, : il s'agit de structures labellisées par l'ARS de Rhône-Alpes ; elles permettent de consolider l'offre sur les stations de ski ; le label permet d'obtenir des aides à l'installation pour le matériel.

La carence de la médecine privée interroge sur le dimensionnement de la médecine publique. C'est notamment le cas dans le Queyras, qui pourrait être territoire d'expérimentation dans le domaine.

Objectifs :

1. Dimensionner au plus près du besoin le service offert par les MSP et maisons médicales
2. Labelliser des cabinets de montagne

Territoire ou organisme concerné : Hautes-Alpes, stations de montagne, Queyras	Pilote : ARS, préfecture, Région (Maisons Régionales de Santé)	Partenaires : CODES, département 05, communes et EPCI des territoires concernés, ordres ou syndicats professionnels, Inspection Académique
Moyens humain, techniques et financiers : A définir par les pilotes	Points de vigilance et facteurs de réussite :	Indicateurs : Nombre de MSP (valeur cible 8 à 10) Nombre d'ETP praticiens dans les MSP
Calendrier de réalisation : durée du SDAASP	Actions connexes : Action 4 de ce plan d'action : « Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité »	

Description :

1. Dimensionner au plus près du besoin le service offert par les MSP et maisons médicales

Les MSP existantes doivent être incitées à pallier les carences en élargissant leur domaine d'action.

La coordination entre les MSP sera renforcée.

Les territoires de l'Embrunais, La Grave, Laragnais doivent pouvoir bénéficier des services offerts par une MSP.

En tant que de besoin, des financements publics supplémentaires doivent être étudiés pour suppléer à la carence de l'initiative privée.

Le traitement des urgences dentaires devra faire l'objet d'une amélioration en collaboration avec l'ARS.

2. Développer les cabinets de montagne

Créer un label régional et inciter à la labellisation « cabinets de montagne » devrait permettre d'améliorer le service rendu par les maisons de santé pluridisciplinaires et centres de santé situés en station. Le cahier des charges du label est à définir. La question de la durée d'installation est à traiter.

Pour cela, les aides financières associées doivent faire l'objet d'une communication.

Action 7 : Contribuer au maintien de la présence des généralistes et spécialistes

État des lieux :

La carence ressentie ne fait pas encore l'objet d'une cartographie et d'un recensement satisfaisant. Le dénombrement des médecins doit être complété par des données sur la disponibilité effective des praticiens : prennent-ils une nouvelle patientelle, quel est le délai d'attente pour un rendez-vous, quel créneau horaire est proposé, sur combien de jours ?

Objectifs :

1. Connaître et cartographier l'état effectif de l'offre
2. Diffuser cette connaissance en vue des évolutions normatives nécessaires à la résorption de la carence

Territoire ou organisme concerné : Hautes-Alpes	Pilote : ARS	Partenaires : Ordres ou syndicats professionnels, Union Régionale des Professionnels de Santé
Moyens humain, techniques et financiers : à définir par le pilote	Points de vigilance et facteurs de réussite :	Indicateurs : Données sur les temps d'attente pour un rendez-vous et la disponibilité pour une nouvelle patientelle
Calendrier de réalisation : 2017-2019	Actions connexes :	

Description :

1. Connaître et cartographier l'état effectif de l'offre

Mieux connaître et cartographier l'état effectif de l'offre permettra de diffuser cette connaissance en vue des évolutions normatives nécessaires à la résorption de la carence. La base de données de l'ARS devra être complétée avec des données sur le service effectivement rendu par la médecine privée, afin de caractériser la carence et de communiquer dessus auprès des différentes instances décisionnaires.

2. Diffuser cette connaissance en vue des évolutions normatives nécessaires à la résorption de la carence

La cartographie effectuée permettra une meilleure connaissance des carences effectives pour orienter les décisions y afférent. Il s'agira donc de la diffuser largement.

Les validations et avis

Le projet de SDAASP a été présenté :

- à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (tri-départementale) le 26 juillet 2017 ;
- à la commission « Stratégies dans les territoires - Culture » du conseil Régional le 7 septembre 2017 et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique(CTAP) le 05 décembre 2017 ;
- au Comité Local des Usagers le 15 septembre 2017 ;
- à la commission des affaires sociales et des services de proximité de la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras le 11 octobre 2017 ;
- au conseil communautaire de Serre Ponçon Val d'Avance le 17 octobre 2017 ;
- au pré-conseil de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins le 19 octobre 2017 ;
- à la commission des affaires sociales et services de proximité de la Communauté de Communes de Serre Ponçon le 25 octobre 2017 ;
- au conseil communautaire et la commission des affaires sociales de la Communauté de Communes du Briançonnais le 14 novembre 2017 ;
- au Conseil d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance le 30 novembre 2017 ;
- à la commission des services à la population de la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy le 6 décembre 2017 ;
- au conseil communautaire du Champsaur Valgaudemar le 18 décembre 2017.

Le projet de SDAASP soumis à avis a été validé par le COPIL du 19 septembre 2017, et les avis examinés par ce même COPIL le 30 janvier 2018.

Avis du Comité Local des Usagers

Le Comité Local des Usagers souhaite que les possibilités d'utilisation de véhicules adaptés pour PMR soient étudiées dans le cadre du plan d'action sur la mobilité, notamment lors de la mise en œuvre du Transport Personnalisé.

Le Comité Local des Usagers souligne l'importance du financement des MSAP et PAA.

Avis des EPCI à fiscalité propre, de la Région, et de la CTAP

Suite à cette consultation, le SDAASP a reçu 6 avis favorables, 4 avis favorables avec observations, 1 avis favorable sous condition.

Les avis des organes délibérants sont reproduits en annexe 4.

La mise en œuvre

Organisation

La mise en œuvre du plan d'actions relève des collectivités territoriales et des partenaires pilotes.

Impact pour les EPCI

Services publics de proximité :

- Proposer des lieux de mutualisation (bibliothèque, MJC, café associatif, bistrot de pays, agence postale, office de tourisme) ;
- Mettre en place et porter les Points d'Accueil et d'Accompagnement proposés ;
- Faire vivre et promouvoir le réseau MSAP et PAA, et bénéficier d'une meilleure communication à leur sujet ;
- Faciliter la formation des agents et être plus aisément en interaction avec les partenaires ;
- Travailler à la signalétique des services aux publics ;
- Contribuer à la mise en place et la facilitation des démarches en ligne ;
- Contribuer à la lisibilité et la simplification des procédures, dans le cadre d'une démarche collective.

Mobilité :

- Être acteur de la mobilité et membre d'un SCOT ;
- Bénéficier d'une coordination sur les questions de mobilité à l'échelle départementale ;
- Disposer d'outils pour communiquer sur l'offre de transport collectif ;
- Faciliter les nouvelles mobilités (aides à l'acquisition de vélos électriques, etc...) ;
- Bénéficier des outils du département pour contribuer à la mise en place d'infrastructures pour la mobilité active ;
- Réfléchir en réseau au transport personnalisé ;
- Contribuer avec les autres acteurs à la mise en place des plans de mobilité à l'échelon pertinent.

Santé :

- Favoriser et/ou cofinancer les maisons de santé pluridisciplinaires et centres de santé.

Impact pour le conseil Départemental

- Poursuivre les actions pour la dématérialisation des services ;
- Employer un animateur des structures d'accueil du public ;
- Recruter des services civiques : lisibilité de l'information et des procédures, formation numérique aux agents d'accueil ;
- Mettre en oeuvre les actions du SDTSUN et du SDUS ;
- S'appuyer sur un conseiller en mobilité (financement ADEME) ;
- Organiser le déploiement des infrastructures pour les modes actifs.

Impact pour le conseil Régional

- Bénéficier des recommandations de l'instance de gouvernance des AM ;
- Faciliter la contribution des organisations régionales à la mise en oeuvre du plan d'action sur la santé.

Impact pour la Préfecture

- Faire vivre le copil des MSAP et PAA ;
- Apporter des financements pour les MSAP et les MSP ;
- Contribuer à la lisibilité et la simplification des procédures.

Impact pour l'ARS

- Mettre en oeuvre des solutions pour l'urgence de proximité et la prise en charge pré-hospitalière ;
- Développer et animer les maisons de santé ;
- Démontrer la carence départementale de praticiens de la médecine et para médecine.

Impact pour le GHT

- Positionner le comité stratégique en tant qu'instance de gouvernance de la télémédecine ;
- Expérimenter et mettre en oeuvre la télémédecine.

Contractualisation

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la mise en œuvre des actions inscrites dans le présent schéma donnera lieu à une ou plusieurs conventions conclues entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

Dans cet objectif, chaque EPCI s'appropriera le présent schéma et proposera, avant le 30 octobre 2018, les domaines d'action sur lesquels il souhaite s'engager.

La convention prévoira notamment la contribution des EPCI à la collecte à l'échelle de son territoire des indicateurs mentionnés au plan d'actions.

Méthodologie de suivi et d'évaluation

Chaque action fait l'objet d'indicateurs qui seront collectés par leurs pilotes et les EPCI sur leur territoire.

Ces indicateurs seront agrégés sous forme de tableau de bord annuel par le Département et l'Etat dans le cadre de l'animation de l'Instance de Suivi du programme d'actions prévue par la loi NOTRe. Cette instance est composée des membres du Comité de Pilotage de l'élaboration du SDAASP. Elle se réunira tous les ans.

Annexe 1 - Présentation de l'Insee au COPIL (8 mars 2017)

Annexe 2 – Présentation des CIR

Annexe 3 – Compte-rendu du COPIL de validation du SDAASP

Annexe 4 - Avis des organes délibérants

Annexe 5 - Avis intégral de la CTAP

Annexe 6 - Avis intégral du Conseil Régional

Annexe 7 - Compte-rendu du COPIL avant approbation du SDAASP

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public dans les Hautes-Alpes

Temps d'accès aux services

08/03/2017



Rappel de la méthode et précautions d'emploi

- Calcul d'un temps d'accès **au service le plus proche du domicile** par le réseau routier (en minutes)
 - Mesure les communes géographiquement les plus éloignées et les habitants de ces communes
 - Pondération par la population résidente au sens du recensement
 - Pour un panier de services, moyenne des temps d'accès à chaque service
- =Un aspect de l'**accessibilité des services à compléter par d'autres (aspects qualitatifs, accès numérique, accès « réel » aux services etc.)**

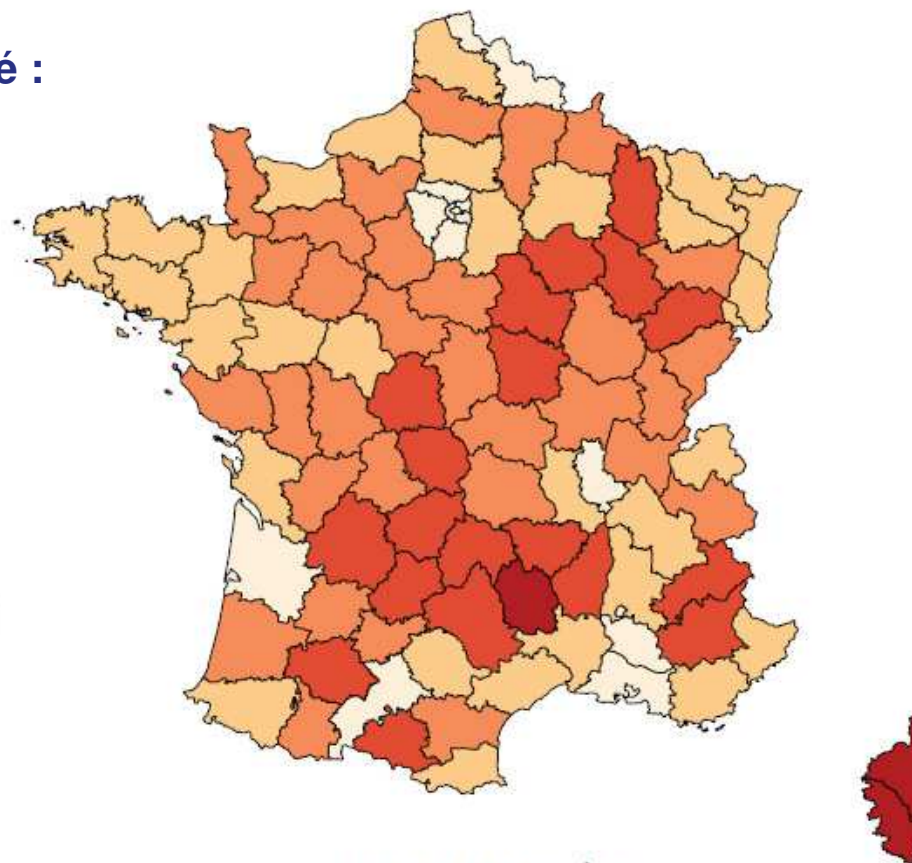
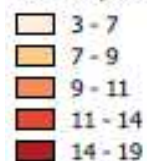
Un des départements où la population est la plus éloignée des services

Accessibilité à un large panier de services

9ème département le plus éloigné :
13 min en moyenne

Temps d'accès moyen aux services,
par département

aller simple en minutes

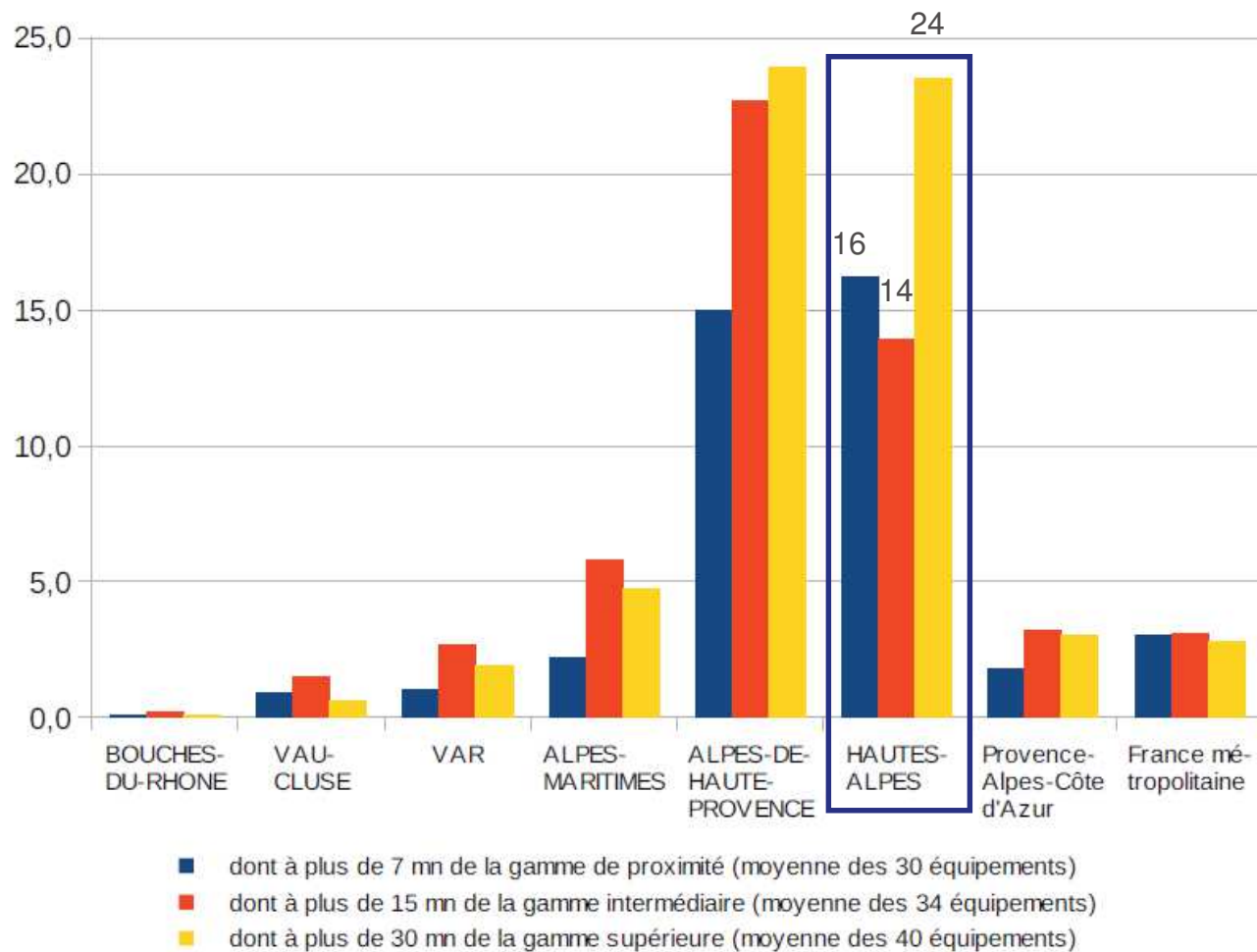


© IGN - Insee 2016

Source : Insee, BPE 2014, distancier Métric

Presqu'un quart de la population à plus de 30 min des services de la gamme supérieure

Part de la population éloignée des équipements par gamme (en %)



Source: Insee, BPE 2014, RP 2012, distancier Métric

Paniers de services sélectionnés

Panier famille	Panier personnes âgées/personnes handicapées	Panier transversal
Ecole élémentaire	Boulodrome	Restaurant
Salle ou terrain spécialisé	Infirmier	Boulangerie
Terrains de grands jeux	Personnes âgées - hébergement	Plateau extérieur ou salle multisports
Ecole maternelle	Ambulance-taxi-VSL	Réparation automobile
Orthophoniste	Personnes âgées - service d'aide	Coiffure
Collège	Pédicure-Podologue	Bureau de poste, relais poste, agence postale
Garde enfants d'âge préscolaire	Personnes âgées - soins à domicile	Tennis
Athlétisme	Spécialiste Cardiologie	Masseur kinésithérapeute
Ecoles de conduite		Médecin omnipraticien
Sage-femme		Epicerie, supérette
Gare sous convention avec conseils régionaux ou STIF		Pharmacie
Agence travail temporaire		Banque Caisse d'épargne
Lycée enseignement général - technologique		Chirurgien dentiste
Enfants handicapés - soins à domicile		Bibliothèque
Agence de proximité Pôle emploi (APE)		Station service
Orthoptiste		Bassin de natation
Spécialiste Gynécologie médicale		Police, gendarmerie
Lycée enseignement professionnel		Librairie papeterie journaux
Maternité		Laboratoire d'analyses médicales
Spécialiste Pédiatrie		Supermarché
Centre formation d'apprentis (hors agriculture)		Blanchisserie
MJC/Centre Social		Magasin d'optique
		Déchetterie
		Maison des Solidarités et permanence
		Point visio rendez-vous
		Cinéma
		Urgence
		Théâtre
22	8	28

8 min pour accéder aux services du panier transversal

Accessibilité en voiture aux services du panier transversal

1800 habitants à plus de 20 min (1%)

Temps d'accès moyen en mn

7 mn et moins

De 7 à 15 mn

De 15 à 20 mn

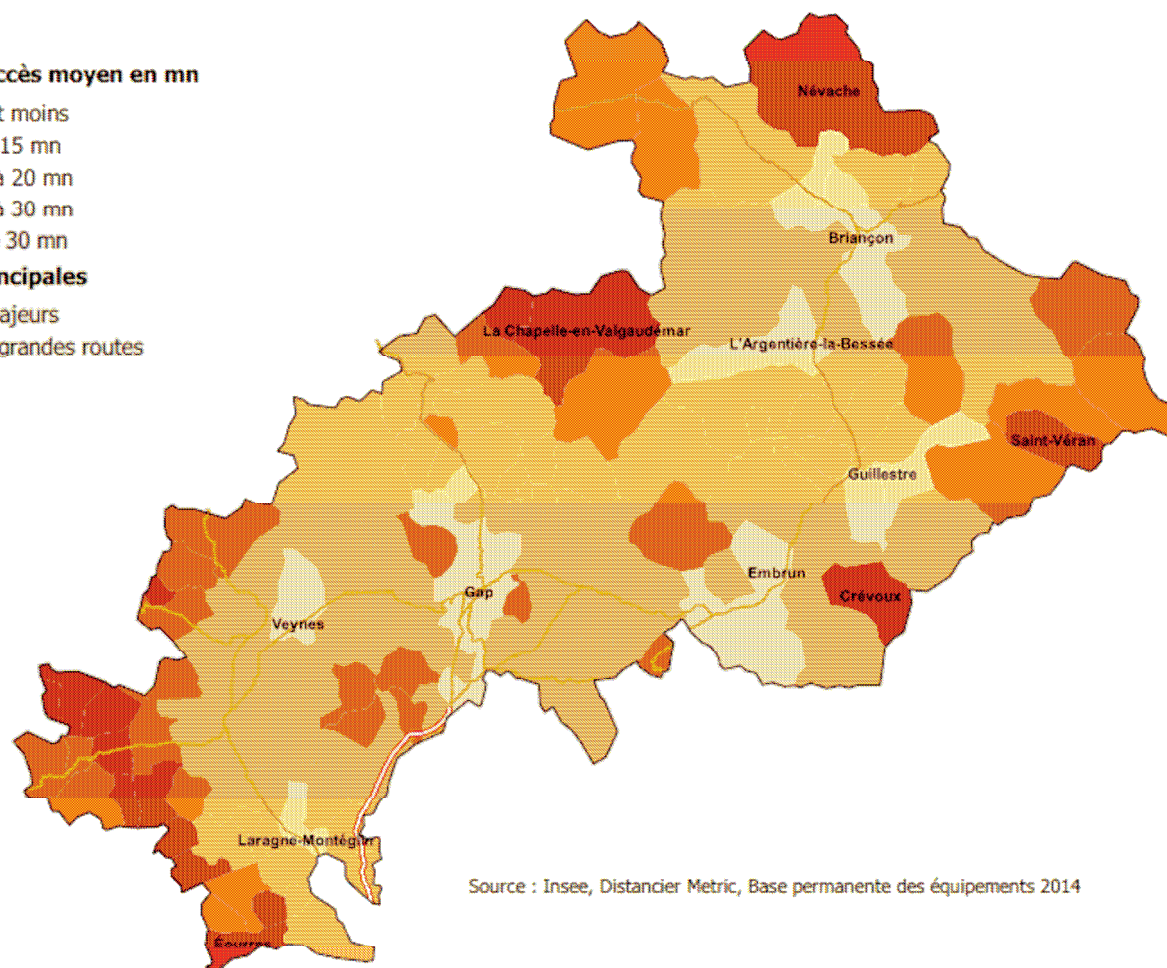
De 20 à 30 mn

Plus de 30 mn

Routes principales

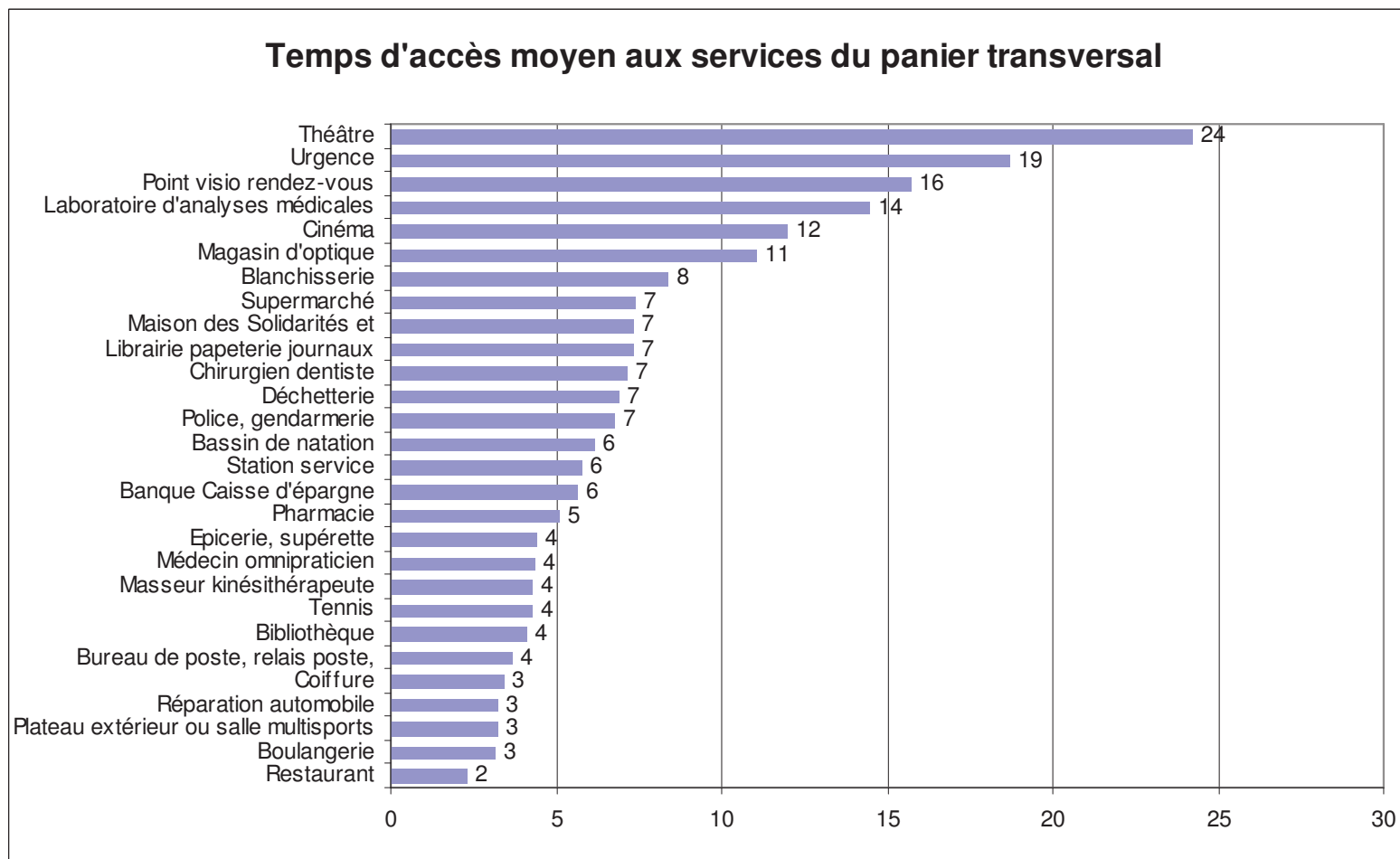
Axes majeurs

Autres grandes routes



Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

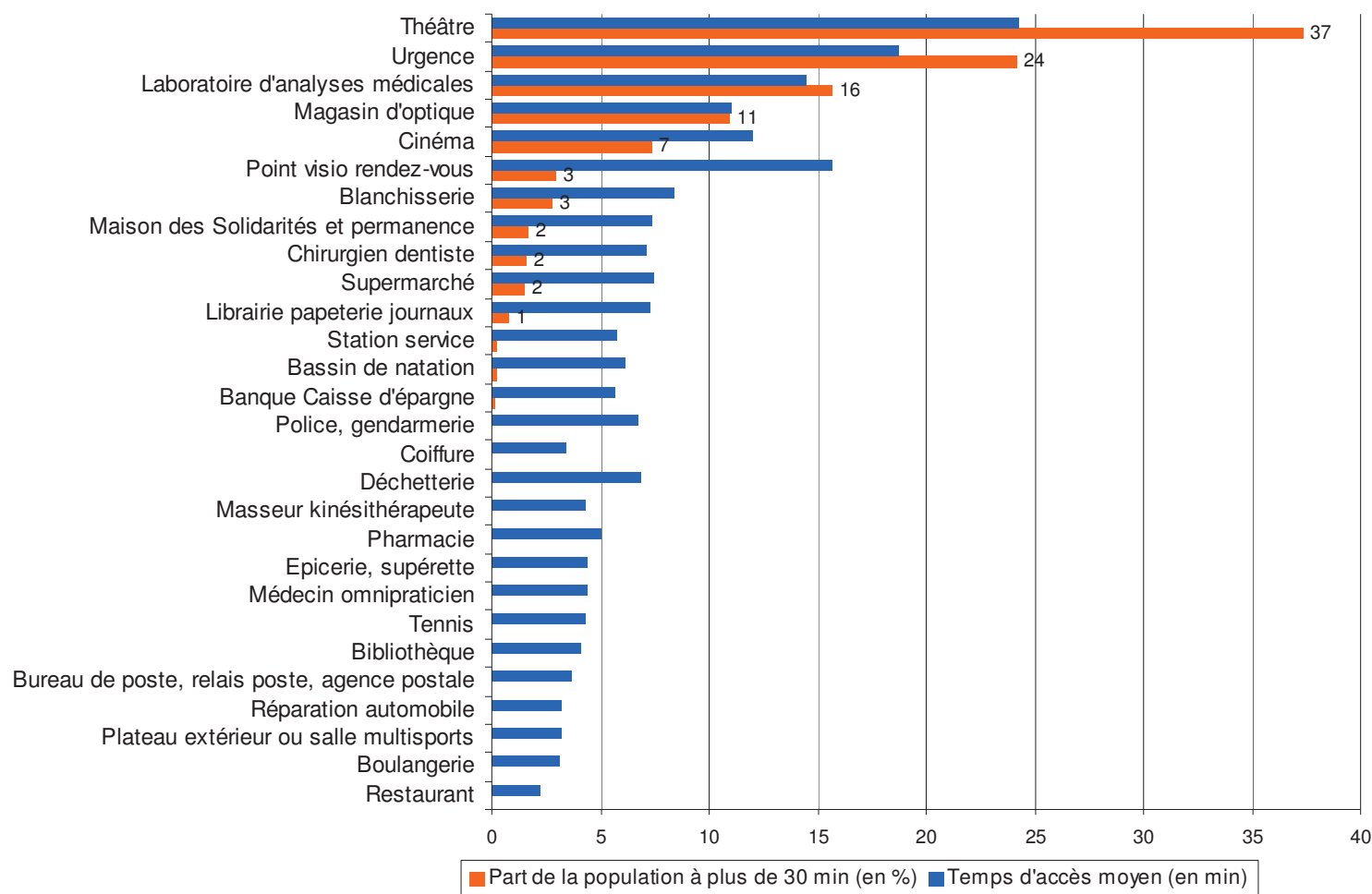
Nécessité de regarder les effets de chaque service



Source: Insee, BPE 2015, RP 2013, distancier Metric

Nécessité de regarder les effets de chaque service

Temps d'accès moyen et population à plus de 30 mn



Source: Base permanente des équipements 2015, Distancier Metric, Recensement de la population 2013

12 min pour accéder aux services du panier personnes âgées et personnes handicapées

Accessibilité en voiture aux services du panier personnes âgées et personnes handicapées

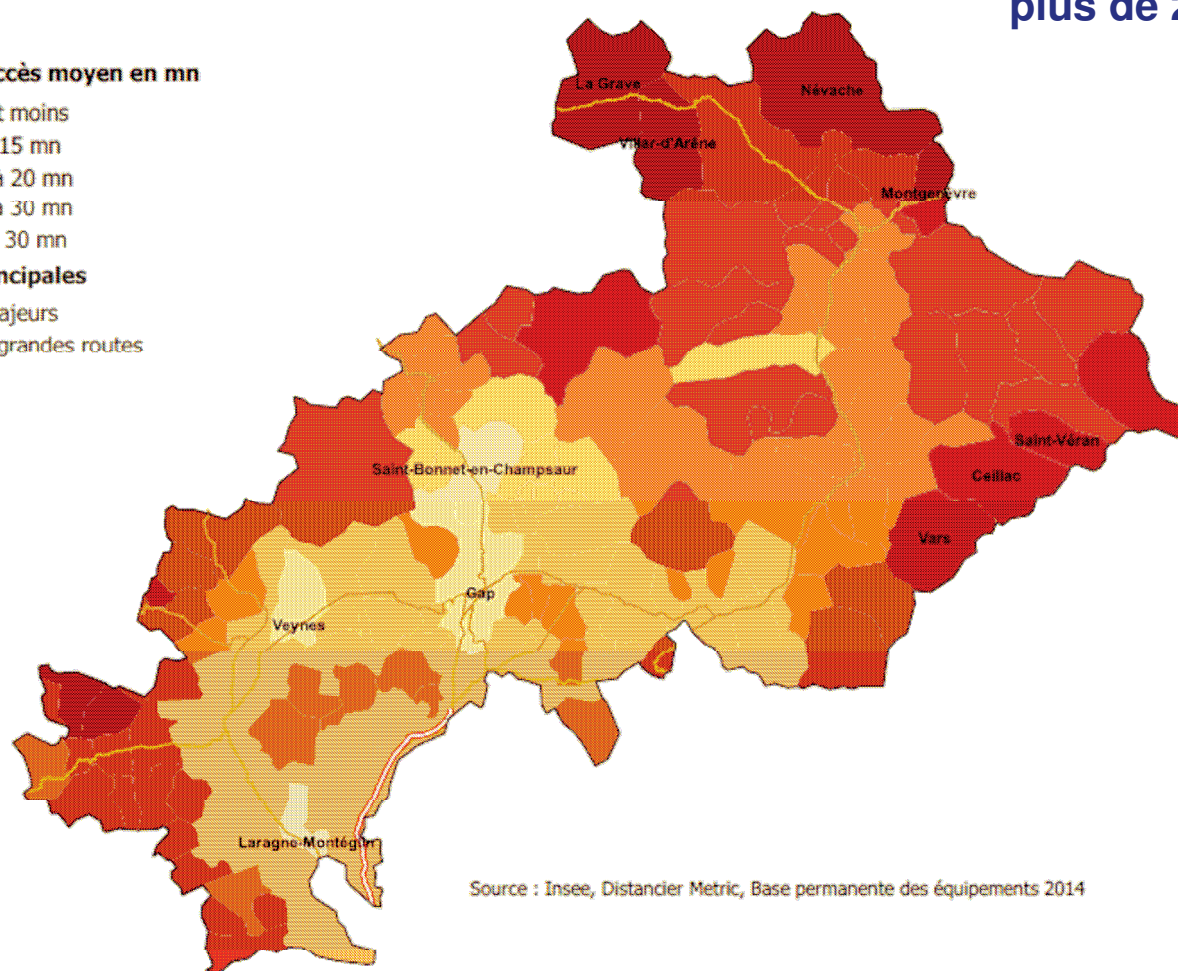
17 000 habitants à plus de 20 min (12 %)

Temps d'accès moyen en mn

- 7 mn et moins
- De 7 à 15 mn
- De 15 à 20 mn
- De 20 à 30 mn
- Plus de 30 mn

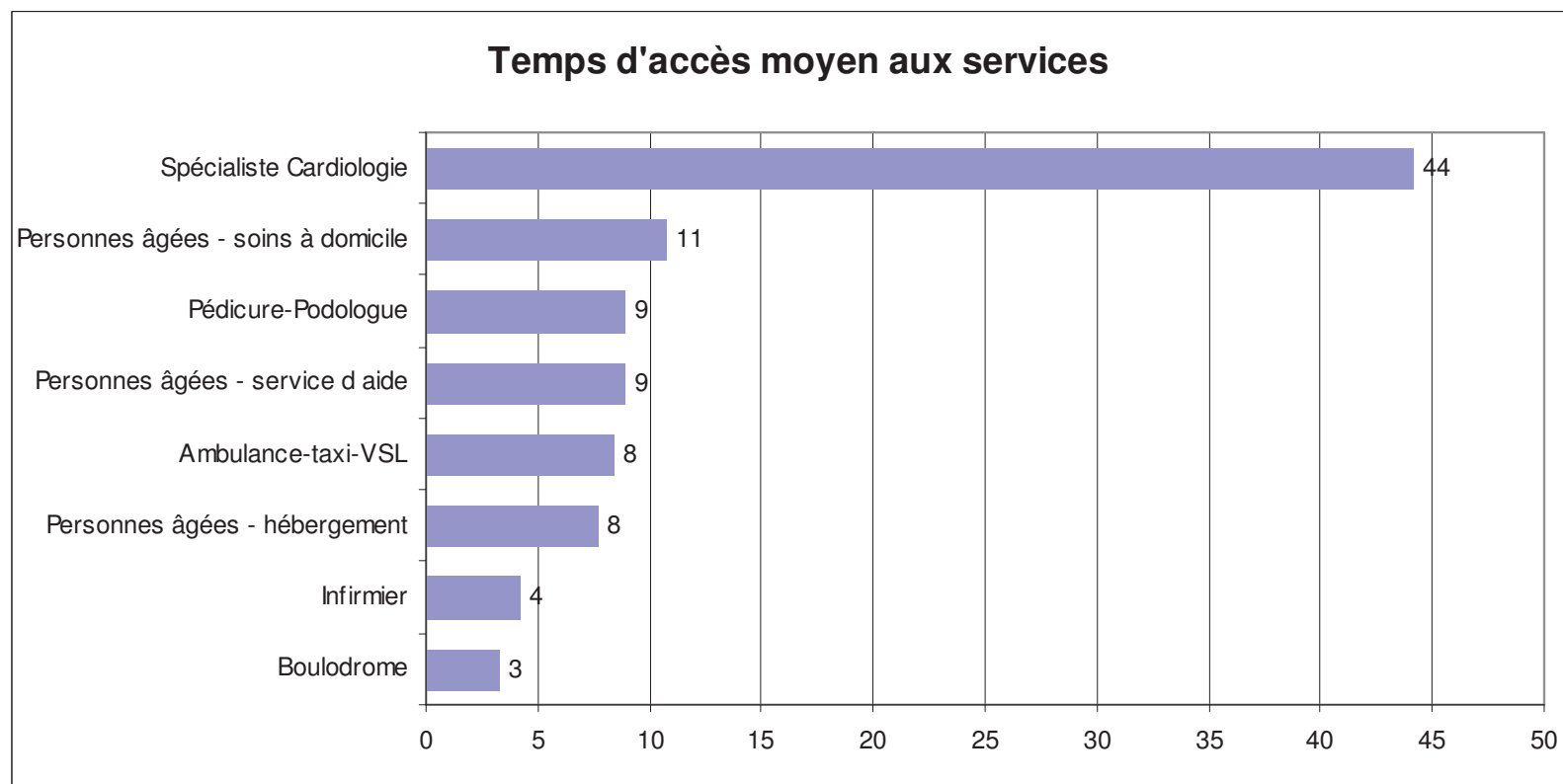
Routes principales

- Axes majeurs
- Autres grandes routes



Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

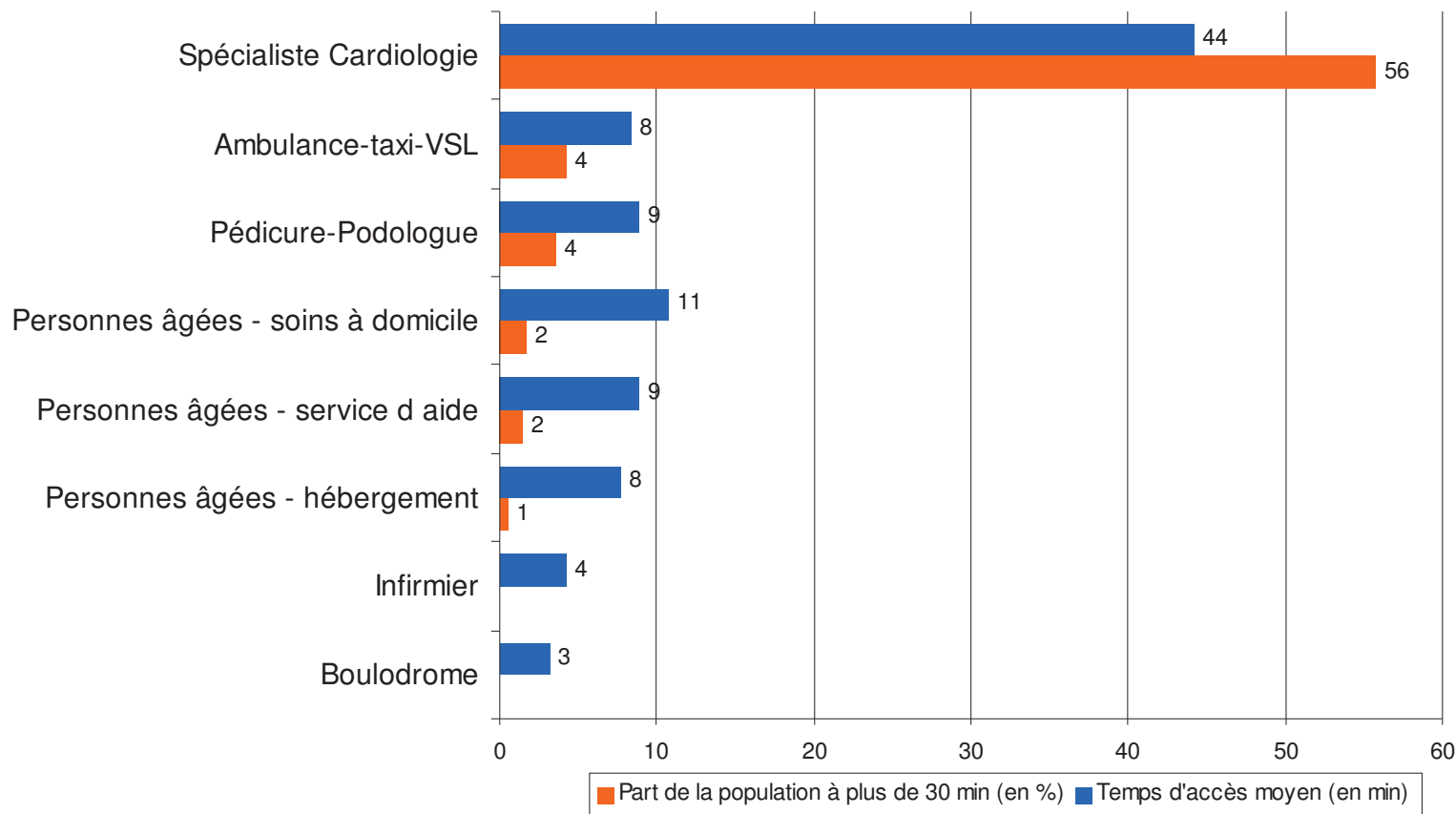
Nécessité de regarder les effets de chaque service



Source: Insee, BPE 2015, RP 2013, distancier Metric

Nécessité de regarder les effets de chaque service

Temps d'accès moyen et population à plus de 30 mn



Source: Base permanente des équipements 2015, Distancier Metric, Recensement de la population

17 min en moyenne pour accéder au panier familles

Accessibilité en voiture aux services du panier famille

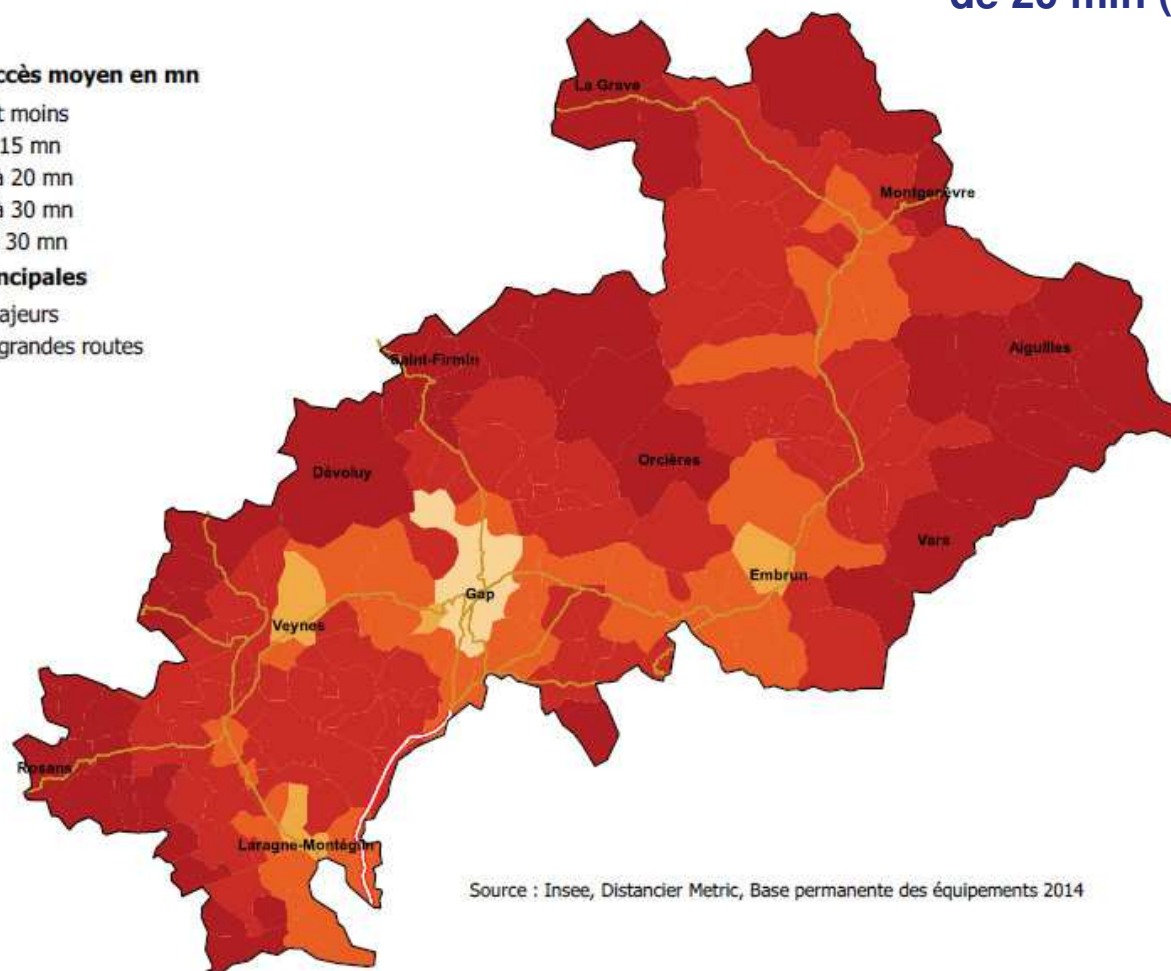
47 000 habitants à plus de 20 min (34 %)

Temps d'accès moyen en mn

- 7 mn et moins
- De 7 à 15 mn
- De 15 à 20 mn
- De 20 à 30 mn
- Plus de 30 mn

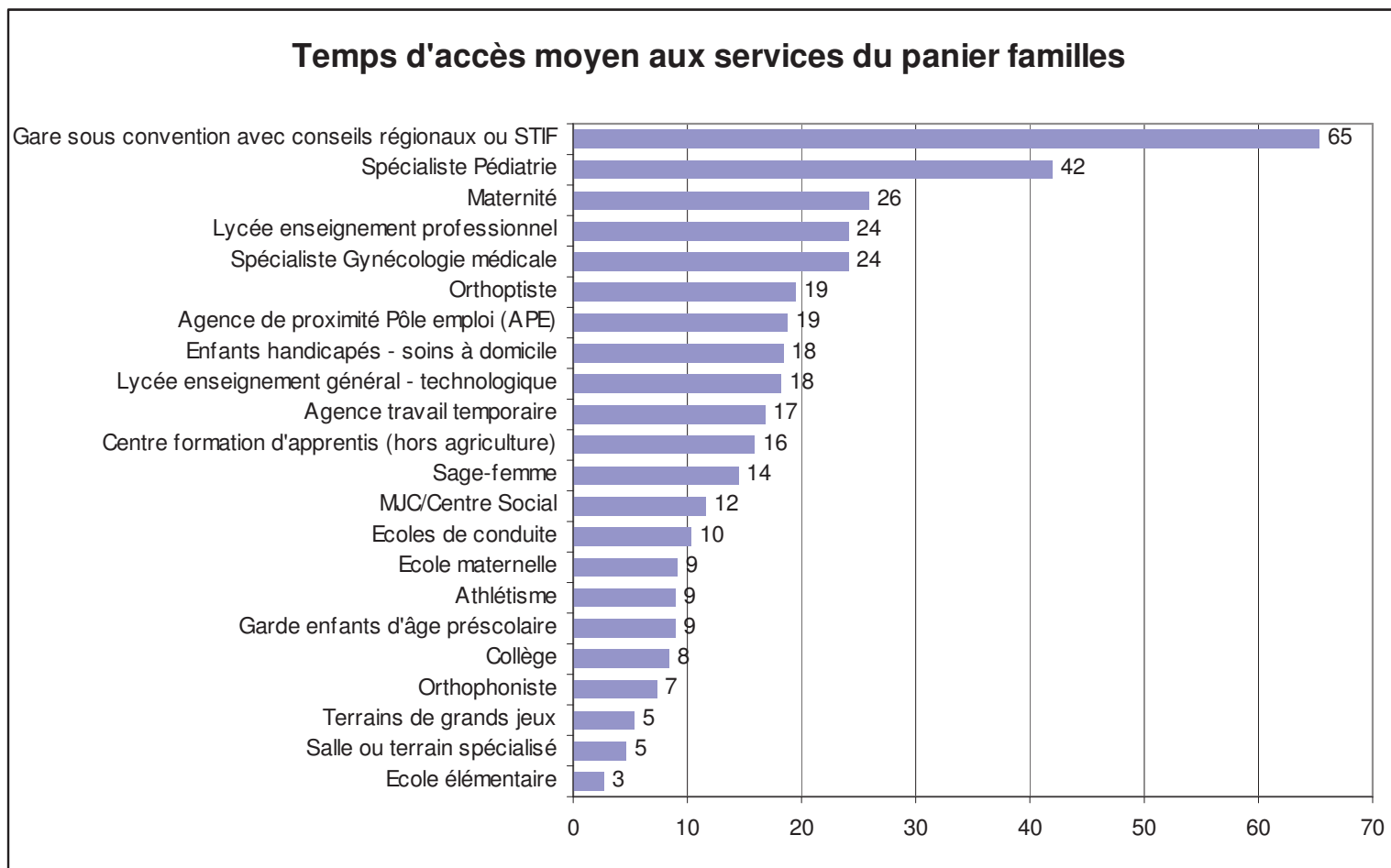
Routes principales

- Axes majeurs
- Autres grandes routes



Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

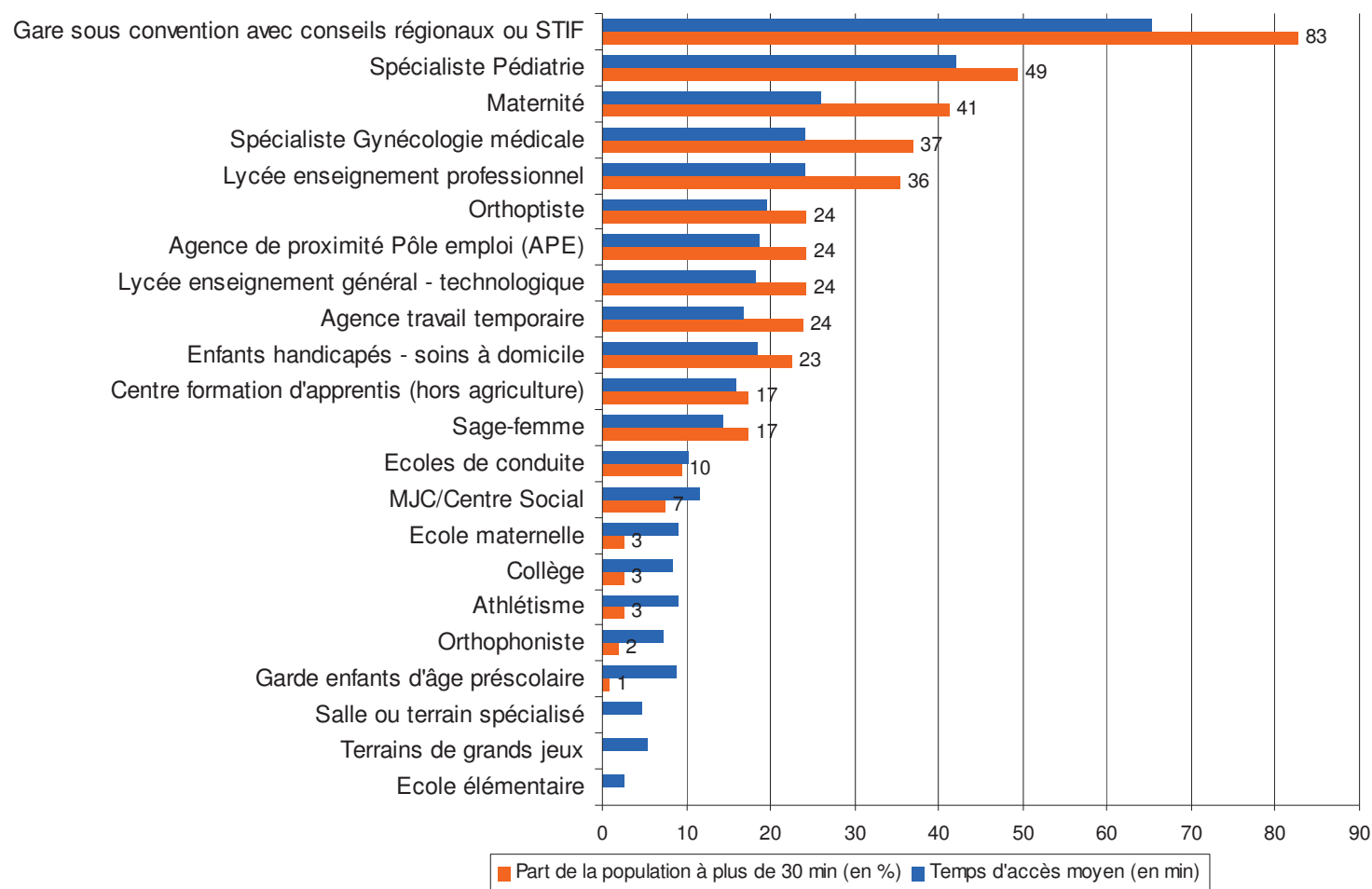
Nécessité de regarder les effets de chaque service



Source: Insee, BPE 2015, RP 2013, distancier Metric

Nécessité de regarder les effets de chaque service



Temps d'accès moyen et population à plus de 30 mn



Source: Base permanente des équipements 2015, Distancier Metric, Recensement de la population 2013

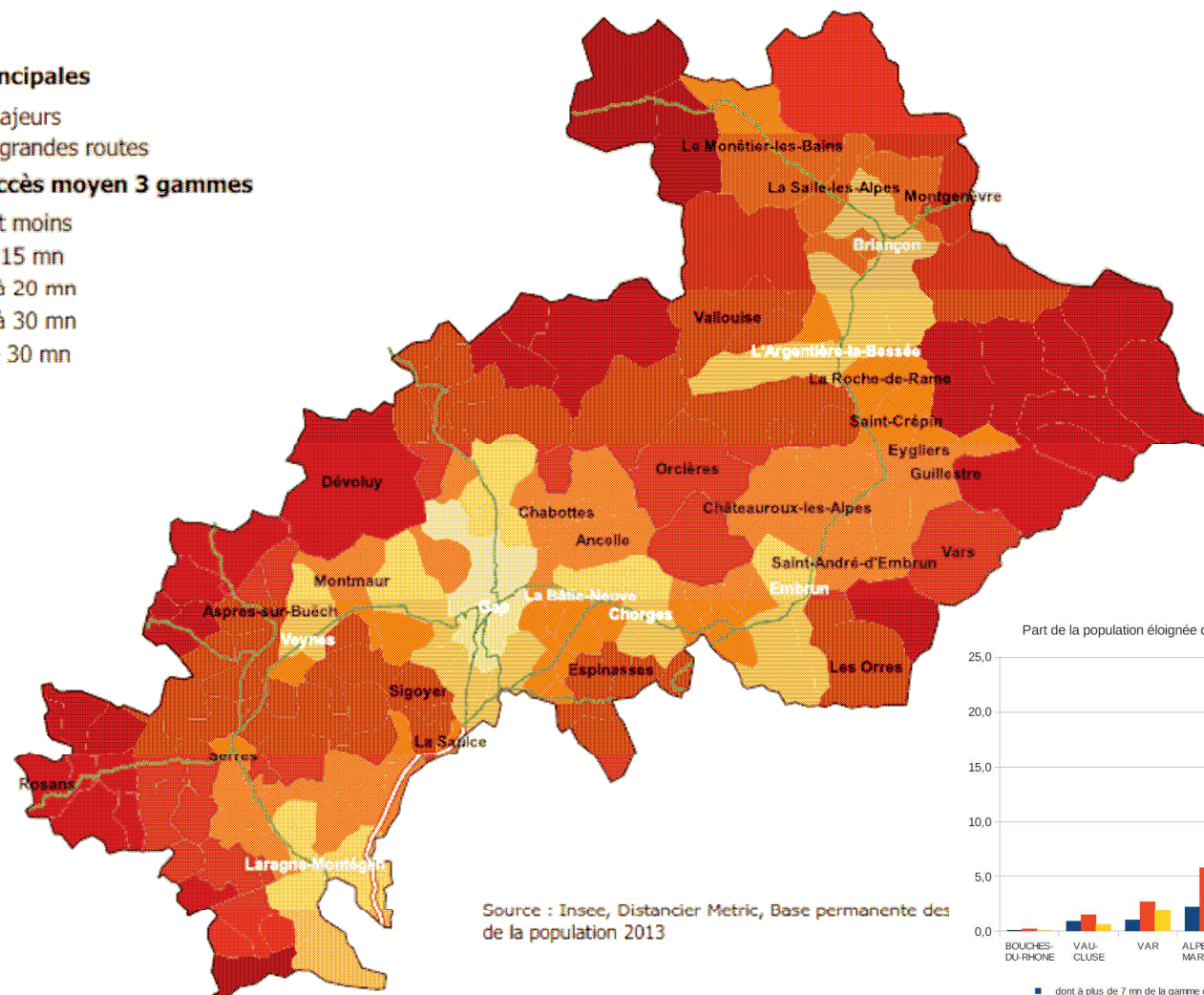
Temps d'accès avec un panier pour comparaisons nationales

Routes principales

-  Axes majeurs
-  Autres grandes routes

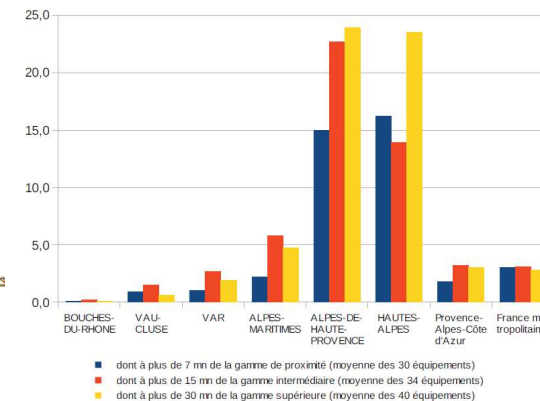
Temps d'accès moyen 3 gammes

-  7 mn et moins
-  De 7 à 15 mn
-  De 15 à 20 mn
-  De 20 à 30 mn
-  Plus de 30 mn

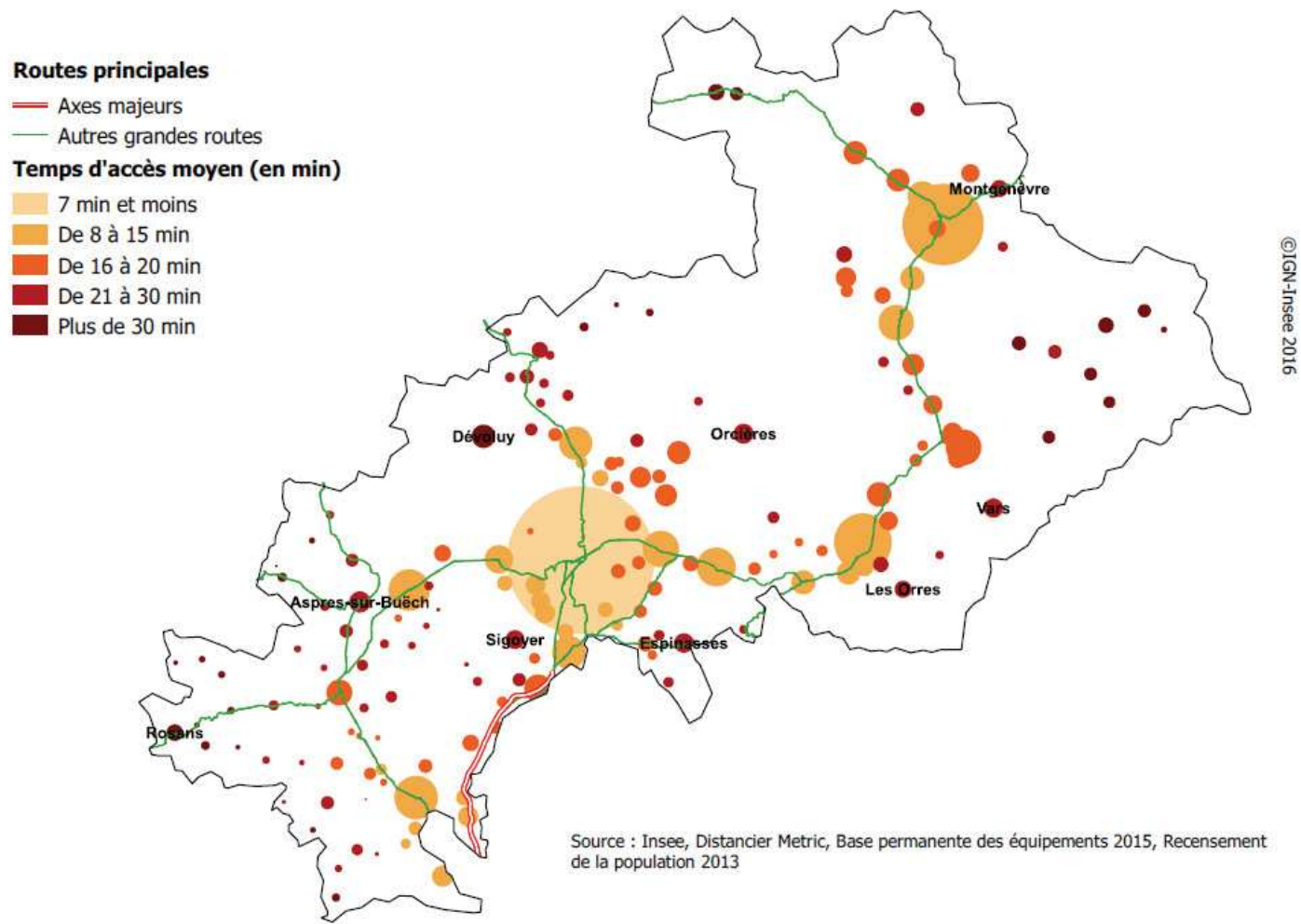


Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des de la population 2013

Part de la population éloignée des équipements par gamme (en %)





Carte d'accessibilité à un large panier de services



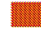
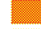
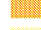





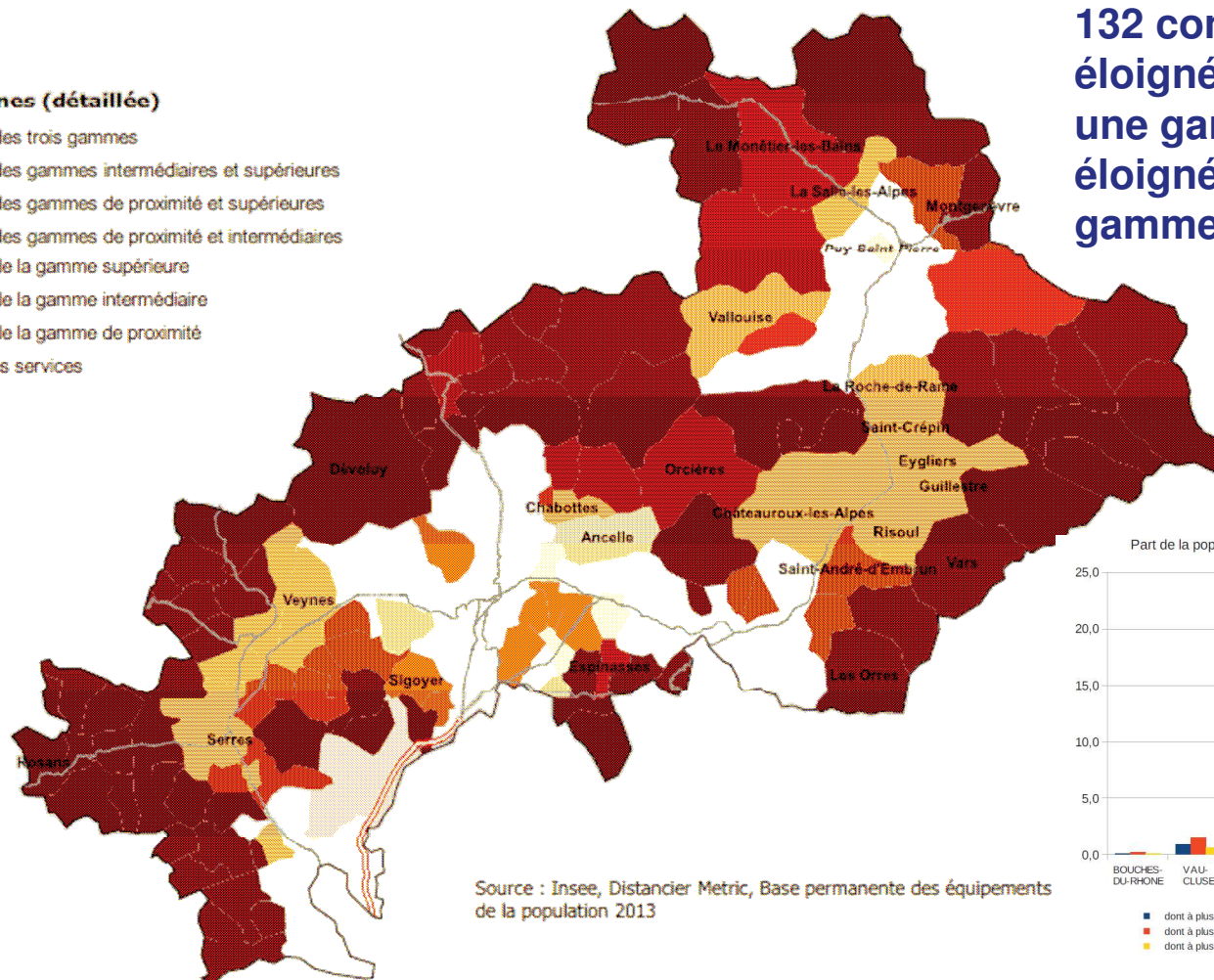
Définition de communes éloignées (seuils nationaux)

Routes principales

-  Axes majeurs
-  Autres grandes routes

Typologie de communes (détaillée)

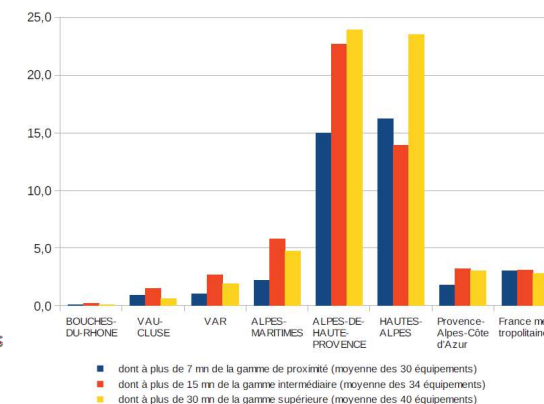
-  Communes éloignées des trois gammes
-  Communes éloignées des gammes intermédiaires et supérieures
-  Communes éloignées des gammes de proximité et supérieures
-  Communes éloignées des gammes de proximité et intermédiaires
-  Communes éloignées de la gamme supérieure
-  Communes éloignées de la gamme intermédiaire
-  Communes éloignées de la gamme de proximité
-  Communes proches des services



132 communes éloignées d'au moins une gamme; 67 éloignées des trois gammes

Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements de la population 2013

Part de la population éloignée des équipements par gamme (en %)



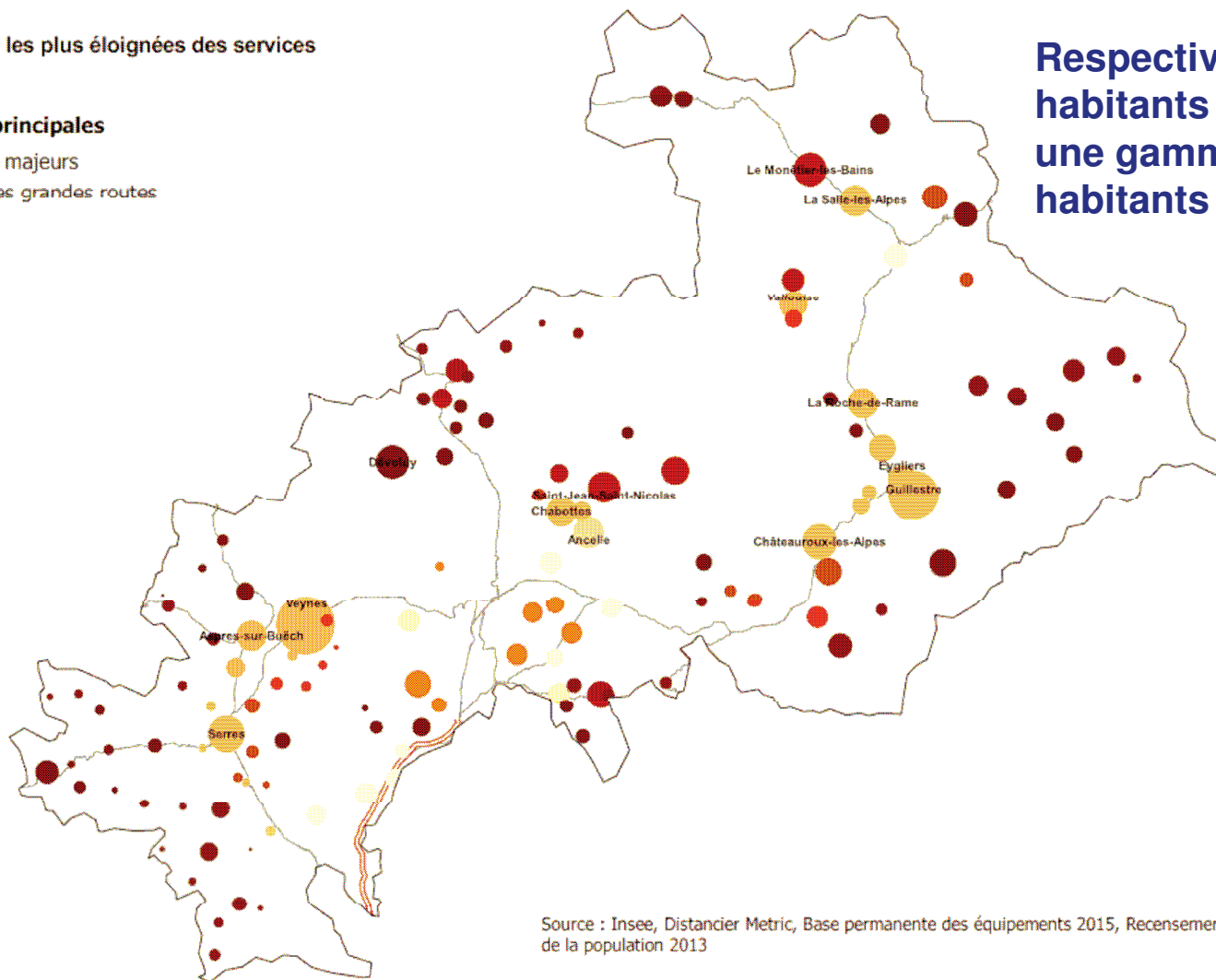
Communes éloignées (seuils nationaux)

Communes les plus éloignées des services

Routes principales

== Axes majeurs

— Autres grandes routes



Respectivement 46 000 habitants (au moins une gamme) et 14 000 habitants (3 gammes)

©IGN-Insee 2017

Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2015, Recensement de la population 2013

Merci de votre attention!

The screenshot shows the Insee website interface. At the top left is the Insee logo and the text 'Institut national de la statistique et des études économiques Mesurer pour comprendre'. To the right are navigation links: 'Menu', 'Contenu', 'Espace presse', 'Aide et contact', and 'English'. Below this is a search bar with 'Tout le site' and 'Rechercher sur le site'. A navigation bar contains 'STATISTIQUES', 'DÉFINITIONS, MÉTHODES ET QUALITÉ', 'SERVICES', and 'L'INSEE ET LA STATISTIQUE PUBLIQUE'. The main content area features a headline: 'Hautes-Alpes : des arrivées toujours plus nombreuses'. Below the headline is a sub-headline: 'Des arrivées toujours plus nombreuses'. The article text discusses population growth in the Alpes-Hautes-Alpes region, mentioning that the population has increased by 10% since 2000. It also mentions that the region is attracting more people, particularly in the urban areas. The article is dated '26/09/2014' and is part of the 'Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur' series, issue N° 3. There are two call-to-action buttons: 'VERSION IMPRIMABLE (pdf, 716 Ko)' and 'DONNÉES COMPLÉMENTAIRES (xls, 427 Ko)'. At the bottom of the article is a map of the Alpes-Hautes-Alpes region showing population density. The map is color-coded by population density, with a legend indicating 'Densité de population en 2011' and 'Ligne de département des Alpes-Hautes-Alpes'. The legend shows five categories: 'de 0 à 100', 'de 100 à 200', 'de 200 à 300', 'de 300 à 400', and 'de 400 à 500'. The map shows that the population density is highest in the urban areas and lowest in the rural areas. The article is written by Sébastien Samyn (Insee).

Également disponibles
sur le nouvelle version
du site www.insee.fr
des données sur le
département

Insee

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 MARSEILLE Cedex 10

www.insee.fr



Informations statistiques :
www.insee.fr / Contacter l'Insee
09 72 72 4000
(coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

08/03/2017





Nos ruralités

Une chance pour la France

Des Assises en 2014 et 3 CIR

.Automne 2014 : tenue des «**Assises des ruralités**», 7 ateliers dans 7 régions.

.13 mars 2015 : 1er comité interministériel aux ruralités à **Laon** (Aisne).

.14 septembre 2015 : 2ème comité interministériel aux ruralités à **Vesoul** (Haute-Saône), en présence du président de la République.

.20 mai 2016 : 3ème comité interministériel aux ruralités à **Privas** (Ardèche).

Les enjeux exposés par le Premier ministre pour construire une politique renouvelée pour les ruralités :

Mieux reconnaître le nouveau visage des ruralités, leur diversité.

Adapter les politiques publiques aux défis des nouvelles ruralités.

Soutenir les initiatives des territoires ruraux et valoriser leurs atouts pour le développement de la France.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR): 3 axes déclinés en une centaine de mesures

1- GARANTIR A TOUS L'ACCES AUX SERVICES

- .1000 maisons de services au public d'ici fin 2016. Près de 500 maisons sont déjà ouvertes.
- .1400 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2018, 800 sont déjà en activité.
- .2550 contrats d'engagement de service public avec des étudiants ou internes en médecine d'ici 2018 pour développer les installations dans les territoires ruraux. 1750 sont déjà signés.
- .Former 800 médecins à l'aide médicale d'urgence, pour assurer à tous les Français une prise en charge en moins de 30 minutes. Plus de 500 sont déjà formés.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR): 3 axes déclinés en une centaine de mesures

1- GARANTIR A TOUS L'ACCES AUX SERVICES

.Les derniers centres-bourgs encore dépourvus de couverture en téléphonie mobile seront tous couverts d'ici la fin de l'année.

.1200 sites d'intérêt touristique ou économique en dehors des centres-bourgs bénéficieront également d'une couverture mobile.

.Le plan France Très Haut-Débit a été accéléré et désormais 98 départements sont engagés dans la démarche. L'Etat y contribue à hauteur de 3 milliards d'euros pour un investissement total de 12 milliards.

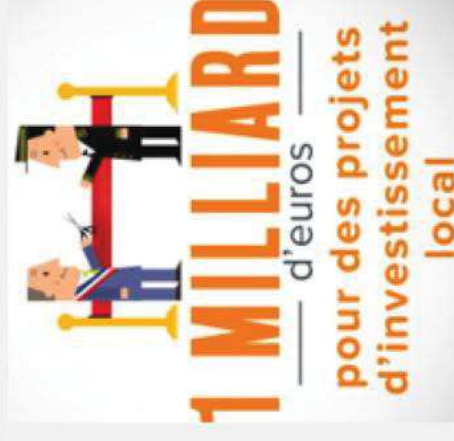
.50 millions d'euros seront mobilisés pour dynamiser les usages numériques dans les écoles rurales.



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

- **Création en 2016 d'un fonds de soutien à l'investissement local de 1 milliard d'euros** : la moitié bénéficie exclusivement aux territoires ruraux.
- **Élargissement du « Prêt à taux 0 »** pour la réhabilitation des logements privés en espace rural à 30 000 communes.
- **Soutenir les projets de territoires par un appui en ingénierie** : 10 missions « AIDER » par an pendant 5 ans, poursuite des « Ateliers des territoires », 54 chefs de projets cofinancés par du FNADT dans les centres-bourgs,...
- Mettre en œuvre la transition écologique et énergétique : **400 territoires à énergie positive pour 200 M€ d'aides.**

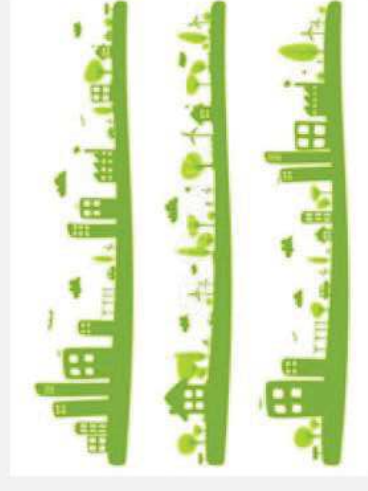


Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

3 - ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Créer un contrat de ruralité afin de mettre en cohérence l'ensemble des actions en faveur des territoires ruraux, qu'elles soient issues de l'Etat ou de collectivités territoriales.

Conforter le réseau des bourgs-centres et des villes moyennes en mobilisant notamment **300 millions d'euros** pour des projets d'investissement.



2015-2016

3 comités interministériels pour faciliter le quotidien



Les objectifs pour 2016 – 2017 : fédérer les initiatives publiques et les énergies locales

.Dans chaque département, un «comité de suivi des CIR» est installé et un «réfèrent ruralité» est désigné par le Préfet.

.L'État propose des « contrats de ruralité», à élaborer à partir du second semestre 2016, qui permettront de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et de les coordonner.

La mise en œuvre dans les Hautes-Alpes

- 5 maisons de santé pluriprofessionnelles
- 27 médecins co SAMU
- Déploiement de la télémedecine en gérontologie, télé
rétinographies, bientôt radiologie
- 2 hôpitaux « de proximité »
- 14 maisons de service au public, dont 1 portée par La
Poste
- SDTAN validé en 2012, mise en œuvre par PACA THD
- 8 écoles connectées au haut débit en lien avec les 2
collèges expérimentaux
- 30 % des écoles organisées en réseaux
- 5 territoires TEP CV
- 1 lauréat « centre bourg »
- 4 contrats de ruralité en cours d'élaboration



Nos ruralités

Une chance pour la France

Documents et informations relatifs aux CIR à télécharger sur :

www.territoires.gouv.fr

<http://www.gouvernement.fr/action/les-ruralites-une-chance-pour-la-france>

<http://www.cget.gouv.fr/comites-interministeriels-aux-ruralites>



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



PREFET DES HAUTES-ALPES



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

EN VUE DE LA VALIDATION

DU SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Participants : cf. liste jointe

Diffusion : aux invités

Ordre du jour

Validation du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public avant transmission pour avis aux EPCI, à la Région, à la CTAP et publicité du schéma.

Compte-rendu des échanges

Mardi 19 septembre 2017

Lieu : Hôtel du Département

M le Préfet des Hautes-Alpes, rappelle que l'État mène une politique volontariste en matière de développement des MSAP, afin qu'aucun habitant ne se situe à plus d'1/4 heure de trajet des MSAP. L'accès aux services se digitalise : l'infrastructure, la transformation des procédures, l'accompagnement à l'usage du numérique (médiation) sont nécessaires à cette digitalisation.

Le besoin médical est également un sujet récurrent sur le territoire : il s'agit d'être offensif sur la télémédecine, de franchir les obstacles médico-légaux, de développer la télémédecine dans le champ libéral ; notre département peut être innovant sur cette question.

La réussite des actions relatives à la mobilité repose en grande partie sur les comportements des usagers, d'où la nécessité et l'importance de l'animation.

M Jean-Marie BERNARD, Président du Département, confirme que le schéma suscite beaucoup d'attentes ; le Département sera très attentif à sa mise en place et au bon déroulement des actions : c'est une façon d'assurer les solidarités territoriales et sociales, cœur de ses prérogatives.

Mme Anne BOUCHON présente le projet de SDAASP des Hautes-Alpes.

M Gérard FROMM, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, s'interroge sur les moyens qui seront effectivement mis en place à la suite de ce plan d'action (télémédecine, mobilité). La télémédecine est à développer avec les soignants. Sur le chapitre des mobilités, il souligne également la nécessité de se battre pour le maintien d'une desserte ferroviaire de qualité.

Dans le domaine de la santé, l'enjeu est de se doter de moyens pour attirer et retenir les spécialistes. L'hôpital est au cœur du dispositif.

Pour ce qui concerne les services de proximité, les écrans tactiles permettent d'avoir une relation facilitée avec l'administration.

M le Préfet précise que l'on dispose heureusement de quelques moyens : MSAP, MSP ; le territoire bénéficie d'un niveau d'équipement augmenté grâce à l'activité touristique.

Les moyens financiers proviendront de la politique de Massif, du FNADT, des financements gérés par la Région.

L'enjeu portera également sur les moyens humains permettant la mise en œuvre du schéma car bien évidemment les écrans tactiles ne peuvent pas remplacer le contact humain.

A l'heure où le gouvernement met en place les assises de la mobilité, les débats rejoindront forcément les préoccupations mises en avant par le SDAASP.

M Christian HUBAUD, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance questionne : quelles sont vraiment nos attentes par rapport à la mobilité ? Que doit-on vraiment prendre en compte dans ce schéma ?

M le Préfet précise que le schéma donne une feuille de route commune aux acteurs de la mobilité. Il faut trouver sur nos territoires une réponse différente des réponses classiques urbaines. Les solutions seront forcément différenciées entre les zones les plus urbaines du territoire et les zones rurales.

M Jérôme VIEUXTEMPS, Délégué départemental de l'ARS, précise qu'en matière de santé, le territoire dispose d'innovations (Centres de santé) et d'outils (Maisons de Santé Pluridisciplinaires- MSP).

Le regroupement hospitalier permet un projet médical partagé.

Les correspondants SAMU facilitent l'accès aux urgences : c'est un outil caractéristique du département.

Sur la télémédecine, les obstacles devraient être levés d'ici quelques années au vu des évolutions sociétales ; il faut être prêt ; le département est en avance sur cette question.

M Hugo CEZANNE, Délégué départemental de la Poste, rappelle que la stratégie de la Poste converge avec le schéma. La Poste est présente à un maillage infra par

rapport aux MSAP. Elle en porte une sur le département, et plusieurs en France. Les 93 points Poste sur le territoire pourront être supports pour les PAA prévus au SDAASP.

Des tablettes numériques sont installées dans les postes (parfois, il s'agit d'un point Visio rendez-vous). Le personnel sera prochainement formé pour l'accompagnement numérique.

M Christian DURAND, Vice-Président de l'UDAF, et M Philippe HEBRAY, Directeur, soulignent l'importance de prendre en compte l'intégralité du territoire, et notamment les populations isolées. Même à l'heure du numérique, il ne faut pas négliger l'accompagnement des usagers. Parfois, le dispositif administratif enferme l'utilisateur, et pour aboutir le contact avec un agent d'accueil est indispensable.

Il faut travailler sur la mobilité : l'UDAF travaille aux alternatives aux déplacements des salariés. Sur le plan des mobilités douces et des déplacements à vélo, il manque des lieux de stockage de vélos dans les villes, le risque de vol des vélos électriques constitue un véritable frein à leur développement en tant qu'outil de la mobilité.

Le train n'est pas suffisamment fiable, alors que le département dispose d'une ligne qu'il serait dommage de ne pas utiliser.

Il faut développer les plateformes de covoiturage, notamment au sein des entreprises.

La problématique relative aux médecins est réelle : l'accessibilité aux soins est difficile, le patient subit 3 à 4 mois d'attente pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste ; de plus en plus de malades ne trouvent pas de médecin, de nombreux praticiens ne prenant plus de nouvelle patientelle.

La télémédecine se heurte actuellement aux questions de responsabilité médicale. Ce problème devrait être levé prochainement.

Beaucoup de travail demeure pour faire évoluer les mentalités par rapport au besoin de rendez-vous physique avec le médecin.

M Robert GILLIO-TOS, Délégué du Défenseur des Droits, constate également à son niveau le frein psychologique à l'usage du numérique, et même du téléphone : les gens souhaitent un rendez-vous physique, même si tout est ou peut être traité par téléphone. Certains publics rencontrent des difficultés dans l'usage du numérique. C'est pourquoi il confirme la nécessité de mettre beaucoup de moyens pour l'animation des MSAP.

Les observations formulées ayant été entendues et consignées, les membres du COPIL approuvent le projet de SDAASP qui leur a été présenté.

Les prochaines étapes de la procédure sont rappelées :

- Saisine pour avis des EPCI, de la CTAP et de la Région : l'avis de ces structures sera réputé favorable s'il n'est pas communiqué au Département et à l'Etat après un délai de 3 mois ; une présentation devant l'organe délibérant des EPCI a été proposée ;
- Parallèlement, publication en ligne auprès du public et collecte des avis ;
- Réunion du Comité de pilotage en janvier 2018, pour l'examen et la prise en compte des avis ;
- Approbation par le Conseil Départemental en février 2018, puis arrêt du schéma par le M le Préfet.

LISTE DES PARTICIPANTS

Participants		Présent	Excusé	Représenté par
Prénom NOM	Organisme			
Philippe COURT	Préfecture Préfet	X		
Jean-Marie BERNARD	Département 05 Président	X		
Yves HOCDE	Préfecture Secrétaire général	X		
Jérôme SCHOLLY	Département 05 DGS	X		
Isabelle SENDRANÉ	Sous-Préfecture de Briançon Sous-préfète		X	Paul FONTRIER
Paul FRONTRIER	Sous-Préfecture de Briançon Secrétaire Général	X		
Fabrice HURTH	Département 05 Chef de cabinet	X		
Anne BOUCHON	Département 05 Chargée du SDAASP	X		
Robert GILLIOTOS	Défenseur des Droits Délégué Départemental	X		
Chantal RAPIN	Mairie de Gap Conseillère municipale Déléguée	X		
Alexandre VINCENT-VIVIAN	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard- Durance DGD Mobilité	X		
Christian HUBAUD	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard- Durance Vice-Président	X		

Roger DIDIER	Mairie de Gap Maire Communauté d'Agglomération Gap-Tallard- Durance Président		X	Chantal RAPIN et Christian HUBAUD
Philippe MAHEU	IA DASEN 05	X		
Isabelle BONHOMME	Communauté de Communes du Briançonnais Technicienne	X		
Gérard FROMM	Communauté de Communes du Briançonnais Président	X		
Ugo CEZANNE	La Poste Délégué Départemental	X		
Jérôme VIEUXTEMPS	ARS Délégué Départemental	X		
Pascale BOYEE	Députée		X	Michèle MAFFREN
Michèle MAFFREN	Attachée Parlementaire			
Laurence BERMOND	Communauté de Communes du Sisteronnais- Buëch DGA Pôle Services à la Population	X		
Philippe HEBRAY	UDAF Directeur	X		
Christian DURAND	UDAF Vice-Président	X		
Jean-Michel ARNAUD	Association des Maires 05 Président		X	
Xavier TASSI	DREAL PACA Chargé de Projets Ferroviaires Service Transports Infrastructures Mobilité		X	

Corinne MERAND- LEPTRETRE	Région PACA Direction des Transports Scolaires et Interurbains cheffe service 04/05		X	
Aurélie PICOT	Région PACA Direction des Infrastructures et des Grands Equipements Service Infrastructures et Pôle d'Echanges		X	
Amaury NAVARRANNE	Région PACA Conseiller Régional		X	

Avis recueillis sur le SDAASP

Avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique

Nature de l'avis : Avis favorable

Observations

La Conférence Territoriale de l'Action Publique émet un avis favorable sur le SDAASP des Hautes-Alpes, notamment au regard de la démarche de concertation mise en oeuvre mais également de la qualité du diagnostic réalisé et des indicateurs de suivi mis en exergue.

L'intégralité de son avis figure en annexe 5.

Avis du Conseil Régional

Nature de l'avis : Avis favorable

Observations

Le Conseil régional émet un avis favorable sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) des Hautes-Alpes. Il autorise le Président du Conseil régional à engager, sur la base de son avis, les négociations avec l'Etat et le Département, pour la préparation des conventions de mise en oeuvre du SDAASP.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Hautes-Alpes inclut bien un état des lieux complet de la présence des services au public sur le département dans les 3 domaines retenus comme prioritaires par le comité de pilotage de ce schéma : les services publics de proximité, la mobilité, la santé. Ce diagnostic met en exergue les fragilités des territoires qui se situent hors de l'axe durancien.

Le SDAASP présente pour les thématiques retenues, un programme détaillé et précis des 22 actions.

Le schéma dépasse les missions propres au Département, en abordant notamment les transports, la santé, et par là-même les questions d'aménagement du territoire. Les engagements du schéma semblent bien en cohérence avec les orientations politiques régionales. Il sera important que la Région réponde positivement aux demandes de partenariat par une participation effective aux comités de pilotage des actions la concernant.

L'intégralité de son avis figure en annexe 6.

Avis de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Nature de l'avis : Avis favorable avec demande

Observations

Le conseil communautaire donne un avis favorable et demande que, dans les maillages des Maisons de Services au Public du territoire de la CCSB, soit ajoutée la prise en compte de points d'accueil et d'accompagnement sur la commune d'Orpierre.

Avis de la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras

Nature de l'avis : Avis favorable avec remarques

Observations

Le conseil communautaire émet un avis favorable au SDAASP.

Il autorise Monsieur le Président à signer tout type de document administratif, technique ou financier relatif à sa délibération.

Il suggère la prise en compte de remarques sur la thématique « santé » et « mobilité ».

Sur la thématique « mobilité », une volonté politique forte est nécessaire pour faciliter tout au long de l'année l'accès des habitants du territoire et des vacanciers à l'éducation, le travail et la santé. Dans ce but :

- les transports scolaires doivent être optimisés, avec notamment un prolongement de service entre l'arrêt au collège des Hautes-Vallées et la gare ferroviaire de Mont-Dauphin ;
- le territoire du Guillestrois Queyras doit être positionné sur le dispositif de mobilité intégrée TGV+ navettes routières aux départ de PARIS et LYON via la gare ferroviaire d'OULX afin de rapprocher les clientèles touristiques des régions et pays situés au nord. Il doit également bénéficier d'une extension de l'offre de transport intégrée « fer-route » reliant la gare TGV de Modane à Briançon via le tunnel de Fréjus, liaison expérimentée au cours de l'hiver 2017/2008 ;
- la qualité de déneigement actuelle des routes départementales doit être maintenue afin de garantir une circulation fluide aux populations locales mais aussi aux vacanciers sur le territoire malgré les intempéries.

Sur la thématique « Santé », il est nécessaire de conforter l'accès aux soins pour tous par

- la lutte contre la désertification des professionnels de santé en faisant émerger le projet « cabinet de montagne », projet répondant aux contraintes du territoire liées aux communes touristiques, en pérennisant les aides financières à l'installation auprès des socioprofessionnels de santé dans les zones dites

« fragiles », et en prolongeant les aides financières apportées pour le financement d'un poste assurant la coordination des MSP Maisons de Santé pluridisciplinaires au-delà de la période de mise en place de cette MSP ;

- le soutien à la démarche de bourses aux étudiants en médecine, qui participe à leur réussite dans les études médicales, en contrepartie d'une installation durant un certain nombre d'années sur le territoire ;
- l'appui à la mise en réseau des hôpitaux afin de développer la télé-médecine : conforter un réseau fiable sur le département (SDTAN et SDTSUN) ;
- la création d'une carte vitale retraçant l'ensemble du parcours de santé du patient.

Avis de la Communauté de Communes de Serre Ponçon Val d'Avance

Nature de l'avis : Avis favorable

Observations

Le conseil communautaire approuve le SDAASP et la création d'une maison de services au public sur le territoire de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance. Il autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre.

Avis de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Nature de l'avis : Avis favorable avec précisions

Observations

Le conseil communautaire émet un avis favorable au SDAASP, étant précisé les éléments ci-dessous. Il autorise le Président à signer tout document se rapportant au présent schéma.

Le conseil communautaire souligne l'engagement ancien de la Communauté de Communes sur les problématiques traitées par le SDAASP, avec la création des Maisons des services au public, des maisons de santé, des points Visio Rendez-vous, des agences postales intercommunales, d'un service de transport.

Il confirme que la dématérialisation des services doit être accompagnée par des formations des agents en amont, de la communication ciblée et anticipée auprès des usagers et des professionnels pour ne pas éloigner davantage les publics fragilisés.

Avis de la Communauté de Communes de Serre Ponçon

Nature de l'avis : Avis favorable avec observations

Observations

Le Conseil communautaire, considérant l'intérêt de la communauté de communes à participer à la mise en oeuvre du schéma, dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières et humaines, émet un avis favorable au projet de SDAASP.

Le Conseil communautaire apporte les observations suivantes :

- D'une manière générale, les problématiques de son territoire rural de montagne sont bien prises en compte dans le SDAASP, même si le désenclavement numérique du territoire reste une condition pour la mise en oeuvre d'une grande partie des actions,
- La Communauté de Communes de Serre-Ponçon réaffirme son engagement sur les différentes thématiques identifiées, et plus particulièrement sur la thématique des services publics de proximité à travers son soutien à la création et au fonctionnement des Maisons de Services au Public.
- La Communauté de Communes gère la MSAP de Serre Ponçon, avec une antenne principale à Embrun et une antenne secondaire à Savines le Lac. Elle envisage de créer une autre antenne secondaire à Chorges en 2018 avec un point Visio rendez-vous.

Néanmoins, une attention particulière doit être accordée au soutien financier apporté au fonctionnement des MSAP, notamment de l'Etat à travers le FNADT et le fonds inter opérateurs, d'autant plus que le nombre de procédures dématérialisées est en augmentation et nécessite des moyens humains et matériels croissants et adaptés. Une réflexion devrait être engagée pour soutenir les MSAP en fonction de critères prenant en compte la présence d'antennes, les services proposés, etc.

- Il faudrait prévoir les EPCI dans les partenaires de l'instance de la mobilité (actions 1 et 4), au titre de la mobilité active, notamment, et rajouter les Offices de Tourisme Intercommunaux pour leur rôle de promotion et valorisation de l'offre de transports (action 3),
- La Communauté de communes rappelle le rôle qu'elle exerce sur le thème de la santé, notamment pour le développement des usages numériques (E-santé). Le plan d'action du SDAASP au sujet du premier accueil médical à Savines le Lac correspond à un besoin effectif.

Dans la partie diagnostic, il convient :

- De mentionner dans le panier de services orienté familles les actions portées ou soutenues par la CCSP avec notamment le Relais d'Assistantes Maternelles de Serre-Ponçon et l'action expérimentale de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans sur le nouveau territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans le cadre des « actions emblématiques »

- de l'ARS PACA en partenariat avec la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes (MDA 05) : « Trajectoire Enfants »,
- De souligner la carence en établissements d'enseignement supérieur.

Avis de la Communauté de Communes du Briançonnais

Nature de l'avis : Avis favorable avec condition

Observations

Le conseil communautaire prend acte du projet de SDAASP et accepte toutes les propositions d'amélioration proposées dans le SDAASP à condition que l'Etat soutienne financièrement les actions qu'il met à charge des EPCI et ce de façon pérenne.

Avis du Conseil d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance

Nature de l'avis : Avis favorable

Observations

Le conseil communautaire prononce un avis favorable sur le projet de SDAASP.

Avis de la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy

Nature de l'avis : Avis favorable

Observations

Le conseil communautaire approuve le projet de SDAASP et charge le Président des démarches à engager pour faire part des besoins du territoire.

La commission « services aux habitants » manifeste son intérêt sur les points suivants :

- volet mobilité : réflexion sur la création d'aires de co-voiturage
- volet santé : réflexion à engager sur le risque d'appauvrissement de l'offre médicale
- volet services de proximité : réflexion à engager sur la couverture du territoire des 8 communes du Haut-Buëch à partir de l'organisation existante.

Avis du conseil communautaire du Champsaur Valgaudemar

Nature de l'avis : Avis favorable

Observations

Le conseil communautaire émet un avis favorable sur le projet de SDAASP.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Mardi 5 décembre 2017

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Fiche d'avis

DEPARTEMENT	HAUTES-ALPES (05)
DATE DE SAISINE	<i>18 octobre 2017</i>
OBSERVATIONS CONCERNANT LES DIFFERENTES DIMENSIONS DU SDAASP	
Méthode et gouvernance	<p>La démarche s'est appuyée non seulement sur une large concertation d'acteurs locaux et nationaux, les EPCI du département, les services déconcentrés de l'Etat, les grands opérateurs locaux, les chambres consulaires et les associations d'élus et d'usagers, mais elle les a également sollicités à travers trois groupes de travail thématique.</p> <p>Enfin, ce diagnostic et le plan d'actions qui en découle ont également tenu compte des autres schémas et projets existants sur le territoire ou en cours d'élaboration.</p>
Diagnostic territorial	<p>Ce diagnostic a été construit sur la base d'une approche multifactorielle de l'accessibilité : information, déplacement, accès numérique, ouverture et disponibilité, qualité de l'accueil, tarif. Cette approche multifactorielle de l'accessibilité permet d'avoir une vision large de la problématique, tout en se déclinant de manière très concrète.</p> <p>Ce diagnostic a permis de disposer d'un état des lieux détaillé autour de l'accessibilité, en fonction des besoins de services identifiés pour trois grandes familles de publics (« services généraux pour tous », « personnes âgées ou handicapées », « familles »). Il a mis en exergue des difficultés d'accessibilité aux services mais également de lisibilité de l'offre pour les usagers.</p> <p>Des écarts entre les territoires du département ont également été mis en évidence, notamment des territoires situés en dehors de la vallée de la Durance et de la voie de chemin de fer. Dans ces territoires, la faible densité de population se conjugue avec un</p>

	<p>enclavement topographique très net pour certaines vallées, avec un éloignement des villes importantes et un accès routier parfois difficile ou restreint dû aux risques et intempéries habituels dans un pays de montagne (Queyras, Dévoluy, Valgaudemar, Méouge, Rosannais).</p>
<p>Grandes orientations du plan d'action</p>	<p>L'élaboration du plan d'actions a été structuré autour de trois grandes thématiques : les services publics de proximité, la santé et la mobilité.</p> <p>Ce schéma aborde donc des thématiques qui dépassent les compétences propres au Département ou à l'Etat, comme le transport ou la santé, mais il reste relativement prudent puisqu'il sollicite sans nécessairement engager d'autres partenaires comme la Région ou les EPCI. Un certain nombre d'actions doivent donc être encore précisées, autant dans les moyens alloués que dans le pilotage encore à définir.</p> <p>Il faut noter que les fiches-actions sont déclinés systématiquement en indicateurs de suivi, ce qui permettra une évaluation régulière de l'avancée de plan d'action.</p>
<p>Compétences et interpellations liées au plan d'action</p>	<p>Les communes, les EPCI et la Région sont directement concernés et doivent attacher une attention particulière à la lecture de ce schéma. On peut noter en particulier quelques interpellations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les EPCI et communes sont notamment présentés comme des partenaires d'actions, en particulier dans le domaine <i>Services publics de proximité</i>. - La Région est notamment interpellée sur les transports et elle est invitée à réfléchir à de nouvelles modalités, qui seraient davantage adaptées aux territoires concernés. - La Région est également sollicitée comme partenaire d'actions en lien avec la dématérialisation des services. - La problématique de la Santé, à savoir d'une offre adaptée en terme de prise en charge pré-hospitalière et d'urgence de proximité, ainsi que la lutte contre désertification médicale, a également été soulevée et appelle une réponse à l'échelon régional (ARS).
<p>AUTRES OBSERVATIONS</p>	
<p>Il convient de rappeler que la Région élabore un certain nombre de schémas et stratégies qui ne manqueront pas d'enrichir l'offre de service sur ces territoires et que l'équilibre et le maillage territorial ne sont jamais absents des décisions du Conseil régional.</p> <p>Le projet de SDAASP des Hautes-Alpes présente un état des lieux complet de la présence des services au public sur le département dans les trois domaines retenus comme prioritaires par le comité de pilotage de ce schéma : les services publics de proximité, la mobilité, la santé. Il décline un programme d'actions centré sur ces trois domaines. Il n'implique pas seulement le Conseil départemental, l'Etat et les différents opérateurs, mais également la Région, les EPCI et parfois les communes, qui sont pressentis comme des partenaires, mais</p>	

qui pourraient également devenir des pilotes d'actions. Certaines fiches-actions sont en effet encore en construction. Ce programme d'action est construit pour répondre aux problématiques soulevées par le diagnostic en termes d'accessibilité aux services.

L'élaboration du plan d'actions a été structurée autour de trois grandes thématiques : les services publics de proximité, la santé et la mobilité. La CTAP a insisté sur l'importance de ces trois enjeux essentiels dans les territoires de montagne et sur lesquels il est effectivement indispensable d'agir.

La CTAP a souligné l'articulation avec le SDAASP des Alpes de Haute-Provence, notamment sur certains sujets, ainsi que l'association des usagers dans la réalisation de ce projet de SDAASP.

L'importance accordée à la thématique de la santé a également été soulignée. En effet, le développement et le maintien d'une offre de santé adaptée à notre société, mais également du maillage du secteur de la santé sur l'ensemble de territoire auront un impact direct sur la sécurisation de la population et sur son souhait de rester sur le territoire.

Enfin, l'esprit de ce SDAASP fait également écho aux propositions du CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son récent rapport sur les services publics, en mettant l'accent sur l'accompagnement au numérique et le désenclavement des territoires ruraux, en l'occurrence des territoires de montagne.

AVIS DE LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

La Conférence territoriale de l'action publique émet un avis favorable sur le projet de SDAASP des Hautes-Alpes, notamment au regard de la démarche de concertation mise en œuvre mais également de la qualité du diagnostic réalisé et des indicateurs de suivi mis en exergue.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION
DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
Du département des HAUTES-ALPES
Avis de la Région**

Date de saisine : 18/ 10/ 2017

PRESENTATION DU SCHEMA

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) des Hautes-Alpes repose sur un diagnostic partagé de l'accessibilité des services présents sur le département qui débouche sur un plan d'actions en 3 axes et 22 fiches actions.

GOUVERNANCE

Le Conseil départemental et l'État ont piloté conjointement le schéma et ont constitué un comité de pilotage réunissant :

- Les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- Les services déconcentrés de l'État ;
- Les grands opérateurs locaux ;
- Les chambres consulaires ;
- Les associations d'élus et d'usagers.

SUIVI ET EVALUATION

Pour la mise en œuvre et le suivi du schéma, en sus du comité de pilotage, trois groupes de travail thématiques ont été constitués :

- Un groupe de travail sur les services publics de proximité, piloté conjointement par la Préfecture et le Département.
- Un groupe de travail Mobilité, co-piloté par la DREAL et la Région - Direction des Transports et des Grands Equipements, unité des Hautes-Alpes.
- Un groupe de travail Santé, piloté par le Département et associant l'ARS.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le diagnostic a été construit sur la base d'une approche multifactorielle de l'accessibilité : information, déplacement, accès numérique, ouverture et disponibilité, qualité de l'accueil, tarif.

Les acteurs du territoire (EPCI, associations) ont été associés. Les précédents schémas, en lien avec cette thématique, ont été valorisés.

Trois paniers de services ont été définis et évalués afin de mieux prendre en considération les spécificités de ce territoire et les besoins des diverses tranches d'âges de la population, et d'examiner ceux-ci au regard de leur localisation géographique :

- Un panier transversal orienté « Services de proximité généraux »,
- Un panier orienté « personnes âgées et handicapés »,
- Un panier orienté « famille ».

Le diagnostic s'appuie aussi sur l'analyse de l'INSEE, tout en limitant la portée du parti-pris de ne considérer que le facteur temps d'accès (en voiture individuelle).

Les domaines abordés dans le diagnostic

Les trois paniers de services de ce département ont permis d'analyser un large spectre de services.

Le panier transversal orienté Services de proximité généraux regroupe 27 services dans les domaines de la santé, des services publics, de la culture, du sport, des commerces de proximité et services bancaires.

Le panier orienté personnes âgées et handicapés regroupe 8 services dans les domaines de la santé (cardiologue), des services à la personne, de l'hébergement, du sport (boulodrome).

Un panier orienté famille regroupe 22 services dans les domaines suivants : garde d'enfants préscolaires, établissements d'enseignement et de formation, écoles de conduite, services de santé (gynécologie, maternité, pédiatrie), auxiliaires de santé (orthophonie, orthoptiste), sport, emploi (pôle emploi, intérim), gares, centres de loisir/MJC...

Le diagnostic est basé sur les équipements recensés dans la base nationale « équipements » ainsi que sur certains services locaux non répertoriés dans cette base mais jouant un rôle social (bibliothèque, bar, marché, centres sociaux) ou répondant à des nouveaux services (déchetteries, automates bancaires) et des pôles d'information.

LE PLAN D' ACTIONS du SDAASP du CD05 est composé de trois grands axes clairement identifiés :

- « Services publics de proximité » (6 fiches actions),
- « Mobilité » (9 fiches actions),
- « Santé » (7 fiches actions).

Axe 1 : Services publics de proximité

- A - Assurer une complémentarité dans les propositions d'accès physique et dématérialisé
- 1 - Optimiser le maillage de tous les points d'accès aux services
 - 2 - Développer la dématérialisation de l'accès aux services selon les publics et selon les partenaires
 - 3 - Animer les structures d'accueil et mobiliser les partenaires
- B - Améliorer la lisibilité de l'information et de l'offre de services
- 4 - Communiquer auprès du public et des relais locaux de la signalétique.
 - 5 - Améliorer la lisibilité de l'information et des procédures

6 – Développer l'accompagnement du public

Axe 2 : Mobilité

A - La communication et l'offre de transport

- 1 - Créer une instance de gouvernance des acteurs de la mobilité
- 2 - Améliorer l'intermodalité
- 3 - Valoriser l'offre du territoire

B - Les nouvelles mobilités

- 4 - Développer l'alternative à la voiture solo
- 5 - Développer l'électromobilité
- 6 - Déployer des infrastructures dédiées aux modes actifs

C - Les publics à accompagner

- 7 - Développer le transport personnalisé
- 8 - Mettre en place des plans de mobilité inter-entreprises et de déplacements des établissements scolaires
- 9 - Mettre en place des plans de mobilité rurale

Axe 3 : Santé

A – Etre territoire pilote et précurseur sur la télémédecine

- 1 – Soutenir les expérimentations dans le domaine de la télémédecine
- 2 – Conforter les actions prévues au Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques (SDTSUN)
- 3 – Travailler à la compatibilité des outils

B - Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité

- 4 – Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité

C - Promouvoir des solutions pour maintenir la présence médicale (générale, spécialisée) et paramédicale

- 5 – Améliorer le transport des patients fragiles vers le soin
- 6 – Consolider le réseau des MSP et des centres de santé
- 7 – Contribuer au maintien de la présence des généralistes et spécialistes

AVIS SUR LES CHAMPS DE COMPETENCE ABORDES

TRANSPORTS

Le SDAASP des Hautes-Alpes vise à :

- améliorer les réseaux de transport et l'intermodalité,
- encourager les pratiques de modes de transport alternatifs à la voiture,
- s'adapter aux spécificités de ce département présentant à la fois des territoires fortement ruraux et enclavés, un axe durancien avec des infrastructures de transports structurantes

(RN, voie ferrée) et une fréquentation touristique (hivernale et estivale) importante conduisant à un triplement saisonnier de la population.

La Région n'a de cesse d'améliorer et moderniser le réseau TER et moderniser les infrastructures. L'offre LER complète la desserte ferroviaire.

Le RAPPORT D'OBJECTIFS du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose dans son axe 2 « *Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale* », trois orientations :

Orientation 1 - Une inter modalité facilitée :

- Faciliter tous types de reports modaux de la voiture solo vers d'autres modes plus collectifs et durables ;
- Structurer et hiérarchiser les Pôle d'échanges multimodaux (PEM) et leur niveau de service ;
- Développer avec l'ensemble des autorités organisatrices des mobilités durables (AOMD) une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale.

Orientation 2 - Des offres de transports collectifs adaptées et confortées :

- Optimiser et coordonner les offres de transport collectif pour accroître le niveau de service et répondre aux nouvelles exigences des polarités urbaines de chaque système défini dans le SRADDET ;
- Favoriser les conditions de mise en œuvre de Transports en Commun en Site Propre (Bus et Car à Haut Niveau de Service, tramway) sur les axes de liaison majeurs.

Orientation 3 - Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité :

- Identifier les niveaux de service et de fonctionnalité du réseau des itinéraires d'intérêt régional prenant en considération les enjeux de désenclavement ;
- Déployer un réseau d'infrastructures (en site propre) et d'équipements d'accès et de stationnement (parking de rabattement, aires de covoiturage) en cohérence avec l'armature urbaine ;
- Accompagner le développement d'offres alternatives (transport à la demande, covoiturage...) pour les zones peu denses.

Les projets d'actions du SDAASP sur ce sujet sont en parfaite cohérence avec les orientations régionales du SRADDET.

EMPLOI

Le Schéma vise à proposer une offre de services d'accès à l'emploi répartie sur l'ensemble du département, notamment au travers de MSAP.

NUMERIQUE

Le Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques (SDTSUN) du Département des Hautes-Alpes vise à renforcer la connectivité des territoires par le très haut débit.

Il contribuera à améliorer le maillage du département par des points d'accès numériques (publics ou privés), mais aussi à faciliter l'accès via l'ergonomie des interfaces et une structuration des réseaux de façon à en donner une meilleure compréhension et lisibilité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le schéma vise une meilleure répartition et une meilleure efficacité des services sur l'ensemble du territoire.

SANTE

Le schéma propose de renforcer l'offre de services de santé avec comme priorité de lutter contre des déserts médicaux en :

- développant l'offre de télémédecine et en facilitant l'interopérabilité des bases de données des diverses institutions ;
- améliorant la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité ;
- poursuivant le développement des maisons de santé pluridisciplinaires et en contribuant au maintien de médecins généralistes et spécialistes.

AVIS SUR LA COHERENCE DES STRATEGIES

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET est actuellement en cours d'élaboration.

Le schéma des Hautes-Alpes vise à une plus grande égalité de ses territoires et bassins de vie et est cohérent avec les objectifs proposés dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et Document de Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI)

Le schéma vise le renforcement des moyens de transport existants, le désenclavement des territoires isolés et à favoriser l'intermodalité et les alternatives à la voiture individuelle. Ces objectifs sont partagés avec les objectifs régionaux.

La Région élabore le PRI-PRIT en partenariat avec l'ensemble des autorités organisatrices des transports. Le SDAASP pourra faire l'objet d'un complément lors de l'adoption du PRI-PRIT.

Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN)

Les objectifs de développement du numérique sont abordés dans le Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques (SDTSUN) des Hautes-Alpes. Le SDAASP propose d'utiliser un développement des infrastructures numériques pour un renforcement de l'accès aux services (y compris de santé) par la dématérialisation.

AVIS SUR LES INTERPELLATIONS FAITES A LA REGION DANS LE PLAN D' ACTIONS

Axe 1 : Services publics de proximité

A - Assurer une complémentarité dans les propositions d'accès physique et dématérialisé

1 - Optimiser le maillage de tous les points d'accès aux services

La Région est sollicitée comme partenaire, on peut penser que cette interpellation se traduira probablement dans les CRET.

2 - Développer la dématérialisation de l'accès aux services selon les publics et selon les partenaires

La région n'est pas interpellée mais le Syndicat mixte ouvert PACA-THD (SMO PACA-THD) sera probablement associé au développement des infrastructures numériques.

3 - Animer les structures d'accueil et mobiliser les partenaires

La région n'est pas interpellée mais il est probable que les Espaces régionaux internet citoyen (ERIC) subventionnés par la Région, pourront être sollicités sur cette action.

B - Améliorer la lisibilité de l'information et de l'offre de service

6 – Développer l'accompagnement du public

La région n'est pas interpellée mais il est probable que les ERIC pourront être sollicités sur cette action.

Axe 2 : Mobilité

A - La communication et l'offre de transport

1 - Créer une instance de gouvernance des acteurs de la mobilité

La Région est sollicitée comme partenaire, ce qui est cohérent avec les compétences régionales en la matière.

2 - Améliorer l'intermodalité

Pour mémoire la Région est en charge de l'élaboration du PRI.

3 - Valoriser l'offre du territoire

La Région est sollicitée, en tant qu'AOM, comme partenaire, ce qui est cohérent avec les compétences régionales en la matière (notamment TER et LER).

B - Les nouvelles mobilités

4 - Développer l'alternative à la voiture solo.

La Région est sollicitée comme partenaire, ce qui est cohérent avec les compétences régionales en la matière et les objectifs retenus pour le SRADDET.

5 - Développer l'électromobilité

La Région est sollicitée comme partenaire, au titre d'AOM. Ce point n'est toutefois pas spécifique de la compétence régionale. Ce domaine doit être aussi examiné au regard des objectifs du SRCAE et de la spécificité régionale en matière d'électricité.

6 - Déployer des infrastructures dédiées aux modes actifs

La Région est sollicitée, en tant qu'AOM, comme partenaire, ce qui est cohérent avec les compétences régionales en la matière.

C - Les publics à accompagner

7 - Développer le transport personnalisé

La Région est sollicitée, en tant qu'AOM, comme partenaire, toutefois si cette dimension doit bien être intégrée dans le PRI, cette demande ne relève pas directement de la compétence régionale.

8 - Mettre en place des plans de mobilité inter-entreprises & de déplacements des établissements scolaires

La Région est sollicitée, en tant qu'AOM, comme partenaire, suite à la loi NOTRe, elle a récupéré la compétence transport scolaire, elle n'est toutefois pas en charge de plans de mobilités inter-entreprises.

9 - Mettre en place des plans de mobilité rurale

La Région est sollicitée, en tant qu'AOM, comme partenaire ; cette dimension doit bien être intégrée dans le PRI et relève aussi de la question de l'équilibre et de l'aménagement du territoire.

Axe 3 : Santé

A - Etre territoire pilote et précurseur sur la télémédecine

- 1 – Soutenir les expérimentations dans le domaine de la télémédecine
- 2 – Conforter les actions prévues au SDTSUN
- 3 – Travailler à la compatibilité des outils

La Région n'est pas sollicitée, pour ces trois actions. Toutefois le SMO PACA-THD sera mis à contribution pour le développement des réseaux nécessaires à ces actions.

B - Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité

4 – Améliorer la prise en charge pré-hospitalière et l'urgence de proximité

C - Promouvoir des solutions pour maintenir la présence médicale (générale, spécialisée) et paramédicale

5 – Améliorer le transport des patients fragiles vers le soin

6 – Consolider le réseau des MSP et des centres de santé

7 – Contribuer au maintien de la présence des généralistes et spécialistes

Pour ces quatre actions, la Région n'est pas sollicitée. Toutefois pour mémoire, la Région participe au développement des maisons régionales de santé afin de lutter contre la désertification médicale.

AVIS DE LA RÉGION

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Hautes-Alpes inclut bien un état des lieux complet de la présence des services au public sur le département dans les 3 domaines retenus comme prioritaires par le comité de pilotage de ce schéma : les services publics de proximité, la mobilité, la santé. Ce diagnostic met en exergue les fragilités des territoires qui se situent hors de l'axe durancien.

Le SDAASP présente pour les thématiques retenues, un programme détaillé et précis des 22 actions.

Le schéma dépasse les missions propres au Département, en abordant notamment les transports, la santé, et par là-même les questions d'aménagement du territoire. Les engagements du schéma semblent bien en cohérence avec les orientations politiques régionales. Il sera important que la Région réponde positivement aux demandes de partenariat par une participation effective aux comités de pilotage des actions la concernant.

Le Conseil régional émet un avis favorable sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) des Hautes-Alpes, par délibération du 15 décembre 2017.



PREFET DES HAUTES-ALPES



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Participants : cf. liste jointe

Diffusion : aux invités

Ordre du jour

Validation du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public avant délibération du Conseil Départemental et arrêté préfectoral

Compte-rendu des échanges

Jeudi 1er février 2018

Lieu : Hôtel du Département

M Jean-Marie BERNARD, Président du Département, souhaite la bienvenue à Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER préfète des Hautes-Alpes. Le plan d'action du SDAASP traite de 3 thématiques aux enjeux certes portés par l'Etat, mais qui concernent aussi le Département. Il sera approuvé la semaine prochaine par le conseil départemental. Il pourra entrer en phase opérationnelle dès février.

Mme la Préfète rappelle que le SDAASP a fait l'objet d'un travail conjoint Etat Département depuis 18 mois, et l'objet d'une concertation depuis le mois d'octobre.

La Région, la Conférence Territoriale de l'Action publique (CTAP) et les EPCI ont délibéré en décembre 2017.

L'objet du Comité de Pilotage de ce jour est d'examiner les observations émises dans ces avis.

Elle signera l'arrêté préfectoral rapidement après la délibération du Département.

Puis la contractualisation avec les EPCI sera lancée.

Le SDAASP comporte un plan d'action pour 6 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Mme RAPIN, conseillère municipale de la ville de Gap, précise que la Mutualité Française souhaite être associée à ce schéma.

Ce partenaire de plus est bienvenu.

Mme BOUCHON présente les avis reçus : les EPCI ont rendu 4 avis favorables, 4 avis favorables avec observations, 1 avis favorable avec condition. La CTAP a salué la qualité du diagnostic et des indicateurs retenus pour le suivi. La Région a confirmé la compatibilité du SDAASP avec les politiques régionales, et sa volonté d'être cosignataire des conventions et présente dans les différentes instances de gouvernance des actions. Tous les avis ont été mis en annexe du document. Les avis qui ne pouvaient y être intégrés ont été transmis aux services opérationnels pour prise en compte spécifique. D'autres avis confortaient des éléments déjà présents dans le SDAASP. Enfin, certains avis ont fait l'objet de modification du document. Ils sont listés en séance.

Mme REYNAUD BANUS, directrice du Scot Gapençais, rappelle que le SCOT représente 54 % de la population du département ; il a été approuvé en 2013.

Une enquête déplacements « ville moyenne » est en cours ; les premiers résultats seront disponibles en fin du 2^{ème} semestre.

Elle émet des observations sur le SDAASP :

- Le schéma du SCoT est à noter dans les schémas existants ;
- L'enquête « Déplacements », photographie à l'instant t qui permet de compléter les diagnostics qui ont été réalisés, devrait figurer au diagnostic du SDAASP ;
- Le syndicat mixte du SCoT doit être considéré comme partenaire ;
- Une demande de subvention est en cours auprès de l'ADEME pour le lancement du plan de mobilité rurale : ce dernier était porté par le TEPCV mais les financements n'ont pas perduré ; le SCoT souhaiterait qu'une convention de mise en œuvre soit signée pour que le conseiller en mobilité puisse lui permettre de poursuivre son action en partenariat.

Mme la Préfète répond que les deux premières suggestions seront intégrées au diagnostic du SDAASP.

Le schéma fait l'objet d'un pilotage État /Département ; il est mis en œuvre par l'Etat le Département, les EPCI, qui définiront comment associer le SCoT.

Mme la Députée précise qu'il serait intéressant de s'appuyer sur le SCoT, de l'associer dans les instances de gouvernance.

Mme la Préfète répond que le SCoT Gapençais sera concerté comme le reste du territoire ; bien entendu, il s'agira de prendre en compte les travaux menés par le SCoT du Gapençais et ceux éventuellement menés par les autres SCoT.

M FANTI, conseiller à la communauté de communes de l'Embrunais Savinois, rappelle la nécessité d'accentuer la connaissance des services auprès des personnes en manque d'autonomie : il faut aller les voir, car leur manque d'autonomie, justement, les prive de l'accès à l'information.

M CEZANNE, délégué territorial de La Poste, précise que le département compte 100 points postaux, en adaptation constante : la poste souhaite faire évoluer sa présence dans 15 communes. Il s'agit de rester présente, mais en partenariat.

Un partenariat historique existe avec les communes.

La Poste souhaite être partenaire d'autres acteurs. Sont concernés les territoires suivants : vallée de l'Avance (aider le porteur de projet), Rosans (idem) ; Aspres sur Buëch (une proposition avait été faite il y a 3 ans) ; Gap : partenariat possible dans le cadre de la politique de la ville.

Mme RAPIN précise que la ville de Gap est ouverte à ces propositions.

Mme BOUCHON, chargée du SDAASP, rappelle l'avis de la communauté de communes du Buëch Dévoluy sur la question d'une MSAP à Aspres sur Buëch : une solution est à trouver pour couvrir l'ensemble du territoire, mais elle passera peut-être par de l'itinérance, plutôt qu'une création de point d'accueil.

M BERNARD, intervenant en qualité de Président de la communauté de communes du Buëch Dévoluy, affirme que le bon échelon pour travailler sur la couverture du territoire en MSAP est la communauté de communes.

Mme DAUDE, d'ADRETS, rappelle la politique de soutien du ministère aux MSAP, notamment des villes moyennes : Briançon, Gap.

Le CGET travaille actuellement à la définition de 3 niveaux d'accueil au sein des MSAP : de nouveaux cahiers des charges seront rédigés courant 2018. Une différence de financement en fonction du niveau d'accueil est envisagée mais pas encore certaine.

Les Hautes-Alpes sont souvent citées en exemple.

Mme la Préfète constate que le département bénéficie d'un bon réseau de MSAP, avec des MSAP de bon niveau (niveau 3), même si tous les niveaux sont représentés. Il est très important de le faire savoir. Cela constitue un facteur d'attractivité du département, notamment pour les entreprises qui chercheraient à s'implanter.

Mme PRAS, responsable de la MSAP du Guillestrois Queyras, rappelle que le département a 20 ans d'expérience dans l'accueil du public sous forme de type MSAP.

M CEZANNE confirme que La poste porte un accueil de niveau 1.

Mme DAERDEN, rapporte l'avis de la communauté de communes du Briançonnais : elle a émis un avis favorable à condition que l'État soutienne financièrement les actions qu'il met à la charge des EPCI par le SDAASP, de façon pérenne. Quid des financements pour le fonctionnement des MSAP ? Quels moyens aussi pour la mobilité ?

Mme VIOUJAS, directrice des politiques publiques à la préfecture, apporte des éléments sur les outils financiers : les actions menées au titre du SDAASP par les collectivités territoriales pourront être financées au travers des annexes financières des contrats de ruralité. Ces contrats ont en effet à peu près la même durée de vie que le SDAASP ; la mise en perspective de ces 2 outils de développement du service de proximité et de prise en compte et de la ruralité sera bénéfique.

Les actions qui ne seront pas éligibles au titre des contrats de ruralité seront étudiées au cas par cas.

Le dispositif MSAP a montré son efficacité ; il est aidé par des crédits d'État mais les EPCI bénéficient de ces services. Il est donc légitime qu'ils y participent financièrement.

Mme PRAS constate que la Région aidait les MSAP à l'époque ; il existe une ligne de crédit « Services à la population » qui ne fonctionne plus pour les MSAP. Cette question est à éclaircir.

Mme la Préfète confirme que le SDAASP sera l'occasion de retravailler avec eux cette question.

La Région sera invitée dans les différentes instances de pilotage des actions.

Mme DAUDE précise qu'il existe un cofinancement régional sur le numérique, sous forme d'appel à projet à échéance fin mars 2018.

Suite à ces échanges, Mme la Préfète conclut que le SDAASP est adopté par le CoPil.

Mme BOUCHON présente les prochaines étapes. Des conventions de mise en œuvre seront signées dans chaque EPCI entre l'Etat, le Département, la Région, l'EPCI. Une convention spécifique sur la santé sera également signée avec les différents acteurs de ce domaine.

Mme REYNAUD BANUS exprime que la mobilité doit être traitée à l'échelle du bassin de vie, souvent plus grand que l'EPCI. Le SCoT peut être le bon échelon. Il doit être partenaire dans la mise en œuvre, au bon périmètre.

Mme BOUCHON précise que les conventions permettent aux EPCI de se rapprocher des PETR et SCoT pour la mise en œuvre des actions.

Mme VIOUJAS confirme que l'IGAM se rapprochera de tous les acteurs de la mobilité sur le territoire ; la convention avec l'EPCI précisera quelle thématique sera à traiter sur quel territoire et donc sur quel projet on va travailler ensemble.

Mme la Préfète confirme son souhait de tenir le calendrier annoncé : toute la contractualisation doit être terminée avant l'été ; le comité de suivi sera réuni en début d'automne pour valider l'organisation et le suivi de la mise en œuvre.

L'IGAM s'assurera que la mise en œuvre de la contractualisation avec les EPCI prenne en compte le bon bassin de vie. Il s'agira de s'assurer, dans la mise en œuvre du schéma, qu'on travaille bien à la bonne échelle.

Mme DAERDEN affirme que l'échelle pour la mobilité est celle du département ; dans la mobilité, des problématiques doivent être traitées par les territoires ; mais on ne peut pas se soustraire de l'échelle départementale, notamment pour les voies vertes. C'est cette échelle qui permet de faire sens pour le travail, les loisirs, le tourisme.

Mme la Préfète confirme que c'est l'objet de l'IGAM de travailler à la bonne échelle, jusqu'à l'échelle départementale.

Mme REYNAUD BANUS regrette que les schémas régionaux ne voient que l'axe durancien (« Schéma vélo route ») : ils oublient certains lieux de vie.

Mme la Députée rappelle l'utilité de traiter la mobilité au quotidien, d'éviter les ruptures de charges.

Mme la Préfète conclut : le SDAASP est un travail collectif, sous pilotage Département et Etat, pour construire le schéma, et à présent le mettre en œuvre. Ce travail sera valorisé au cours d'une prochaine conférence de presse.

LISTE DES PARTICIPANTS

	Présents	Excusés
Département des Hautes-Alpes M Jean-Marie BERNARD Président	X	
Préfecture des Hautes-Alpes Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER Préfète	X	
Députée des Hautes-Alpes Mme Pascale BOYER	X	
Département des Hautes-Alpes M Fabrice HURTH Directeur de Cabinet	X	
Département des Hautes-Alpes M Maxime Bérard Chef de Cabinet	X	
Département des Hautes-Alpes Mme Anne BOUCHON Chargée du SDAASP	X	
Préfecture des Hautes-Alpes Mme Colette VIOUJAS Directrice des politiques publiques	X	
Préfecture des Hautes-Alpes Mme Marines VIVES Chargée de mission aménagement du territoire	X	
Syndicat Mixte SCoT Gapençais Mme Myriam REYNAUD BANUS Directrice	X	
Chambre de métiers et de l'artisanat PACA DT05 M Pierre BRISSON Administrateur	X	
SDIS des Hautes-Alpes Lieutenant-Colonel Larry OUVRARD Directeur Départemental Adjoint	X	
Communauté de Communes Buëch Dévoluy Mme Odile NAPLEONE Directrice		X
Communauté de Communes du Buëch Dévoluy Mme Chloé MARIN Maison des services au public	X	
Communauté de Communes du Briançonnais Mme Francine DAERDEN Conseillère communautaire adjoint	X	
Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud M. Jean-Michel ORSATELLI Directeur Adjoint	X	

	Présents	Excusés
Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes Relation avec le Public CAF/CPAM Mme Jeanine PRECHEUR Responsable de service	X	
Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes M. Pierre DUVAL Directeur Général		X
Commune de Gap M. Roger DIDIER Maire de Gap et Mme Maryvonne GRENIER Adjointe au Maire, représentés par Mme Chantal RAPIN Conseillère Municipale Accessibilité Handicap et Santé Mme Sarah PHILIP Adjointe au Maire Déplacement Stationnement Économie Numérique	X X	X X
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance M Alexandre VINCENT-VIVIAN Directeur Général Délégué à la Mobilité	X	
Inspection Académique Mme Mireille BELLAIS Inspectrice de l'Éducation Nationale		X
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance Mme Elizabeth CLAUZIER Vice-Présidente en charge de la Culture et des Affaires Sociales	X	
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance Mme Karine TOUCHE Maison de services au public	X	
Association SOLIHA		X
Groupement de Gendarmerie départementale des Hautes-Alpes		X
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA M. Xavier TASSI Chargé de Projets Ferroviaires		X
Le Groupe la Poste M. Ugo CEZANNE Délégué aux Relations Territoriales	X	

	Présents	Excusés
Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services Mme Raphaël DAUDE	X	
Communauté de Communes Serre-Ponçon M Bernard FANTI Conseiller Communautaire	X	
Communauté de Communes Serre-Ponçon Mme Cécile RICHE Maison des Services Publics	X	
Communauté de Communes du Guillestrois Mme Laetitia PRAS Service à la Population - Communication	X	
Communauté de Communes du Sisteronais Buëch Mme Nathalie JOUVE Maison de Services au Public	X	
Pays Sisteronais Buëch		X